

LA COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LES RELATIONS
ENTRE LES AUTOCHTONES
ET CERTAINS SERVICES PUBLICS

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE JACQUES VIENS, COMMISSAIRE

AUDIENCE TENUE AU
COMPLEXE NEOSKWESKAU
206, MAIN STREET,
MISTISSINI (QUÉBEC) G0W 1C0

LE 11 JUIN 2018

VOLUME 111

Karine Bédard, s.o.
Ann Montpetit, s.o.b.

Sténographes officielles
STENOEXPRESS
201 ch. De l'Horizon,
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R1

COMPARUTIONS :

POUR LA COMMISSION :

Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN
Me DONALD BOURGET

POUR LES PARTIES PARTICIPANTES :

Me RAINBOW MILLER, pour femmes
autochtones du Québec

Me MARIE-PAULE BOUCHER, pour la
procureure générale

Me FRANÇOIS DANDONNEAU, pour le Grand
Conseil des Cris (Eeyou Istchee) et
le Gouvernement de la Nation Crie

TABLE DES MATIÈRES

Liste des pièces cotées.....	4
Préliminaires.....	5
David Bergeron.....	26
Maitée Labrecque-Saganash.....	65
Joey Saganash.....	65
Martin Papillon.....	124

LISTE DES PIÈCES COTÉES

P-633 Eeyou Eenou Police Force director David Bergeron
presentation to the Public Inquiry Commission on
relations between Indigenous Peoples and certain
public services in Québec: listening61

P-634 Présentation de Martin Papillon : La Convention
de la Baie-James et du Nord Québécois: quel
tableau 123

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 **MME STELLA MASTY-BEARSKIN,**

3 **MASTER OF CEREMONY :**

4 (In the Cree language.) Good morning everyone.
5 I'd like to welcome everybody, and I'd like to
6 welcome everybody here at the Complex at the...
7 for... at the Cree Nation of Mistissini Eeyou
8 Istchee, Mistissini, Quebec.

9 I am your Master of Ceremony for today, for the
10 morning. I'm the Cree liaison officer for CERP.
11 My name is Stella Masty-Bearskin.

12 This is the first public hearing that's held in
13 Eeyou Istchee, so, we welcome everybody for joining
14 us. Thank you for being here. We're going to
15 start off with a morning prayer with Reverend
16 Westgate.

17 **REVEREND WESTGATE:**

18 (In the Cree language.) Let us pray. O Great
19 Spirit, we thank you that you bring us together.
20 You created us as one people, one race. There were
21 no divisions, there were no boundaries and
22 territories. Lord, there was no Jew or Greek, no
23 slave or free, no male or female. We were all one
24 in Christ. Bind us together with cords of love,
25 with the Sachee(ph) of your love that cannot be

1 broken. Keep us always together, respectful of one
2 another. Open our hearts, open our heads and our
3 minds, and open our ears to listen to one another,
4 to hear their words, to respect their words. And in
5 the end, work together to come and find a way to
6 bridge that gap, and come closer together as brother
7 and sister, father, mother, all of us as one family
8 in Jesus-Christ's name. Amen.

9 **MME STELLA MASTY-BEARSKIN**

10 Thank you, Reverend. Ah, the next one I'm going to
11 ask to join us is Elder Thomas Coon. He's an Elder
12 from the Cree Nation of Mistissini. He's retired.
13 He's been with... he's been working for forty (40)
14 years now, and thirty (30) years of that he was
15 worked with the Cree Trappers Association. (In the
16 Cree language.)

17 **M. THOMAS COON:**

18 I will ask everybody to stand up, please. (Beating
19 of the drum.) The drum is a symbol of Native People
20 in this country. Every tribe in this country has a
21 drum. Now, the Native People used to drum to sing,
22 and to pray, and to dance. Before I say a prayer in
23 Cree, you will see my drum. I'm going to use this
24 Enquiry as an example of eagle. The eagle is one of
25 the most powerful, intelligent bird that ever

1 existed in this world. Eagle is a good hunter, is a
2 good fisherman, is a good provider, and a good
3 teacher for his little ones. In the same way, the
4 Native People in this country live, their way of
5 life is based on hunting, fishing, trapping,
6 harvesting, and trying to be good providers and a
7 good teachers for their little ones.

8 If Mom and Dad have ever experienced injustice
9 or inappropriate action done to them by a people in
10 authority, by people who enforce the laws, not only
11 does it affect the family, not only as it affects
12 the Mom and Dad, it affects the whole family.

13 This Enquiry is a very important enquiry, one
14 that's never been done in Canada. To collect
15 information and to investigate in seeking for
16 corrective measures that's been done to Native
17 People by people in authority, by people who
18 enforced the laws. They seek to find corrective
19 measures so that we all can walk together in this
20 world, so that we all can live together in this
21 world, so that we all can work together, and we all
22 can live a good, and a happy life. We seek for
23 justice, we seek for corrective measures. There's
24 been so much hurt, there's been so much injustice
25 done to Native People. Now, we have a chance to

1 seek for corrective measures so we can live these
2 components(ph) I just mentioned.

3 Eagle is a good teacher. If you ever see an
4 eagle how it teach his little ones to fly, you'll be
5 amazed, it's a very intelligent bird. She will
6 gently push the little one off the nest, a very high
7 nest, and the little one goes down, and before
8 hurting the earth four feet from the ground, the
9 mother will scoop the little one, and put her on her
10 back, and puts her back to the nest, and he will do
11 the other one the same thing. All these little
12 ones, Mom is teaching them how to fly. And then
13 slowly, they start to fly. They start to learn how
14 they use their wings, and gradually fly like Mom and
15 Dad.

16 The corrective measures that we are striving
17 for is like an eagle. The Native People want to be
18 good providers, want to be good teachers to their
19 little ones just like the eagle.

20 (In the Cree language, beating of the drum in
21 the background.) Amen.

22 **MME STELLA MASTY-BEARSKIN**

23 (In the Cree language.) The next person I want to
24 call up is... he's going to do a welcoming song with
25 the drum, Ernie Herodier. I'm going to ask everyone

1 to stand as we are honouring everybody, and the
2 spirit that's going to be gathered at the... this
3 area. So, this area will be sacred once the... he
4 hits the drum, so we ask everybody to remove their
5 hats, and to stand up.

6 **M. ERNIE HERODIER :**

7 (In the Cree language.) The song I'm going to do
8 is a... it's a Creator song. And it goes like
9 this.

10 (In the Cree language.) Creator, God, help us.
11 Help us with our journey. This song I'm going to
12 do, it's a... I'm very honoured to do this drumming
13 here. I didn't expect this at all, so, I was kind
14 of late too... um-hum, sorry about that. So, I'm
15 going to sing the Creator's song. When I hit...
16 bang the drum for seven (7) times, it's for the
17 direction, for directions, the Universe, the Mother
18 Earth, and the Creator.

19 (Beating of the drum and singing in the Cree
20 language.)

21 Thank you.

22 **MME STELLA MASTY-BEARSKIN**

23 (In the Cree language.) Thank you. Thank you,
24 Ernie. You can sit down now.

25 I also wanted to say, I'd like to welcome all

1 the listeners that are online, and that I just want
2 to... before we proceed further on, we have two (2)
3 more speakers. Words of welcome will be from Chief
4 Richard Shecapio. Chief Richard Shecapio was
5 elected as Chief of the Cree Nation of Mistissini
6 in two... twenty ten (2010) and is presently
7 serving his second term as Chief. He was born and
8 raised in Eeyou Istchee. Chief Shecapio's career
9 in politics began with his passion to strengthen
10 and improve economic development, and capacity
11 building in the community.

12 Prior to being elected as Chief, he served as
13 the Director of community development for the
14 administration. Being one of the youngest managers
15 in the organization, Chief Shecapio brought a fresh
16 perspective to the organization. His team-oriented
17 approach contributed to the... to insuring that
18 economic development be at the forefront, and he
19 insured his competence of by gaining knowledge in
20 the field of business and economic development.
21 Ultimately, essential in building the community
22 sustainability, and insuring equal opportunity to
23 its members. And I now give the floor to Chief
24 Richard Shecapio.

25 **M. RICHARD SHECAPIO,**

1 **CHIEF OF MISTISSINI :**

2 Thank you Stella. Meegwetch.

3 (In the Cree language.) Welcome to our
4 community, welcome to Eeyou Istchee. (In the Cree
5 language.)

6 Just briefly in English, I'd like to take this
7 opportunity to welcome the... welcome Commissioner
8 Jacques Viens to our community, and also to Eeyou
9 Istchee. I understand this is the first stop in
10 Eeyou Istchee. I want to welcome all the listeners
11 who may be listening online, and also, if it's aired
12 on air, welcome to our community.

13 This is an important mandate for the
14 Commission. I remind myself of the mandate that
15 they have. And without the courage of individuals
16 who come forward, and share their experiences that
17 they may have had in the past, we wouldn't be here,
18 you know, today. You know, I acknowledge also the
19 government of Quebec for listening to our people,
20 and also for agreeing to have this Commission being
21 undertaken. To all those who are part of the
22 Commission, I encourage you to have that active
23 listening in you, to have an open mind as well.
24 Many of the people who may be testifying in these
25 Commissions, I am certain that it won't be easy for

1 them, but that's one of the first step that is
2 needed for people to contribute of their experiences
3 as a way to seek for reconciliation, and also to
4 make progress in the future. This type of task
5 requires everyone's participation, everyone's
6 contribution, and again, you know, I look forward to
7 the outcome of the Commission. The recommendations
8 that will be presented by the Commission are
9 something that we must all remind ourselves of find
10 an area, what can we do as citizens, as individuals,
11 you know, to improve the relations with everyone.

12 So, I wish you all, you know, a great time in
13 our community for the next week and a half, and I
14 wish you all also, you know, a good journey for the
15 rest of the mandate that you have. Thank you very
16 much for being here in our community, for bringing
17 this Commission to our community. Meegwetch, May
18 God bless you.

19 **MME STELLA MASTY-BEARSKIN**

20 And Richard (in the Cree language.) So, thank you,
21 Richard, for your welcome. As the Commission
22 proceeds, we will...

23 The next person I'm going to be welcoming to
24 the... today is Commissioner Jacques Viens. Jacques
25 Viens has been with the Superior Court for over

1 thirty (30) years. He was the last Commissioner
2 that was appointed by Pierre Elliott Trudeau, and we
3 are honoured for him to be in Eeyou Istchee, we
4 welcome you. So, you have the floor.

5 **L'HONORABLE JACQUES VIENS (LE COMMISSAIRE) :**

6 Thank you very much. I would like first to thank
7 very much Chief Richard Shecapio, the Cree First
8 Nation community of Mistissini for inviting the
9 Commission to come here, and have some hearings for
10 a year... uh, a week and a half. I would like also
11 to thank our Cree liaison officer at the CERP, the
12 Commission, Stella Bearskin, who accepted to add
13 another task to her duties as Master of Ceremony for
14 this opening ceremony. Thank you, Stella. I would
15 like also to thank Reverend Westgate for the
16 welcoming prayer. Also for the opening prayer,
17 Elder Thomas Coon, thank you very much. And Ernie
18 for the welcoming song, the Creator Song, thank you
19 very much, Ernie.

20 I will like also to thank everybody in the room
21 today who come... came here to assist to this
22 opening. Also, people listening, watching online,
23 and maybe later on our Web site as everything is
24 recorded, and it's possible to listen to that a few
25 days later. So, thank you very much.

1 I will just have a few more words before we
2 begin with the hearings. I will just say following
3 events that have revealed, for instance, the
4 possibility of discriminatory practices toward
5 Aboriginal in the delivery of public services in
6 Quebec, and beyond specific facts concerning
7 individuals cases, the government and Aboriginal
8 officials have agreed that there was a need to shed
9 a global light on the systemic issues inherent to
10 the relationship between Aboriginals and
11 stakeholders of certain public services in the
12 province of Quebec. The government of the province
13 of Quebec has expressed its desire to identify the
14 underlying causes of all forms of violence, systemic
15 discrimination, and differential treatment toward
16 Aboriginal that maybe exist with the delivery of
17 certain public services in the province of Quebec.
18 That is why, on December twenty-first (21st), two
19 thousand sixteen (2016), the government of Quebec
20 created the Public Enquiry Commissions on relations
21 between Indigenous peoples and certain public
22 services in Quebec. Listening, reconciliation, and
23 progress in order to investigate, consider the
24 facts, and recommend concrete and effective
25 corrective measures to be implemented by the

1 government of Quebec and Indigenous officials.

2 When making the announcement, Premier Philippe
3 Couillard mentioned that the most - and it's a
4 courtesy(?) translation:

5 "The most recent meetings between the
6 government of Quebec and the Aboriginal
7 Chiefs have demonstrated the need to act
8 rapidly to restore the relationships of
9 trust broken since the events in Val-
10 d'Or. Our common desire is that
11 Aboriginal women and all members of the
12 Aboriginal communities can live freely
13 and feel safe in Quebec, and trust
14 various government authorities, including
15 the police. We are pursuing this fact in
16 a manner that is consistent with the
17 values of tolerance, respect, openness
18 and dignity that are specific to Quebec
19 society. And I am convinced that our
20 responses will provide a solid foundation
21 to continue to live harmoniously together
22 for the benefit of both the Aboriginal
23 communities, and all Quebecers."

24 End of quote.

25 So, this is why, for the last year, we

1 went all over Quebec, especially in Val-d'Or but
2 elsewhere, to listen to what people have to say, to
3 listen to facts that were related by many people.
4 As of June fourth (4th), we have... had the
5 opportunity to hear four hundred and twenty-six
6 (426) witnesses, including one hundred and sixty
7 (160) citizens. Six hundred seventy-nine (679)
8 files have been opened since April two thousand
9 seventeen (2017). The Commission is beginning this
10 week in Mistissini its twenty-fifth (25th) week of
11 hearings.

12 Also, two hundred and forty-four (244)
13 presentations have been performed in communities and
14 organizations around the province of Quebec. New
15 information sessions will take place this summer in
16 Mi'kmaq communities, in Gaspesia, and Inuit
17 communities.

18 I will list some dates to remember. September
19 fifth (5th) will be the line for receiving new
20 testimonies. You see, the Commission will have to
21 have an end, and the first part of this end will be
22 the end of receiving new testimonies.

23 Then, October fifteen (15), two thousand
24 eighteen (2018) will be the deadline for receiving
25 memoirs, briefs. And December two thousand eighteen

1 (2018) will be the end of public hearings. And we
2 hope to present the final report in September two
3 thousand nineteen (2019). Maybe earlier, but it has
4 to be done before the end of September two thousand
5 nineteen (2019).

6 So, as you can see, we try to go fast, but it
7 has to be done carefully. Fast and carefully.
8 These are two words important for us. We have a
9 deadline that was presented to us by the Premier at
10 the beginning. I have asked for ten (10) more
11 months because we had the feeling it was not
12 possible to complete in the previous delay. This...
13 these ten more months were granted to us. This is
14 why, instead of November two thousand eighteen, the
15 delay is now September two thousand nineteen (2019).

16 So, I hope we can succeed, and as Chief
17 Shecapio mentioned, we need people to present facts,
18 people that... who have the courage to present
19 facts. It's not always easy to come before a
20 Commission or with counsels all around, and to
21 relate matters that, in many cases, were very
22 difficult to live. In some cases, it's like opening
23 wounds that were not cured yet. I understand that
24 and these persons have great courage, and I thank
25 them. Without their help, it's not possible for us

1 to go forward. We need persons, we need everybody,
2 we need the Chief of the communities who have a
3 global view of what's going in their communities to
4 present, and this was done, and will be done because
5 we will listen to more Chief. It's necessary, but
6 also people of the communities, people who suffered
7 differential treatments and things like that. And
8 this has... will have to cease.

9 And people in the province need to know that,
10 to know also what happened before, because even if
11 the mandate of the Commission is for... to study
12 facts for the fifteen... last fifteen (15) years, we
13 all know that it started long before, it started
14 many, many years before, hundreds of years before by
15 treatment that were not appropriate, we all know
16 that, and we have to remember that. And even if
17 it's not possible to change what happened before, it
18 is surely possible to do much better in the future,
19 taking into consideration what happened before.

20 So, I don't want to be too long. We... I will
21 thank everybody again for the opening ceremony. I
22 will now suspend a few minutes to take the time to
23 get ready for the first witnesses. Is it okay,
24 Stella?

25 **MME STELLA MASTY-BEARSKIN**

1 Yes. Are you done?

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Yes.

4 **MME STELLA MASTY-BEARSKIN**

5 All right. All right. We're going to proceed with
6 a break before we start with the Commission. I
7 wanted to say something before we close the morning,
8 the opening ceremonies. Being the Aboriginal
9 liaison officer since January, I've had the
10 opportunity to listen to a lot of stories. I've had
11 the opportunity to listen to stories that people
12 will not tell anybody else. A lot of those people
13 that are going to be coming here today takes a lot
14 of courage, and that... without that courage, we
15 wouldn't have a Commission today.

16 Without the Commission, I wanted to also thank
17 the leaders for insuring that this Commission come
18 forward. If it had not been the leaders that
19 demanded a public inquiry be done, we would have
20 never had a voice, and I encourage anybody that is
21 listening to come forward. This is your opportunity
22 to voice your concerns. This is a vehicle for you.
23 The government of Quebec is giving you an
24 opportunity to voice your concerns, to listen, and
25 we are honoured to have you, Mister Commissioner,

1 and I've had the privilege of sitting with you,
2 listening to you, and it's an honour to be here, and
3 I'm going to ask everybody else, we're going to have
4 a little break before we proceed, because it's going
5 to be a heavy week today, and today is going to be a
6 very heavy day, we have a full schedule.

7 So, thank you, Reverend Westgate. Thank you,
8 Thomas, (in the Cree language.), Ernie, even though
9 we were very last minute since... for filling in,
10 and honouring us with your drum song. And thank you
11 again, Richard Shecapio, for welcoming us into your
12 community. (In the Cree language), your family and
13 the community of Mistissini. So, we will have our
14 break. Thank you everyone.

15 SUSPENSION

16 -----

17 REPRISE

18 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

19 La Commission d'enquête sur les relations entre les
20 Autochtones et certains services publics au Québec,
21 présidée par l'Honorable Jacques Viens, est
22 maintenant ouverte.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 So, welcome this morning. Thank you again, people
25 who have participated to the opening ceremony. I'm

1 now all alone in front. With Chief Shecapio, we...
2 at one time, he told me I looked like the guy's
3 Commissioner, so, I didn't say it earlier, but I'll
4 say it now.

5 So now, before going on, I will ask the
6 counsels to introduce themselves for the benefit of
7 translation.

8 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN**

9 **PROCUREURE-CHEF ADJOINTE POUR LA COMMISSION VIENS :**

10 Um-hum. Marie-Josée Barry-Gosselin for the public
11 inquiry. Good morning.

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 Welcome.

14 **Me RAINBOW MILLER,**

15 **PROCUREURE POUR FEMMES AUTOCHTONES DU QUÉBEC :**

16 Good morning Mister Commissioner. Me Rainbow Miller
17 for Quebec Native Women Association.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Welcome Me Miller.

20 **Me MARIE-PAULE BOUCHER,**

21 **PROCUREURE POUR LA PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC:**

22 Marie-Paule Boucher pour le Procureur général du
23 Québec.

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 Welcome Me Boucher.

1 Now, Me Barry-Gosselin, you will present the
2 program of the day? And after that, your first
3 witness?

4 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

5 Yes, I will. So first, we will start with the new
6 Director of the Eeyou Eenu Police Force, monsieur
7 David Bergeron, that will testify for the next hour.
8 He is with his counsel, Me François Dandonneau, that
9 represent also the Cree Nation government, and
10 the... for the public inquiry. We will have a
11 presentation of about forty-five (45) minutes to an
12 hour. Then, a very small recess of, let's say, five
13 (5) minutes, and we will continue with the testimony
14 of Maitée Labrecque-Saganash that will testify this
15 morning about the youth and mental health situation
16 as well the consequences on many public services
17 covered by her mandate: Health, social services,
18 justice, police. We will have the recess for lunch,
19 and we will continue this afternoon with professeur
20 Martin Papillon that will take all the afternoon to
21 testify about the James Bay Agreement mostly. And
22 then...

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Okay.

25 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

1 ... we'll recess for tomorrow. We'll start in
2 public hearing tomorrow.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Okay, and I realize that Me Dandonneau didn't
5 introduce himself.

6 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

7 Yes.

8 **Me FRANÇOIS DANDONNEAU,**

9 **PROCUREUR POUR LE GRAND CONSEIL DES CRIS (EYYOU ISTCHEE)**

10 **ET LE GOUVERNEMENT DE LA NATION CRIE :**

11 François Dandonneau for the Cree Nation government
12 and the Eeyou Eenou Police Force.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 Welcome, Me Dandonneau.

15 **Me FRANÇOIS DANDONNEAU :**

16 Thank you, Mister Commissioner.

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 It's always a pleasure to receive you. Okay.

19 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

20 So, this is the plan for the day, Commissioner
21 Viens.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Okay.

24 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

25 So, I will suggest that we start immediately with

1 the testimony of monsieur David Bergeron. David
2 Bergeron is the new Director of the Eeyou Eenu
3 Police Force. He has been in place since March two
4 thousand eighteen (2018), so, about three (3)
5 months. He's a police officer for the... he was...
6 he has been a police officer for the past twenty-
7 four (24) years. He started with the Eeyou Eenu
8 Police Force. At that time, it was not a regional
9 police force, but it was Oujé-Bougoumou police
10 force. For six (6) years as a patrol officer.
11 Then, he went to Sûreté du Québec for about eighteen
12 (18) years, and since two thousand seven (2007),
13 he's now with the Eeyou Eenu Police Force, being
14 first in Mistissini as a lieutenant, and then,
15 interim capitaine, and now, a new Director of the
16 police force.

17 It will be the first presentation, but maybe
18 not the last presentation of the Eeyou Eenu Police
19 Force. We'll do a general review of all the...
20 police force works, and... because it's one of the
21 two only regional force in Indigenous communities.
22 There's the Kativik Regional Police Force and
23 Eeyou... "EPPF". Other than that, it's community
24 police force.

25 So, we will discuss about the police

1 organization as well as mission mandate, and some
2 challenge that they are facing. It is very possible
3 that witnesses from the Eeyou Eenou Police Force
4 will come later in the hearings to address...
5 most... more specifically some issues or some
6 challenge that they are facing, but since monsieur
7 Bergeron had been pointed only three (3) months ago,
8 we believe that today should be mostly an
9 introduction.

10 So, I will immediately leave it to monsieur
11 Bergeron with the PowerPoint presentation, and thank
12 you very much for being present, as well as Me
13 Dandonneau for being here to represent...

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 We will...

16 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

17 ... monsieur Bergeron.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 ... go with the clerk first for...

20 -----

21

22

23

24

25

1 David Bergeron.
2 Directeur du Service de police Eeyou-Eenou
3 Assermenté

4 -----

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 Welcome, mister Bergeron.

7 **M. DAVID BERGERON:**

8 Thank you very much.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 We'll listen to you.

11 **M. DAVID BERGERON:**

12 Thank you. Commissioner Viens, thank you for the
13 opportunity to make this first presentation to the
14 Commission. On behalf of the Innu Police Force, we
15 appreciate the work carried out so far with the
16 Commission, and we hope that we can be of some
17 assistance in this mission.

18 At the very inception of this Commission were
19 allegation of discrimination, misconduct by police
20 officers against Indigenous women. As an
21 Indigenous person myself, and a former member of
22 the Sûreté du Québec, and now, the Director of the
23 Innu Police Force, I consider that this
24 Commission's work could not be more important. The
25 Innu Police Force cannot and will not turn a blind

1 eye to a misconduct that harms the very people that
2 we are responsible to protect.

3 If I may, I would like to take a moment to
4 briefly introduce myself, okay? My name is David
5 Bergeron. I am a Innu, I'm Cree from the Eeyou
6 Istchee. Originally from Mistissini, but
7 transferred to Oujé-Bougoumou. It's important to
8 mention it.

9 I understand that it's an honor for me, you
10 know, to be present here and testify in front of
11 you, especially in my homeland. Like it was
12 explained, you know, I've been a police officer for
13 twenty-four (24) years. I started my career as a
14 special constable in Oujé-Bougoumou in nineteen
15 ninety-four (1994), and I worked there for six (6)
16 years.

17 Afterwards, I went with the Sûreté du Québec,
18 and in two thousand seventeen (2017), well I joined
19 the EEPF to become the lieutenant here in
20 Mistissini, which is a beautiful community, which I
21 come from of course. And ever since then, well I
22 became interim captain, and since my last
23 appointment in March twenty eight (2008), I was
24 promoted... appointed to the new Police Director of
25 the Eeyou Eenou Police Force.

1 The purpose of my presentation today is simply
2 to provide the Commission with an overview of the
3 Innu Police Force as a Cree organization, its
4 history, its mission, its values, the service it
5 provides, and a brief overview of the challenges
6 currently faced.

7 I was recently appointed, and I am still in
8 the process of completing a review of the EEPF and
9 following up on the recommendations set out in the
10 inspection report carried out in two thousand
11 sixteen (2016), which I will expand in a few
12 minutes. I am not in a position today to provide
13 with a detailed brief or a set up of
14 recommendations but rest assured that we'll do so
15 later in the Fall.

16 For the time being, I want to give you the lay
17 of hand which was released to policing in Eeyou
18 Istchee.

19 Now, a few words about the Innu Police Force.
20 The Innu Police Force was established under the
21 James Bay and Northern Quebec Agreement many, many
22 years ago. While I'm sure that you're already
23 familiar with the James Bay and Northern Quebec
24 Agreement, the James Bay... well, it was signed in
25 nineteen seventy-five (1975) as a modern Aboriginal

1 land claim agreement, and a treaty in Canada.

2 What developed over the years was... and each
3 community was ultimately provided with its own
4 local police force on their needs and requirements,
5 and then, the Cree police was... and continued to
6 be funded by fifty per cent (50 %) under the Canada
7 government, and forty-eight per cent (48 %) by the
8 Quebec government.

9 Following negotiations with the government of
10 Quebec and the government of Canada complementary
11 to the section 19 that was signed in June two
12 thousand eight (2008), it was amended under the
13 James Bay and Northern Quebec Agreement, and it
14 provides for the creation of a single regional
15 police force which is known as the "Eeyou Eenou
16 Police Force" or the "EPPF".

17 As it's usually in the case with complimentary
18 agreements under the James Bay and Northern Quebec
19 Agreement, and other complimentary agreements under
20 section 19, agreements under 19 led to the
21 amendment of the Police Act to reflect the creation
22 of its new police force responsible for the police
23 services in vast areas.

24 So, in two thousand ten (2010), the Cree
25 Nation government adopted the by-law, the policing

1 by-law. And in two thousand eleven (2011), we had
2 the amalgamation of the local police forces of each
3 community into the Eeyou Eenou Police Force.

4 The amended section 19 of the James Bay and
5 Northern Quebec sets out the very mission of the
6 EEPF, which is to maintain peace, order, public
7 security and prevent, repress the crimes and
8 offenses under the law of the Cree communities, and
9 by-laws throughout Eeyou Istchee.

10 In fulfilling its mission, the EEPF is
11 responsible for the safety of the... or persons or
12 property, and safeguard of their rights and
13 freedom. In addition to remain attentive to the
14 needs of the victim, an element close to the
15 mission of the Commission, each member of the EEPF
16 embody its core values centered around
17 professionalism, integrity, respect and
18 accountability.

19 In order to effectively carry out its mission,
20 the EEPF must rely on partners such as the Cree
21 First Nations, Cree Nation government, specifically
22 the Department of Justice and Correctional
23 services, the Department of Human Resources for
24 Recruitment, and Cree Human Resources development,
25 Cree Board of Health and Social services of James

1 Bay, Cree school board, and Sûreté du Québec and
2 other police agencies too.

3 Over the years, we trust that these
4 collaborative efforts and partnerships with non-
5 Indigenous police force will assist in diminishing
6 the occurrence of events such as those which led to
7 the establishment of this Commission, but more
8 importantly, will assist in breaking down barriers
9 between Indigenous and non-Indigenous population.

10 Now, exactly what is the EEPF? The EEPF, in
11 terms of figure, okay, is composed of nine (9)
12 detachments, one detachment per each community, and
13 the headquarters is in Chisasibi. You know, the...
14 And we also have a Court liaison office located in
15 Amos. The EEPF is overseen and managed by one
16 Director, which is myself, assisted by one Deputy
17 Director, two (2) inspectors and two (2) captains.

18 The EEPF is separated into three (3)
19 departments. We have the investigation department,
20 we have the operational department, and the
21 administration department. In terms of staffing,
22 the EEPF now relies on nine (9) lieutenants, one
23 per community, three (3) investigators and seventy-
24 nine (79) officers.

25 The following slide represent the EEPF

1 organigram. It gives out a brief overview of the
2 EPPF structure.

3 So now, with services that provide to the
4 EPPF. In essence, okay, we provide some services
5 set out in a schedule G of the Police Act, okay,
6 and they're subjected to the modalities agreement
7 that we have.

8 Without going into the details of some of
9 these services, including those listed here,
10 including (inaudible) policing and road patrolling,
11 transportation of accused persons, hit-and-run
12 accidents, recreational boating safety, crime scene
13 securing, and other. In terms of investigation,
14 the EPPF covers a wide array of subject matters,
15 including assault and sexual assaults, impaired
16 driving, robbery, break and entering, mischief.

17 Finally, the EPPF is also responsible for
18 investigating some of the human deaths,
19 disappearances and runaways. It is worth
20 mentioning here that in two thousand nine (2009),
21 along with the signature of the complementary
22 agreement provided for the amalgamation of the
23 local police forces into a regional police force,
24 the government of Quebec and the Cree Regional
25 Authority, now the Cree Nation government, signed

1 an agreement concerning the modalities relating to
2 the provision of police services by the Eeyou Eenu
3 Police Force. This agreement provides for a
4 clearer definition of which services set out in
5 schedule G of the Police Act provided by the EEPF.

6 One may ask what our policing needs in Eeyou
7 Istchee. Well, first and foremost, it is still
8 extremely difficult to recruit Crees in Eeyou
9 Istchee. In that sense, we are no different from
10 other Indigenous police forces.

11 In order to remedy this shortage, the EEPF has
12 to retain the services of non-Indigenous officers
13 who are not adequately trained for policing. In an
14 Indigenous context, this had a negative consequence
15 over criminalizing a segment of our Cree youth as
16 these non-Indigenous officers were not exercising
17 their discretionary powers, and assessing other
18 alternatives, as we can see in this... in the
19 graphic that we have here. We can see that in two
20 thousand seven (2007) to two thousand ten (2010),
21 this is where we started hiring more and more non-
22 Indigenous, which gave us a high result of criminal
23 files. And afterwards, by the... when was... when
24 the EEPF got implemented in two thousand and eleven
25 (2011), well, we can see that a return of

1 normalization of the... those files.

2 To focus on the EEPF in recent years has
3 centered on drug use and trafficking as these
4 offenses generally targeted the very future of the
5 Cree Nation, its youth. In so doing, the EEPF
6 ensures the collaboration of its partners,
7 including the Cree School Board, where its youth at
8 risk can be identified, and provided with safe
9 alternatives, but also with community members.

10 The general approach of the EEPF remains one of
11 the prevention and repression, but as we evolve as
12 an organization, I want to focus on community-based
13 policing. It's a strategy, community-based
14 policing, and community-oriented policing. It's a
15 strategy that has proven to be very successful, and
16 it has really closely with the members of the
17 community.

18 **Me FRANÇOIS DANDONNEAU :**

19 If I may, Mister Commissioner? I'd like to make
20 just a link to the previous testimony you had back
21 in October from former Chief Clive Weighill, which
22 proved that community-based policing gives
23 tremendous results following the tragic death of
24 Neil Stonechild, so this is really the focus of the
25 EEPF right now.

1 **M. DAVID BERGERON:**

2 And the... just to come back on the community-based
3 policing, it was established already in your
4 priorities for this year, to provide tools to our
5 officers, and senior officers to make sure that we
6 orient ourselves accordingly to our communities.

7 A brief word now of the Police Commission.
8 Its mandate is to enhance peace, harmony, justice
9 throughout the Eeyou Istchee by ensuring the
10 highest standards of police, policing, and police
11 conduct over the Eeyou Eenu Police Force.

12 While it's not involved in operational
13 activities, the Police Commission is responsible
14 for the objectives to be achieved by the EEPF, and
15 to bring out local or regional concerns or issues
16 concerns to the attention of the Director, which I
17 will establish also a plan... an action plan on it.

18 The composition of the Police Commission, so
19 we have nine (9) police commissioners that are
20 appointed by their own community, and we also have
21 a chair person that is appointed by the Cree Nation
22 government, and a vice-chair person also.

23 Slide? Like every other police force in
24 Quebec, which is... used to be inspected every five
25 (5) years under section 269 of the Police Act, the

1 Cree Nation government, the EEPF is also subject to
2 inspection authorized by the Cree Nation
3 government, which was also implemented by... in the
4 by-law. The first inspection took place in two
5 thousand sixteen (2016), five (5) years after the
6 official creation of the EEPF. And as I indicated,
7 I devoted significant time since my appointment to
8 review the EEPF, and to assess the implementation
9 of the recommendations set forth in the inspection
10 report. That is still... that process still is in
11 going at this moment.

12 In terms of carrying out the inspection,
13 police personnel and civilian staff of the EEPF,
14 and... sorry. In terms of carrying out the
15 inspection, the police personnel and civilian staff
16 of the EEPF, there were four (4) other detachments
17 that were inspected, and also, the headquarters
18 itself were met by the inspectors. The Court
19 liaison office were also interviewed. The
20 inspector also proceeded to review the equipment
21 required for EEPF to clear their level one policing
22 services.

23 Without going into details, the general
24 conclusion centered on key elements that the EEPF
25 was reactive rather than proactive. The sell-out

1 for an over-all goal for the EEPF needed to remain
2 focused on the attainment and strategic objectives,
3 and while carrying out its daily operational
4 activities.

5 This conclusion should not be seen as
6 cautionary since the EEPF is still an extremely
7 young police force which came as a result of an
8 amalgamation of several local police detachments
9 with their own unique identities, and approaches
10 that were in their own community.

11 With respect to discipline, the EEPF is no
12 different than any other police forces in that it's
13 fully committed to providing the highest standards
14 of policing services, and professional conduct.
15 Since the EEPF is not immune to incidents, and
16 allegations of misconducts against its officers, it
17 will enquire into any allegations of wrong doing
18 from any of its members, whether or not such
19 allegations involve a member of the civilian
20 community. I can assure you that for every single
21 incidence, an investigation is carried out.

22 If the investigation concludes that an officer
23 is at fault, an action is taken without delay,
24 which may range from reprimand to a termination of
25 employment. As one may expect, the policing by-law

1 does provide for an appeal process.

2 We are looking ahead in the future with
3 optimism and all while being mindful of the
4 challenges that lay ahead. The immediate
5 challenges which come to mind with the EEPF is to
6 set out the modalities agreement with the
7 government of Quebec, responsible for patrolling
8 and policing the Eeyou Istchee. An extremely large
9 territory with communities that are remote
10 geographically.

11 The Eeyou Istchee covers more than three
12 hundred and fifty thousand square kilometers
13 (350,000 km²) or two thirds (2/3) of France.

14 Another... difficult challenge lies in
15 training. As of now, l'École Nationale de Police
16 de Nicolet is unable to provide training in
17 English, thereby limiting our ability to recruit
18 officers; which is a barrier faced by other
19 Indigenous police force as well. Some examples I
20 can give in the training is the powers and duties
21 given to the police officers, which is a course
22 that we can be taking... that can be given almost
23 every four-five (4-5) years is a refresh for the
24 officers, which is very important and very useful.

25 For us to be able to give a better service

1 with our management, we need this supervisor course
2 to provide their course to be given also in
3 English, it gives out all the aspects of how we
4 should work with annual plan, intervention plan
5 based on its local priorities, but these courses
6 aren't trained... aren't given in English.

7 Same thing as... with the sexual billing point
8 registry, what we call the CQEDS. This training is
9 only provided in French. Although it is given
10 virtually through the Internet, it is only in
11 French, and most of my staff is English, they
12 cannot be trained, so right now, we have to rely on
13 the Native liaison from the SQ, sometimes to come
14 over here, and do the registering. And for now, we
15 are late on that situation. There are many other
16 courses that we can discuss about, but we'll come
17 back eventually this Fall to discuss on that issue.

18 These are some of the examples that we have.
19 As you have heard on repeated occasions, housing
20 shortage and overcrowding is a serious concern on
21 Indigenous communities, and the Cree Nation of
22 Eeyou Istchee is no different. Overcrowding
23 affects, okay, almost twenty per cent (20 %) of
24 household in Eeyou Istchee. And the housing
25 shortage is causing social health problems such as

1 increase of physical abuse, and sexual abuse as
2 well. The housing shortage and overcrowding has a
3 direct impact over the intervention of the EEPF.

4 Police intervention in Cree communities are
5 frequently linked to conjugal violence and such as,
6 and as such, the EEPF officers are frequently
7 called upon to intervene in people's residences in
8 an extremely delicate context.

9 To compound to this problem, the higher number
10 of occupants in a dwelling directly increases the
11 risk factor associated with police interventions.
12 Those challenges are all in aspects which we intend
13 to develop in the context of a detailed brief which
14 we could file with the Commission in the Fall.

15 To leave you on a positive note, my mission
16 over the coming months and years is to focus the
17 EEPF on a community-based policing. It's an
18 approach that has repeatedly proven to be
19 successful. We want the EEPF to become
20 contributing partners to each Cree communities
21 where it operates.

22 And finally, we intend to build upon the
23 recommendations set forth in the EEPF inspection
24 report to implement the best practices with the...
25 within the EEPF and insure to strive for continuous

1 improvement.

2 As I've mentioned, the outset and the intent
3 of my presentation was to provide the Commission
4 with an overview of the Eeyou Eenou Police Force.
5 We will provide you with more detailed brief in the
6 Fall, which will set out a key recommendation to
7 this Commission in terms of policing.

8 Again, we thank you, Commissioner Viens, for
9 this opportunity, and the commitment and dedication
10 shown by this Commission. In closing, I want to
11 mention I am extremely proud of the Cree men and
12 Cree women serving under the EEPF. And their
13 continued dedication and commitment to the
14 betterment of the Cree Nation of Eeyou Istchee. And
15 as our logo states, we are proud to serve.

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Thank you...

18 **M. DAVID BERGERON:**

19 Thank you.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 ... very much. Do we have questions, Me Barry-
22 Gosselin?

23 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

24 I will ask just a few questions. Of course, if you
25 cannot answer my question right now, but it's

1 mostly for next Fall, just let me know. I will
2 bring you back to the moment that you were talking
3 about community-based police, and the way that you
4 want the Eeyou Eenou Police Force to do the
5 community-based police. Are you able to provide us
6 with example? Because you were giving or
7 explaining a relation in between the high rate of
8 criminalization of some youth in the community with
9 the fact that there was a lot of non-Indigenous
10 police officer until two thousand ten (2010) to two
11 thousand eleven (2011), something like that. So,
12 are you able to explain how the Cree police
13 officers or what is planned for the future to have
14 alternative to judiciarisation for the... for
15 example, young person?

16 **M. DAVID BERGERON:**

17 All right. We have... the EEPF has created tools
18 for the senior officers where they establish the
19 local priorities such as like visiting the Chief or
20 his deputy Chief, the head nurses, the department
21 of the... the nurses, where we can work at the Cree
22 Health Board, of course. Visit the elders too at
23 the same time. You know, we need to get out more
24 often of the vehicles, the police vehicles, that's
25 what we're trying to say. And be... taking part

1 more with the activities of the people in the
2 community itself, but the thing is, in doing so, we
3 need to document what we're doing, because
4 sometimes, yes, we're doing it most of the time,
5 but is it... we're just not documenting it or...
6 being able to demonstrate what we're doing on the
7 field. I have no doubt they're doing it, but
8 it's... to (inaudible) it's to bring these aspects
9 more out in figures to be able to be present, to be
10 more demonstrative on that.

11 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

12 And then, in Cree communities, there's some like
13 Mistissini, very close to Chibougamau, so, are you
14 also thinking of having or is it already like that,
15 but having relation with, for example, Sûreté du
16 Québec from Chibougamau to also make sure that the
17 way you're working together is improved?

18 **M. DAVID BERGERON:**

19 Of course, it's... there's always a question about
20 the partnership, collaboration. You know, it's in
21 regards, it's already in our James Bay Convention.
22 As you know, it states that in our territory 2 and
23 3 are always in collaboration with the Sûreté du
24 Québec, but it's important to mention that, you
25 know, that we do have in the inland a good

1 collaboration with the Sûreté du Québec since the
2 proximity of Chibougamau. However, when you look
3 at the costal situation, the... it's very... a ...
4 I couldn't count or I wouldn't be able to give you
5 how many times probably a SQ vehicle could go visit
6 the community... just to go visit, say "Hi", speak
7 with the police Director over there, (inaudible)
8 I'm talking about the lieutenant over there or
9 seeing an elected official in the community just to
10 say "Hi". To my knowledge, has it ever happened?
11 I can't answer that, but we can see that this
12 proximity is important, that there has to be a
13 collaboration, there has to be a visibility, and
14 for us, you know, that's how we do our policing,
15 this is how we do our community-based policing to
16 be present towards the community and its people and
17 share the concerns.

18 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

19 And is there a plan also to address specifically the
20 situation of the young persons? For the youth?
21 That... because you were explaining in your
22 presentation that a part of youth were over
23 criminal... surreprésentés en judiciarisation? I'm
24 sorry, in the past, so, are you planning also to
25 have intervention with the young persons?

1 **M. DAVID BERGERON:**

2 You know, right now, the... there is a, like I say,
3 there is a course given out to young police
4 officers in the Sûreté du Québec called the
5 "Reality autochtones", okay? That's something the
6 EEPF, we've bringed (brought) out, but the thing
7 is, we want to bring it our way, the Cree way, but
8 to show and identify to make sure that during an
9 induction process, that we're able to teach our new
10 officers arriving in the... their community, having
11 one week at the headquarters, having this part just
12 explained to them, what is Cree culture? What is
13 our culture? What are the other partners we work
14 with to apply our justice system at the same time?
15 But that's a... right now, we're just at the
16 beginning of the whole induction process. To
17 define more about this Native reality course that
18 we're trying to give out.

19 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

20 So, it is in your plan to make sure that the new
21 police officers that will be acting in Cree Nation
22 and Cree communities will have a specific training.
23 So, a training to be able to intervene in the Cree
24 Nation.

25 **M. DAVID BERGERON:**

1 It is the objective of the Eeyou Eenuo Police Force
2 to bring it up.

3 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

4 Um-hum.

5 **M. DAVID BERGERON:**

6 To make sure that their officers are a little bit
7 more trained but have specific training on the
8 Native reality courses or Native reality based on
9 our culture, how to intervene with a Native person.
10 You know, it's like we had this... we had some
11 people that never seen a Native person, even at the
12 Sûreté du Québec in Chibougamau, so, it is a
13 reality, and sometimes, you have to remind them
14 this is how we intervene. You know, we're people
15 of... like we speak French, we have forty-five
16 thousand (45,000) words. In Cree, we only have ten
17 thousand (10,000). We rely on images, our
18 feelings, emotions, this is where we have to
19 relate, and this is important how we tell our
20 officers where you go. This is important for them
21 to take their time to listen to what's going on,
22 to... it's important for us.

23 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

24 And one last question, you have about a little bit
25 less than one hundred (100) police officers

1 including the director, all the administration. Is
2 most of them are of Cree... from the Cree?

3 **M. DAVID BERGERON:**

4 Well, we have a majority, yes, but we have around
5 thirty (30), thirty-five (35) non-Indigenous.

6 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

7 Okay. And as for the direction, you and the... I'm
8 looking with the inspectors, captains, lieutenants,
9 are they all Indigenous?

10 **M. DAVID BERGERON:**

11 Yes, we're all Indigenous.

12 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

13 So, it's mostly patrol officers that are non-
14 Indigenous patrol officers?

15 **M. DAVID BERGERON:**

16 Exactly.

17 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

18 Okay. It was my questions. Thank you very much,
19 thank you.

20 **M. DAVID BERGERON:**

21 You're welcome.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Me Miller, do you have questions?

24 **Me RAINBOW MILLER :**

25 Yes, I do have some questions, Mister Commissioner.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Ah, do you want to come forward?

3 **Me RAINBOW MILLER :**

4 Thank you. Good day.

5 **M. DAVID BERGERON:**

6 Hi.

7 **Me RAINBOW MILLER :**

8 I'm here to represent the Quebec Native Women
9 Association. I have a few questions for you, if you
10 don't mind? At the beginning of your presentation,
11 you talked about... you said that it was at some
12 point, it was hard to have Cree First Nation
13 officers. Was there a reason for that?

14 **M. DAVID BERGERON:**

15 In fact, there is. We're... we believe that the
16 École Nationale Police du Québec, their standards
17 are a little bit too... I don't want to say
18 accommodating, but the thing is this... it's not
19 adapted to our realities. You know, we're a strong
20 people first. We maybe not fast, but we are strong.

21 **Me RAINBOW MILLER :**

22 Um-hum.

23 **M. DAVID BERGERON:**

24 But in reality, we have to discuss more with Nicolet
25 in that regards, but that is our reality.

1 **Me RAINBOW MILLER :**

2 Okay. So, would that be one of... probably one of
3 the recommendations that you can make in the Fall?

4 **M. DAVID BERGERON:**

5 Well, we're already in part of the negotiations...

6 **Me RAINBOW MILLER :**

7 Okay.

8 **M. DAVID BERGERON:**

9 ... in our funding...

10 **Me RAINBOW MILLER :**

11 Okay.

12 **M. DAVID BERGERON:**

13 ... for this year, but that's a topic that we are
14 going to have to discuss with the École Nationale,
15 and it's part of our modalities agreement
16 negotiation as well.

17 **Me RAINBOW MILLER :**

18 Okay. You also talked about the direct connection
19 between overcrowding in houses and increase of
20 physical and sexual abuse. Do you think you could
21 elaborate a little bit more, and give us examples?
22 Because even though you said it, I want it to be on
23 record.

24 **M. DAVID BERGERON:**

25 Okay. Well, I can't go too much in details, you

1 know. It is a reality that more crowded the house
2 is, and only (inaudible) two (2) officers that had
3 to intervene to go into such places where there's
4 lots of violence, and the police officer gets most
5 likely targeted, you know? If you have...

6 **Me RAINBOW MILLER :**

7 Um-hum.

8 **M. DAVID BERGERON:**

9 ... to arrest a member from... directly from the
10 family, even though he's the offender, most likely,
11 some of them can go directly and hit the police
12 officers, and so, most of the police officers in
13 community were like two (2) or three (3) for a
14 shift. And some communities, the officer is alone.
15 So for them, it is a reality, overcrowding is a
16 reality, and the other factor, a social factor, I
17 cannot elaborate on the... that social factor, but
18 it is, you know, the more crowded it is, that
19 comes...

20 **Me RAINBOW MILLER :**

21 Yourself, as a police officer that you've been
22 working in these communities over years, I guess you
23 have seen some... you know, some houses that have
24 more people. Would you say there is an increase of
25 violence or other abuses in those houses? Like,

1 what do you have personally witnessed as a police
2 officer?

3 **M. DAVID BERGERON:**

4 Well, in... working in communities was a long time
5 ago, but indeed, you know, there is a higher risk.
6 The risk is there, and even... how can I say this?

7 **Me RAINBOW MILLER :**

8 Um-hum.

9 **M. DAVID BERGERON:**

10 The risk is there, but we have to deal with it in a
11 certain way too at the same time, so, it's why we
12 have a tendency of trying to collaborating with...
13 but inform our partners too at the same time to help
14 us in these kinds of situation, but it's not
15 always... évident.

16 **Me RAINBOW MILLER :**

17 Um-hum. Okay.

18 **M. DAVID BERGERON:**

19 It's all I can say, um-hum.

20 **Me RAINBOW MILLER :**

21 My other question deals with conflict of interest,
22 because since a lot of police officers, sometimes,
23 they can interact with people that are part of their
24 family. Do you have a protocol that's put in place
25 for conflict of interest?

1 **M. DAVID BERGERON:**

2 Right now, there's no protocol established for the
3 conflict of interest. You know, when we... the EEPF
4 got in together, so, we didn't take officers " Well,
5 you're being transferred over there " as it is, but
6 no, the new recruits that are arriving in the EEPF
7 are being put in places where they are in need. For
8 instance, here, we have an officer that's from Oujé-
9 Bougoumou that works here, but basically, it's not
10 the intention of the EEPF to send them right away to
11 their detachment or to their local detachment,
12 because we do know the problematic of that
13 situation, and... but we want to make sure that
14 throughout the years, you know, I had to work in my
15 own community, and I had to deal with my own
16 cousins.

17 **Me RAINBOW MILLER :**

18 Um-hum.

19 **M. DAVID BERGERON:**

20 It is something conflicting, it's hard, but your
21 family knows that you have a job to do at the same
22 time, and that's how... what we expect from police
23 officers, is to be able to do their job even though
24 there's a conflict of interest. Some maybe, some...
25 no, but I did have to arrest my own brother. I had

1 to do... arrest my own mother too under a warrant.
2 I had no choice but to do it, and... I even received
3 a blame under the Sûreté du Québec Code of ethics on
4 that, but finally, what they did is they just erased
5 that part, because I had my... I had no officers
6 available to help me out on that day.

7 **Me RAINBOW MILLER :**

8 Um-hum.

9 **M. DAVID BERGERON:**

10 So, they accepted and instead of blaming me, they
11 should have just congratulated me for a service that
12 I didn't take with... which I used with integrity at
13 the same time. So I do believe it is preoccupying
14 for the officers, but at the same time, they know
15 that they have a job to do. They will do it, but if
16 they have the opportunity to go work somewhere else,
17 you know, some of them have applied to be
18 transferred elsewhere at the same time, so, we give
19 them the opportunities. Right now, it's just a bit
20 different logistic.

21 **Me RAINBOW MILLER :**

22 So, am I understanding that sometimes police
23 officers are put in a conflict of interest situation
24 because there's no other police officers available?
25 Or not enough to do the job?

1 **M. DAVID BERGERON:**

2 Well, in some communities, they are alone, but
3 they're provided backup, and in this kind of
4 situation, sometimes, it's... in Cree communities,
5 you know, when you get a call is... you don't have a
6 phone... how do you call it? There's not a dispatch
7 center saying: "Okay, you have a call at this
8 place." The person's name, wants to make a
9 complaint, so, some... you know, sometimes, you have
10 time to say: "Okay, well, it's related to me, I'm
11 going to call my backup."

12 **Me RAINBOW MILLER :**

13 Um-hum.

14 **M. DAVID BERGERON:**

15 Most likely, the police officers will answer the
16 emergency line right away. "Hurry up! Come to this
17 address!"

18 **Me RAINBOW MILLER :**

19 Um-hum.

20 **M. DAVID BERGERON:**

21 And hangs up. Oh, sorry. And hangs up, so
22 therefore, we have to... anyway something is going
23 on over there, we need to go right away, and so...

24 **Me RAINBOW MILLER :**

25 Um-hum.

1 **M. DAVID BERGERON:**

2 ... in the meantime, he tries to call his partner at
3 the same time. So technically, you know, he has to
4 intervene in some ways that are either with his
5 cousin or...

6 **Me RAINBOW MILLER :**

7 Okay.

8 **M. DAVID BERGERON:**

9 ... his brother, a family member, real... and we're
10 very close so.

11 **Me RAINBOW MILLER :**

12 Um-hum. But my question would be more specifically,
13 I understand that in some situations where you have
14 to do urgent... you have to do an urgent action, but
15 in some cases, there are some investigations that
16 take time. For example, if somebody, you know,
17 would say they had been sexually abused, and
18 finally, the suspect would be a member of the family
19 of the police investigator, would it be a good
20 practice to have an investigator from another
21 community to continue the investigation? You know,
22 for the conflict of interest appearance?

23 **M. DAVID BERGERON:**

24 No, definitely, and when there is a conflict of
25 interest that is raised, you know, it's important

1 it's them that have to raise the conflict of
2 interest in their... then, at that moment, the
3 transfer of the file is done.

4 **Me RAINBOW MILLER :**

5 Okay.

6 **M. DAVID BERGERON:**

7 Okay? That's important...

8 **Me RAINBOW MILLER :**

9 Okay.

10 **M. DAVID BERGERON:**

11 ... I want to be clear on that.

12 **Me RAINBOW MILLER :**

13 Yes, I...

14 **M. DAVID BERGERON:**

15 Just to make sure.

16 **Me RAINBOW MILLER :**

17 ... that's the information I wanted.

18 **M. DAVID BERGERON:**

19 Okay, no.

20 **Me RAINBOW MILLER :**

21 That I have.

22 **M. DAVID BERGERON:**

23 We do. The thing is...

24 **Me RAINBOW MILLER :**

25 Okay.

1 **M. DAVID BERGERON:**

2 It's like I said, you know, I'm not aware of who's
3 related to who, but...

4 **Me RAINBOW MILLER :**

5 Yes.

6 **M. DAVID BERGERON:**

7 ... they're responsible to tell us...

8 **Me RAINBOW MILLER :**

9 Okay.

10 **M. DAVID BERGERON:**

11 ... they are related to that person, but sometimes,
12 you know, an incident, he has to do his part of the
13 duty at the same time...

14 **Me RAINBOW MILLER :**

15 Um-hum.

16 **M. DAVID BERGERON:**

17 ... but as soon as he has the chance, he has to
18 relieve from himself from that obligation, and
19 inform his commander, detachment commander and just
20 making sure that somebody else take over the file.

21 **Me RAINBOW MILLER :**

22 Okay. And my last question concerns the complaint
23 mechanism. If somebody has a complaint to do
24 against one of your officers, how will they do it?

25 **M. DAVID BERGERON:**

1 Usually, they have to go directly to the... well,
2 there's many ways. You can use the Déontologie
3 policière...

4 **Me RAINBOW MILLER :**

5 Yes.

6 **M. DAVID BERGERON:**

7 ... du Québec, but if it's directly to an officer in
8 the community, you usually go to the lieutenant.

9 **Me RAINBOW MILLER :**

10 Okay.

11 **M. DAVID BERGERON:**

12 The lieutenant, and him, he has to inform or
13 inspect... the inspector of the administration...

14 **Me RAINBOW MILLER :**

15 Okay.

16 **M. DAVID BERGERON:**

17 ... who's responsible of the disciplinary actions to
18 be taken, and whether it has to be an investigation
19 to be done at the same time, so that there's a
20 process on it.

21 **Me RAINBOW MILLER :**

22 Do you think people know about that process, like
23 déontologie policière?

24 **M. DAVID BERGERON:**

25 Uh... what... when I came into the EEPF, it

1 wasn't... well, I'm still assessing this whole
2 situation right now, and I can't elaborate more on
3 the fact just if they all knew about déontologie
4 policière, but it's something that we're seeing more
5 and more. What I've heard is... what I've seen is
6 even when there's an allegation that is... we're
7 unable to get either an... well, to have a statement
8 or something, it... yes, the detachment commander
9 has an obligation to take the name of the person
10 that's making the allegation, and sends it to
11 directly to the inspector of the administration...

12 **Me RAINBOW MILLER :**

13 Um-hum.

14 **M. DAVID BERGERON:**

15 ... which in return, he will send a letter to that
16 person explaining, you know, there's a déontologie
17 policière you can ask or make a formal complaint,
18 and we're there. The person gets a letter on that.

19 **Me RAINBOW MILLER :**

20 Okay.

21 **M. DAVID BERGERON:**

22 So far, I've seen it only once or twice.

23 **Me RAINBOW MILLER :**

24 To your... like, in your police stations, are there
25 posters or information that, you know, like if you

1 have a complaint, you can do it here or at this
2 process? Or you can see this person?

3 **M. DAVID BERGERON:**

4 I haven't time to visit all the detachments...

5 **Me RAINBOW MILLER :**

6 Yes.

7 **M. DAVID BERGERON:**

8 ... but for the ones I have been working around,
9 that I haven't seen it.

10 **Me RAINBOW MILLER :**

11 Okay, thank you. Those are all my questions. Thank
12 you.

13 **M. DAVID BERGERON:**

14 Welcome.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Me Boucher, do you have questions?

17 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

18 I won't have any questions, thank you.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 No? Me Dandonneau? No? Me Barry-Gosselin?

21 Something else?

22 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

23 I have no further questions, but I will just file
24 the presentation.

25 **LE COMMISSAIRE :**

1 Okay.

2 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

3 Madame la greffière?

4 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

5 P-633.

6 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

7 P?

8 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

9 633.

10 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

11 Okay, so under P-633, the presentation of monsieur
12 Bergeron.

13 **- PIÈCE COTÉE P-633 -**

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Thank you. So now, mister Bergeron, Director of
16 Eeyou Eenou Police Force, thank you for having
17 accepted our invitation to present your
18 organization. I understand that later in the Fall,
19 we will have a more complete brief. I see Me
20 Dandonneau interested with this too. We will be
21 very interested to have your brief, and what you
22 will recommend or call to action to improve the
23 situation. We... for now, I understand that it may
24 be difficult with the École Nationale de Police
25 only in French to recruit Cree officer, because

1 most of them will be English speaking person. With
2 Cree also, but the second language will be English
3 mostly than French.

4 And I understand also that you wish to develop
5 community-based policing, a community-oriented
6 policing. And that you submit also that
7 overcrowding may be cause of some problems with...
8 if it's possible to solve housing problems, it may
9 help a lot. Overcrowding may be the source of many
10 problems, I understand that. You're not the first
11 to tell this to us since the beginning. And
12 speaking with Chief Shecapio, he told me this
13 morning again that housing may be a problem also.

14 So, thank you very much, and I wish you the
15 best in these new functions. And I think it's well
16 oriented.

17 **M. DAVID BERGERON:**

18 Yes.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 It may help the community. So, thank you again.

21 **M. DAVID BERGERON:**

22 My pleasure.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 We will wait for the brief in the Fall.

25 **M. DAVID BERGERON:**

1 Thank you very much for inviting me.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 So, we'll suspend a few minutes before going with
4 the next witness?

5 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

6 I will suggest five (5) minutes.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 Five (5) minutes. Okay.

9 SUSPENSION

10 -----

11 REPRISE

12 **LA GREFFIÈRE-AUDIENCIÈRE :**

13 La Commission reprend.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Well, so, welcome back. Me Barry-Gosselin, you
16 will present your next witnesses?

17 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

18 Yes, I will. So, we have with us Maitée Labrecque-
19 Saganash that will be the next person speaking to
20 you, Commissioner. She is with a member of her
21 family, Joey Saganash, that will be mostly here for
22 support, but that may intervene at some point during
23 the presentation.

24 So, Maitée Labrecque-Saganash is a young
25 activist for the right of the Indigenous persons.

1 She will mostly... bien she will of course start by
2 presenting herself, and disclosing the information
3 that she wish to disclose to the Commission. And
4 she will mostly speak about the young, the youth
5 Indigenous person, the consequences of the mental
6 health as well as the difficult situation that a
7 young person might be facing with different public
8 services under the mandate of the public inquiry.

9 So, I thank very much you for your presence.

10 I will ask the clerk to sworn them, and I will
11 let them do the presentations.

12 -----

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

1 Maitée Labrecque-Saganash
2 Activiste pour les droits des Autochtones, chroniqueuse
3 au Nation Magazine et au Métro Montréal, poète
4 Assermentée

5 -----
6 Joey Saganash
7 Accompagne Maitée
8 Assermenté

9 -----

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 So, welcome both of you. Just before the beginning,
12 I have to say that for lunch, everybody is invited
13 to the Youth Center, the new Youth Center nearby.
14 We offer the lunch to people who will accept to join
15 us for lunch this... the noon, and it will be the
16 same on every day of the hearings at the Youth
17 Center, the new Youth Center.

18 So, I'll let you go now. I will listen to you
19 carefully.

20 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

21 I understand most of the presentation will be in
22 English, but of course, if there's a part that you
23 prefer to do in French or in Cree...

24 **MME MAÏTÉE LABRECQUE-SAGANASH :**

25 Um-hum.

1 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

2 ... it is possible to have translation in the three
3 (3) languages. Thank you.

4 **MME MAÏTÉE LABRECQUE-SAGANASH :**

5 (In the Cree language.) Je vais commencer en
6 français, peut-être me présenter et donner un peu de
7 background sur ce que je fais dans la vie. Bien,
8 comme vous avez dit, moi je suis militante pour les
9 droits des Autochtones, surtout pour les jeunes.
10 Moi, je travaille beaucoup avec les jeunes, donner
11 des formations de leadership, un peu leur expliquer
12 aussi leurs droits, mais aussi leur expliquer les
13 causes systémiques de certaines choses, de ce qu'ils
14 vivent à la maison, c'est pas une coïncidence, c'est
15 des choses qui sont vécues par les Autochtones
16 partout au Canada, mais aussi partout dans le monde.

17 Alors, expliquer la colonisation, comment ça
18 s'est fait, mais leur expliquer un peu aussi le
19 background de... t'sé, de notre peuple. Notre
20 peuple est ici depuis environ sept mille (7 000) ans
21 sur le territoire d'Eeyou Istchee. Et donner du
22 background de comment notre peuple a réussi à
23 survivre toutes ces années-là malgré la colonisation
24 aussi. Essayer de les empowerer, parce que, il faut
25 comprendre que la jeunesse autochtone est déjà très

1 fâchée pour plusieurs raisons, puis leur expliquer
2 la colonisation qui est on-going, qui est encore en
3 processus. Toutes ces choses d'assimilation-là,
4 leur expliquer qu'est-ce qui... pourquoi, t'sé,
5 comment ç'a arrivé, comment les systèmes sont
6 établis, puis ça... oui, ça peut être une source
7 d'empowerment, mais ça les rend encore plus fâchés.

8 Donc moi, mon travail, c'est d'essayer de
9 trouver les moyens comment empowerer la jeunesse à
10 travers justement, leur donner des droits, leur
11 expliquer, bon, oui, il y a la Loi sur les Indiens.
12 Qu'est-ce que la Loi... pourquoi t'as pas le droit
13 de posséder une maison sur une terre de la Couronne,
14 des choses comme ça pour... parce qu'eux autres, ils
15 subissent les conséquences sans nécessairement
16 savoir de où ça vient. Surtout que c'est quelque
17 chose que je dis beaucoup, le... la langue du droit
18 est très peu accessible. Donc, lire des textes de
19 loi, c'est pas très accessible pour tout le monde.
20 Le langage de... du droit aussi est très vague, très
21 prompt à l'interprétation. C'est un peu le but
22 aussi de jouer sur des mots.

23 **M. JOEY SAGANASH :**

24 Um-hum.

25 **MME MAÏTÉE LABRECQUE-SAGANASH :**

1 Tandis que nos langues, nous, sont très
2 descriptives, très straightforward. Il y a pas
3 de... d'ambiguïté dans ce qu'on... quand on
4 s'exprime en (inaudible), c'est beaucoup des verbes,
5 des adverbes, c'est décrire comment qu'on fait les
6 choses. Alors, un Autochtone qui va lire un texte
7 de loi, ça lui parlera pas nécessairement. Donc,
8 c'est d'essayer de... d'un peu break down les lois,
9 les polices aux jeunes pour qu'ils comprennent,
10 pour dire : " Tu fais face à de la colonisation, de
11 l'assimilation en ce moment, mais voici ce que tu
12 peux faire." Mais c'est un... une responsabilité
13 qui est très dure, parce que bon, c'est... parce que
14 souvent, bon, on parle de la jeunesse, puis c'est
15 beau parler de la jeunesse Autochtone, puis dans les
16 speechs, ah, les sept (7) prochaines générations,
17 puis tout ça, on nous inclut pas, par exemple.
18 La... les actions sur le terrain ne sont pas là.
19 Dans les décisions politiques de nos communautés
20 malheureusement, on a très peu notre mot à dire,
21 puis partout en général. Puis quand les
22 gouvernements vont s'adresser ou des ministères vont
23 s'adresser aux jeunes Autochtones, c'est souvent
24 dans des cadres très élitistes à l'Assemblée des
25 Premières Nations, que ce soit au Québec ou au

1 Canada. Ceux qui s'en vont militer là souvent
2 vont... ont accès à ces choses-là.

3 Puis pour ce qui est des décisions qui sont
4 prises dans ces organisations jeunesse-là ne
5 rejoignent pas nécessairement les jeunes dans les
6 communautés. C'est... puis c'est ce que j'essaye de
7 dire aussi dans... à ces organisations de jeunes-là,
8 Assembly of First Nations of Canada, des fois, je
9 leur dis, "est-ce qu'il y a des jeunes dans les
10 communautés qui savent ce que vous faites? -"Non,
11 pas vraiment. -"Bien, il faudrait peut-être changer
12 le langage de comment on s'adresse.

13 Donc moi un peu, ma job, c'est de vulgariser
14 certaines choses, certains concepts, certaines lois,
15 pour que ces jeunes-là puissent ensuite... bien,
16 ça... on se sent moins tout seuls aussi, parce que
17 c'est... bon, on est placés dans des situations
18 d'isolement. Quand on a des maisons overcrowded,
19 puis quand on a des parents qui ont des addictions,
20 quand nous-même on a des addictions aussi, quand on
21 a subi des abus, on est placés en période
22 d'isolement, puis avec la colonisation, ce qui est
23 arrivé surtout avec les pensionnats Autochtones, non
24 seulement ils ont enlevé à nos parents leurs
25 langues, ils ont enlevé à nos parents leur culture,

1 leur identité, mais aussi ils leur ont enlevé tout
2 outil de communication. Puis je pense que en tant
3 que survivante intergénérationnelle aussi des
4 pensionnats, nos parents ne savent pas comment
5 communiquer. Ils sont tellement détachés de leurs
6 émotions. Donc après, on s'attend la jeunesse de
7 reach out, mais on sait pas comment le faire. Puis
8 ça souvent, c'est une responsabilité qui est mise
9 sur nos épaules. "Ah mais là, ta... la culture est
10 en train de mourir, c'est vous autres qui va...
11 c'est votre responsabilité, lâchez vos iPads. C'est
12 juste ça que vous faites", mais il y a des causes
13 systémiques pourquoi nos... pourquoi on perd nos
14 cultures, puis nos langues à un rythme qui est
15 alarmant. Nos langues sont même pas... nos langues
16 sont parlées depuis sept mille (7 000) ans sur les
17 territoires et ne sont même pas reconnues par les
18 gouvernements. Nos cultures ne sont absolument pas
19 valorisées. Donc ensuite, puis en plus, ensuite, on
20 se dit... on dit aux jeunes: "Ah, bien, c'est votre
21 faute si les langues se perdent." On est placé dans
22 un système capitaliste qui laisse très, très peu de
23 place aux jeunes pour apprendre... ou le temps pour
24 apprendre leur culture. Quand faut que t'ailles à
25 l'école, puis après, il faut que tu travailles de

1 neuf (9) à cinq (5), ça laisse très, très peu de
2 place pour la culture. Là, on est chanceux au Cree
3 School Board, on a un certain pouvoir sur notre
4 curriculum, on peut avoir des congés culturels comme
5 le Goose Break qui nous permet d'aller dans le bois
6 sur nos territoires avec nos Aînés, puis avoir un
7 certain transfert de connaissances qui est un peu
8 on-going, mais c'est pas assez. C'est pas assez,
9 puis maintenant, la culture pour les jeunes, je vais
10 switcher en anglais, culture feels like a burden,
11 and it should not. When something feels like a
12 burden, you're not really interested, and you know,
13 committing to it. It really does feel like... and
14 it's intimidating, I mean, our elders know
15 everything. Absolutely everything. They developed
16 over the course of seven thousand (7,000) years, we
17 developed really incredible technology. The
18 language is beautiful. The language tells a story
19 about the land that is being destructed. As for my
20 community Waswanipi, most of the language has been
21 cut or fragmented. Have you ever stood in a clear-
22 cutting? No. It looks the... it leaves such a
23 mess, it looks like the soil is rotting. It brings
24 a lot of humidity, a lot of bugs. Nobody wants to
25 hunt in a clear cut. And this is where the moose

1 hang out, parce qu'il y a des jeunes pousses
2 d'arbres.

3 So, how do you think we feel as young people?
4 Because we know we face racism, we know we're
5 different, we know we're Indigenous, but what does
6 make us Indigenous? And it's really hard, and there
7 is a concept that is called soul nostalgia(ph), and
8 it's when you destroy everything cultural around
9 someone, even the environment. When you pollute the
10 lakes, the rivers, when you cut the trees, you feel
11 like a stranger on your own territory. And this is
12 how the youth feel.

13 And I'm really honoured to be here today
14 testifying for this inquiry. I'm really honoured to
15 be on my land. I was on a plane yesterday, I was
16 like " Mama I'm going home ". It was really nice,
17 because I get to spend time with family, I get to
18 spend time with Noko (?), my grandmother who is now
19 eighty-nine (89) years old. And she's my rock.
20 Being with her heals me, and I wish that to every
21 Indigenous youth out there. They get to spend
22 quality time with their elders.

23 And I'm really honoured to be here, but I'm
24 also really, really terrified, absolutely terrified,
25 because over and over again, settlers expect us to

1 share really graphic details of our trauma, our
2 abuses or residential school experiences for them to
3 understand, because we present stats, we present
4 facts, and it's not enough. We constantly have to
5 perform what I call a trauma porn for us to be
6 understood, for people to understand how bad the
7 situation is, in reservations... in Quebec, but also
8 across Canada. And I'm absolutely drained, because
9 yes, I'm seen as an Indigenous youth leader, but let
10 me tell you something, Indigenous youth leaders are
11 burned out, because yes, we get congratulated for
12 speaking at... for speaking up, and for telling our
13 stories, but then, we go back to our house at night,
14 and we're alone with our thoughts, and we feel the
15 burden every inch of pain from our youth every
16 night. And it keeps you up at night, and it's
17 something that... culture keeps me up at night,
18 because I feel part of the problem more than part of
19 the solution, because I'm like, is this my fault if
20 my language is dying? Is it my fault if my culture
21 is disappearing? Am I doing enough? What am I
22 doing wrong? And the burden always rests on our
23 shoulders. And it's not only in reservations. And
24 even for the... because we impose a really
25 occidental vision of success on the youth here: Go

1 to college, go to university, get a degree, get a
2 job. What about the youth who don't want to do
3 that, who want to be in the bush? Because we have
4 tallymen and we need, we need young tallymen out
5 there, because there's the ones occupying the land,
6 and it gives us much more power when we negotiate
7 with the government. The Cree Nation government can
8 say: "Here, there's a camp, you cannot cut there."
9 So, when they're occupying the land, they are
10 defending in it, you know? But we don't really
11 recognize the youth who choose bush life, because
12 when you go to university, you can't really do both.
13 And it's something that... this is why a lot of
14 Indigenous people, Indigenous youth drop out of
15 university or college, because they can't do both,
16 and the fact is, a lot of programs are not given in
17 regions, so you have to go... if you see law, if you
18 see, you really have to go far for that. And
19 whenever we ask, whenever it happened to me, I asked
20 to go back, because Goose Breaking, Goose Break
21 always end up at the same time as exams. So, I ask:
22 "Can I for my mental health? Can I go hunt? I will
23 do the exam before, and after, I cannot, like, I
24 cannot share the answers with my classmate, because
25 I'll be in the bush with no signal, you know? And I

1 just want to go home.” And I’ve been told: “No.
2 No, you can’t. You can’t really.” They’re not
3 really flexible for exams. I’ve had teachers who
4 still say Indians, out of the context of the Indian
5 Act, and it really... puts you in like en situation
6 de détresse mentale, being, having to go to school
7 to get a degree where they teach you... not the
8 right stories of our people. We are taught about
9 colonizers who took our land and they’re being
10 celebrated, but in the curriculum, they will not say
11 that in Nouvelle-France, two third (2/3) of the
12 slaves were Natives. They don’t tell that. And if
13 you look through an history book in Quebec, they...
14 you will see old paintings, and we’re always
15 described as really prehistorical beings slightly
16 dressed, and I'm like, it’s cold here. There’s no
17 way our ancestors were wearing that.

18 And I mean, when the Irish came here, they
19 drew, the drew us. They drew how we were dressed,
20 they drew how we cut our hair, and they drew the
21 facial tattoos we had, they drew them. And it's
22 available out there. And it’s still not being
23 taught in school. And when they teach, because we
24 put pressure on teaching about residential schools,
25 it’s always like a little paragraph, and they talk

1 about Canada, but there is a really different
2 situation for residential schools in Quebec. While
3 in Canada, residential schools were closing, because
4 people were like: "This doesn't make sense." Here
5 in Quebec, they open seven at the same time as the
6 Révolution tranquille where... when Quebec was
7 seeking emancipation for their rights, they were
8 still sending Native kids to the residential
9 schools.

10 And when we go to... and when we... every time
11 we advocate for that kind of stuff, it's
12 retraumatizing, a lot. I have to advocate for young
13 women who've been abused when myself, I faced abuse
14 many times in my life.

15 And when I was in the hospital because one of
16 them was really, really violent, I ended up in a
17 hospital, and the police asked me if I liked it when
18 I was obviously in shock. "Were you drunk? Did you
19 like it?" I was shaking, and I couldn't... I could
20 barely speak, and I was asked if I liked it. and
21 I'm crying, because my story is one of many stories
22 across this country, across this province, and I'm
23 terrified, because even though I give details about
24 what happened to me, did you see what happened with
25 the women in Val-d'Or? They gathered every inch of

1 courage they had left in them, and we... they
2 still... les gens ont quand même ri d'elles, les ont
3 quand même pas crues. We were being told that we're
4 victimizing ourselves, that we're doing that for TV,
5 you know, and stuff like that, we're liars.

6 So, when you... like, even when you take the
7 last courage you have to speak out, it doesn't work.
8 And it's like that for a lot of Indigenous youth,
9 so, we don't reach out. We don't know how to, and
10 even though we do, there's no support whatsoever for
11 us? And cultural security in public service is not
12 just putting a couple of feathers here and there,
13 and call it "Indigenizing organization". Or
14 ministries or schools. It's not that. We have a
15 really different way of thinking. Healing for us is
16 really different, and healing might not happen in a
17 small room where just some psychologists, when
18 psychologists are not even trained on our trauma,
19 and have no idea of what we've been facing for
20 hundreds of years.

21 So, it's really hard, you know? And I was
22 lucky enough to have a Native social worker to help
23 me with that. But you know, I was still in the
24 city, I'm not home, and the only place where I can
25 really heal, where I can really speak out without

1 being judged is in ceremony. But the thing is with
2 assimilation, and colonisation, we still have to
3 hide to practice our spiritualities, and it
4 shouldn't be like that.

5 And I think Quebec has a responsibility of
6 valuing our expertise, of valuing our ways of
7 thinking, our ways of life, our cultures, our
8 languages, for us to heal. Yes, I know it has to
9 come from communities, but it's always an excuse to
10 not help programs or stuff like that, and result is
11 the youth is being sent in child care, and there's a
12 really... I was in (inaudible) last September, and
13 there, because a lot of Inuit kids are being sent
14 down South in child care, they are being cut from
15 their cultures, from their languages, everything
16 from their parents, and there is this place called
17 "The Family House" in (inaudible), and where they
18 have meals with elders, where elders can actually
19 teach young women who are pregnant, how to raise
20 their children in a really cultural way. So, they
21 learn how to sew, they learn, and, if you know your
22 child is being sent in child care, they have this
23 really nice program, they do a scrapbook that is
24 going to be sent with the kid. And the mother says:
25 "I am doing what's best for you, I cannot take care

1 of you right now, but I want you to go back home,
2 and I want you to seal hunt in the future, I want
3 you to do that kind of stuff", so at least, there's
4 still kind of an attachment. But this house is
5 running low on funds, and the workers, the social
6 workers, they were Inuit. They're trying to tell
7 the government: We need money for that, I mean,
8 it's prevention, and it's good security for young
9 women, and it's... they're running really low on
10 funds.

11 So, we have programs like that, we have all
12 kinds. We have healing lodges when we can. We have
13 all kinds of stuff that are not being supported
14 enough. If the committee doesn't have the funds to
15 support them, Quebec has a responsibility to do so.
16 And it's really easy to say how Indigenous issues
17 are... it's federal, it's not provincial, it's just
18 an excuse. So, it's a responsibility.

19 This is reconciliation, allowing us to maintain
20 our cultures, allowing us to thrive within our
21 cultures too. And even when I was saying that
22 schools don't really allow us to go hunting, it's
23 not just a cultural accommodation, it's a right. I
24 have the right to maintain my ways of life. I have
25 the right to go back home and learn from my elders

1 as much as I can. And the youth who live bush life
2 are incredible. Most of the stuff actually I've
3 learned from my dad, I learned from my friends, who
4 are twenty-five (25) twenty-seven (27).

5 The other day, I learned how to fix moose
6 hides. And I wish I could have done that with my
7 family, but still, it's still happening, and it's
8 empowering to see that young women are preserving
9 our cultures that much. We're hanging on to it with
10 everything we have left. And still, we're being
11 told it's our fault if it's disappearing. Which is
12 bad you know. And this is why youth is suffering so
13 much. And when I talk to the kids, some of them
14 can't really imagine a future, because they're like,
15 I'm not... I don't even know if I'm going to be
16 alive in five (5) years. It's bad.

17 It's so hurtful to see cries for help on
18 Facebook from young friends not being able to... not
19 knowing what to do, because you're in... because I
20 feel the same way too. Sometimes, I have a hard
21 time projecting myself in the future, because I'm
22 scared that my mental illnesses will have the best
23 of me. I attempted suicide, and just giving us
24 suicide hotlines does not work. And people have to
25 reach out to us, because when you're suicidal, when

1 you're depressed, sometimes you're not even able to
2 reach out, and we're being told to rely on faith, on
3 Jesus, on... or to take out your smudge bowl and
4 smudge, but it's not enough. Some trauma, some
5 wounds are so deep, and so fresh that it's... you
6 don't... you're not even able to take out your
7 smudge bowl and smudge. It's... it gets that bad.

8 And we're isolated, and especially for
9 Indigenous people in the cities, in the urban
10 centers, it's hard, you're far away from home, and
11 when I got sent to an institution after my suicide
12 attempt, I wished, I really wished that the
13 institution would have reached out to my community.
14 "Hey! Do you have services? Because we don't
15 really know what she needs." That's something they
16 can do. Reach out to the communities, reach out to
17 the Cree. Or "Do you have services?" Or do you
18 have people she can talk to in the community?
19 Because when my... when I'm away, my community
20 doesn't really know what's happening to me, you
21 know? Because I'm too far. But I think public
22 services should do that. And when I got sexually
23 abused, I was in a hospital, they gave me a paper
24 saying: "Oh, there, you're a victim, here's your,
25 like, victim number." And they give you like a

1 stack of paper you have to fill in describing
2 your... how... describing in really graphic details
3 your abuse, because you have to justify the fact
4 that they have to pay your... the ambulance.

5 After a really violent trauma like that, do you
6 think I have the energy to fill in the paperwork?
7 No. No. So, I never got justice, because I didn't
8 feel like they cared, first of all. It was really
9 graphic, they called me a few weeks after, they were
10 like: "Yes, we'll... we're, we're going to proceed
11 with the enquête in October." It was in July. A
12 lot of things can happen in that period of time.
13 And I'm really surprised I'm not there right now
14 sometimes. And people are like: "Oh no, but you're
15 strong, you have to be strong." That's what we
16 expect from Indigenous leaders, to be strong, but we
17 have the right to be traumatized, we have the right
18 to be sad. We were given really not enough space
19 for us to grieve, for us to hurt, and it's bad.
20 It's really bad.

21 So, it's something I... we have the highest
22 suicide rates (inaudible) in the world. If you look
23 what's happening in Nunavik, it's... Every time I
24 come back from there, I'm... I have a hard time
25 sleeping at night, because of all the stories,

1 because you see your friends, and it's really bad
2 that most of my Indigenous friends who are within
3 have been abused. It's like normal for us, and when
4 I talk to young girls about what is consent, they
5 have no idea, because this old knowledge transfer,
6 because in ceremony, I have been taught that I am
7 sacred, that my body is sacred as a woman, and that
8 I am powerful, but with the legacy of residential
9 schools, our young women are not being taught that.
10 And some of my friends are like: "Yes, well, I
11 passed out at the party. So, I was passed out, and
12 so, it's my fault." They think it's their fault.
13 So, for Indigenous women, we see our bodies as
14 worthless. And when you see young Indigenous men
15 who are mass incarcerated in Canada, because their
16 bodies are seen as violent. Police see young
17 Indigenous men, and they see them as violent right
18 away, and it's not normal. Look what happened to
19 Colten Boushie in Saskatchewan, because I know a lot
20 of my cousins, even siblings, were in that
21 situation, I mean, they were driving around, you
22 know. Coming back from the beach, and this
23 happened. And I got really scared for all the
24 Indigenous men I love in my life. And even some,
25 even the ones that I don't know, I got really scared

1 for them.

2 Indigenous women are being raped, and
3 Indigenous men are being incarcerated, and beaten
4 up. This is a reality. And what happened in Val-
5 d'Or, it's not just in Val-d'Or, it's a national
6 crisis that needs to be addressed. And you have
7 to... and I'm not surprised that not a lot of youths
8 didn't feel comfortable coming forward to this
9 inquiry, because this is a really intimidating
10 setting. Just like I was saying, it's not by
11 putting a couple of dream catchers, and feathers
12 here and there that it will feel comfortable for
13 them.

14 And this is... today, this is my cry for help,
15 but it's also me reaching out to youth in Quebec
16 that they're not alone, and that they are ways for
17 them to testify in private, in a setting that will
18 be more comfortable for them, because we need to
19 hear from the youth. We are the ones who are going
20 to live with the consequences of our land
21 destruction, with the loss of our languages. And we
22 are the one living with the burden of it. Are we
23 doing enough? Are we... what are we doing wrong?
24 And we are the one carrying the traumas of our
25 parents, and our grandparents. My grandmother is

1 eighty-nine (89) years old now, and I'm really
2 scared that she'll go away sad, because most of her
3 life has been suffering. Most of her children were
4 taken... got taken away to residential school. And
5 she lost (inaudible) a while ago, raising them
6 alone, you know? And my grandmother is so strong.
7 And this is why we need to get this whole knowledge
8 transfer going on again with the elders. They
9 walked in their moccasins before. They know a lot
10 of things, they have a lot of teachings, a lot of
11 stories that are comforting. And this is what we
12 need. But you need to know that there has been
13 destruction coming from settlers, and you have to
14 let us know that our cultures are valid, that our
15 existence is valid too. And that we matter.
16 Because when I look at the National Assembly, not a
17 single Indigenous person in there, I don't feel like
18 I belong there. When my... when our languages
19 cannot be spoken in the National Assembly, I don't
20 feel like I belong there either. And you have so
21 much to learn from us, so much. Just like I said,
22 we've been thriving on this territory for seven
23 thousand (7,000) you know. We know so beautiful
24 many things, many beautiful things, that could be
25 incorporated in the curriculum just like the fact

1 that going back to my territory after abuse, when
2 they taught me, well, in our language, there's no
3 feminine and masculine, only animate, inanimate.
4 It's comforting to see that I'm not segregated. And
5 it's... it could be empowering for a lot of... even
6 a lot of settler women who are being discriminated
7 against.

8 There's so many beautiful things in our
9 language, in our culture. You have a lot to learn
10 from us. But you have to listen to us, and we often
11 say: "Oh, Indigenous people don't have a voice" or
12 "I'm going to give a voice to..." No, we do have
13 voices, we're just not being listened to. And I'm
14 really happy that my voice is being heard today, and
15 this is why I was hesitating, because it's... just
16 like I said, it's strong (inaudible). I felt like I
17 had to do it, because the... and we're often see,
18 because we do not... Indigenous youth does not
19 perform in systems that have nothing to do with us,
20 and after that, we're being told we're stupid. "Oh,
21 your high school success rate is too low." Woah.
22 Indigenous... Cree kids, Indigenous kids, they need
23 to move, they need to... Sitting for them in a
24 classroom does not... is not culturally adapted for
25 us, even though you put Cree language in there, it

1 does not work, the setting just does not work.

2 You know, our traditional (inaudible). And
3 Elder ones told me that it was vertical, because the
4 baby had to see their mothers all the time. They
5 had to watch, the babies had to watch their mothers
6 do stuff, this is how we learn. We're really visual
7 people. This is how we learn. Even though you give
8 Cree cultural class in school, and not on the land,
9 I mean it just does not work. Culturally adapted
10 services is... you really have to start from
11 scratch, and think of other settings than just in a
12 small room, in a classroom, it just... it doesn't
13 look like us, and we're not going to be interested,
14 and we're not going to commit if it does not look
15 like us.

16 Even in the school books, if you see White
17 people in a school book, and nothing that has to do
18 with your culture or your people, if the people in
19 your books don't look like the ones in your
20 community, they're not going to really rely on the,
21 you know?

22 So, culturally adapted services, sécurisation
23 culturelle, I'm going to switch in French now.
24 C'est vraiment plus que comme je disais, mettre une
25 couple de plumes ici et là. Puis on a des bonnes

1 idées. On a des très bonnes idées, on a des gens
2 comme Joey ici qui travaille vraiment sur le terrain
3 avec les gens, qui ont des bonnes idées, qui voient
4 qu'est-ce qui marche, qu'est-ce qui marche pas, mais
5 ces gens-là ont pas accès à des grandes structures
6 gouvernementales, parce que parler à des chefs, le
7 système de Conseil de bande, ce n'est pas un système
8 Autochtone, ce n'est pas comme ça que ça marchait
9 avant. C'est quelque chose qui nous a été imposée.
10 Donc, si vous parlez juste au Chef, ça marche pas,
11 parce que les jeunes après n'ont pas accès à ces
12 tribunaux non plus, puis les jeunes en ont des
13 idées, on parle de décisions envers la jeunesse,
14 quand les jeunes, puis les jeunes sont même pas là
15 pour discuter autour de la table. Ils vont en
16 mettre trois (3), quatre (4) là. C'est pas normal.

17 Puis j'espère qu'au cours de cette Commission-
18 là, il y a plus de jeunes qui vont venir donner des
19 idées. Puis souvent, oui, parce que souvent, quand
20 on n'a pas de diplômes aussi, quand on fitte pas
21 dans les standards de la réussite très occidentale,
22 on pense qu'on est cons aussi, qu'on n'a pas droit
23 de s'exprimer dans des choses comme ça, parce qu'on
24 n'a pas de diplômes, parce que c'est ce qu'on nous
25 dit. "T'as pas de diplôme, tu réussis pas." C'est

1 pour ça que nos Aînés sont pas inclus aussi.
2 Pourtant, nos Aînés ont des très bonnes idées. Puis
3 nos Aînés sont les derniers grands gardiens d'une...
4 des cultures qui se perdent à des rythmes alarmants,
5 puis ces Aînés-là ne sont pas autour des tables de
6 décisions ministérielles. Moi, ça me dépasse.

7 T'sé, puis il faut faire confiance à la
8 jeunesse. Il faut leur faire confiance. Ils sont
9 pas... si j'ai fait un tour du territoire avec
10 (inaudible) cet hiver pour l'exposition ambulante de
11 musée, puis ceux-là qui venaient volontairement nous
12 aider, c'étaient des jeunes. Les trois (3) qui a...
13 voyagé avec cette exposition-là, avec des artefacts
14 qui datent parfois de quatre mille (4 000) ans, on
15 était trois (3) jeunes femmes. On travaille
16 soixante-dix (70) heures par semaine, c'est une
17 grosse... c'est un gros contrat, mais on a eu du
18 fun, puis c'était quelque chose de très empowering
19 de voir que c'étaient trois (3) jeunes femmes qui
20 prenaient en charge ça toutes seules sur la route
21 pendant trois (3) mois. Parce qu'on nous a fait
22 confiance. Parce qu'il y a des gens dans cette
23 institution-là qui ont dit : " Non, on va faire
24 confiance aux jeunes, parce que elles sont
25 capables. " On est capables. Incluez-nous.

1 Faites-nous confiance, on est capables. Puis
2 reconnaissez les expertises qui sont peut-être pas
3 des diplômes universitaires, mais qui sont valides
4 quand même.

5 Moi, dans ma vie, j'ai appris pas mal plus dans
6 le bois que j'en ai appris sur des bancs d'école. À
7 constamment me défendre en tant que...
8 qu'Autochtone, puis à constamment être aussi
9 challengée sur ma culture. Il faut tout le temps se
10 prouver, il faut tout le temps se backer avec des
11 statistiques, puis... parce que nos expériences
12 personnelles ne sont pas reconnues. C'est triste.

13 Puis t'sé, quand on voit "Indigenous studies",
14 quand c'est enseigné dans des universités, c'est qui
15 qui enseigne? C'est pas des Autochtones, la majeure
16 partie du temps. Puis des fois ils font des graves
17 erreurs. Puis là, t'es là. Là, toi t'essayes de
18 contester, mais non, toi t'as pas de diplôme, t'es
19 pas... on n'est pas... parce que vu que j'ai pas de
20 diplôme, j'ai pas de... j'ai rien à dire sur ma
21 culture. Je pense qu'on connaît plus notre culture
22 que les gens qui ont... qui l'ont... qui viennent
23 pas de ce... cette culture-là, puis qui l'ont
24 étudiée, mais encore là, il faut se prouver.

25 Puis ça créerait plein de jobs d'amener des

1 Aînés dans les prisons, d'aller... d'amener des
2 Aînés dans les écoles, d'amener des Aînés dans les
3 services publics, ça créerait plein de jobs, puis
4 enfin, ces gens-là vont pouvoir vivre de ça, parce
5 que leur expertise va être reconnue.

6 Des jobs de traduction, si... à l'Assemblée
7 nationale, si jamais il y avait de traducteurs pour
8 que les gens comprennent au moins qu'est-ce qui est
9 débattu à l'Assemblée nationale? Parce que des
10 fois, ç'a beaucoup rapport à nos territoires et nos
11 ressources, on n'est pas inclus dans la
12 conversation, puis ça créerait plein de jobs. Puis
13 ç'a été prouvé que, si le gouvernement du Québec
14 arrêtait de mettre des bâtons dans les roues des
15 Autochtones, il serait riche de trois milliards
16 (3 G), je pense, de plus, parce qu'on pourrait plus
17 participer à l'économie aussi, à la vie publique.
18 C'est pas sorcier là. C'est vraiment pas sorcier.
19 Des fois, je trouve qu'on se casse la tête, quand
20 les réponses sont assez faciles parfois. Il faut
21 juste le faire. You have to start somewhere.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Do you have questions, Me Barry-Gosselin?

24 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

25 Oui, en fait, est-ce que vous nous permettez de les

1 poser en français si ça vous convient?

2 **MME MAÏTÉE LABRECQUE-SAGANASH :**

3 Um-hum.

4 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

5 Bien, je vais en avoir une générale, mais avant
6 d'aller dans les générales, j'aimerais ça aller dans
7 les spécifiques de deux (2) choses que vous avez
8 parlé.

9 **MME MAÏTÉE LABRECQUE-SAGANASH :**

10 Um-hum.

11 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

12 Vous avez parlé de le... en référant à votre
13 histoire personnelle de la nécessité d'avoir de
14 l'accompagnement en tant que victime, puis de
15 l'accompagnement qui serait pas juste... je pense
16 que vous avez pris l'exception... l'explication
17 dire... "qui prend en considération ma culture, puis
18 ma spiritualité." J'aimerais ça que vous élaboriez
19 un petit peu plus comment, par exemple, il pourrait
20 (y) avoir des services. C'est parce qu'on en a
21 parlé aussi, à Malioténam là, d'une plaignante dans
22 un dossier... - je m'excuse, je fais une longue
23 question, je donne un peu le contexte. C'est une
24 femme dans un dossier de violence sexuelle qui
25 disait, « La guérison, ce n'est pas que pour le

1 contrevenant. »

2 **MME MAÏTÉE LABRECQUE-SAGANASH :**

3 Um-hum.

4 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

5 Donc, que la personne qui a commis un acte, mais la
6 guérison, c'est aussi, évidemment,...

7 **MME MAÏTÉE LABRECQUE-SAGANASH :**

8 Um-hum.

9 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

10 ... pour la vie de la personne qui a été victime et
11 que on adapte le volet guérison, en fait, pour les
12 contrevenants avec...

13 **MME MAÏTÉE LABRECQUE-SAGANASH :**

14 Um-hum.

15 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

16 ... en tout cas, oui, de la volonté ou on...

17 **MME MAÏTÉE LABRECQUE-SAGANASH :**

18 Um-hum.

19 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

20 ... on y pense, mais que, on a l'impression, comme
21 victimes, qu'il n'y en a pas pour nous de prise en
22 considération de nos modes traditionnels de
23 guérison.

24 **MME MAÏTÉE LABRECQUE-SAGANASH :**

25 Um-hum.

1 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

2 Est-ce que vous aimeriez ça aborder un petit peu
3 plus des idées ou des visions que vous auriez sur
4 comment on pourrait... comment le service public...
5 les services publics qui interviennent avec des
6 personnes qui ont été victimes d'actes criminels, au
7 lieu du formulaire où on décrit là d'une manière
8 graphique ce qu'on a vécu, qu'est-ce qui pourrait
9 être plus respectueux en fait culturellement. Si
10 des idées ou des...

11 **MME MAÏTÉE LABRECQUE-SAGANASH :**

12 Bien t'sé, c'est juste que les policiers,
13 premièrement, que les policiers acceptent les
14 programmes Autochtones qu'on leur soumet, ça serait
15 déjà un bon départ de savoir comment... de comment
16 interagir avec une victime qui est clairement en
17 état de choc. Ça déjà, ça serait pas mal un bon
18 départ.

19 Aussi, il y a des... je sais que dans d'autres
20 provinces, ça existe, des land-based programs, the
21 healing lodges qui sont supportés aussi par l'État,
22 parce que c'est un truc qui vient de la communauté,
23 mais au moins, il y a du support derrière ça, parce
24 que opérer un healing lodge, ça coûte pas... ça
25 coûte quand même cher. Je veux dire, c'est des

1 programmes qui sont... c'est... puis parfois, c'est
2 des programmes qui sont sur plusieurs mois. Bon,
3 t'es avec des Aînés, tu vas en cérémonie, puis
4 t'es... au moins, t'es sur ton territoire.

5 T'sé, moi, ils m'ont... t'sé, moi, on m'avait
6 proposé de faire ça, mais t'sé, c'est au... dans le
7 Nord du Manitoba. Je viens pas du Nord du Manitoba.
8 Puis moi, j'aurais aimé, t'sé, j'aurais aimé ça
9 avoir des services qui sont vraiment chez moi.

10 Il y a aussi des trucs qui... t'sé, c'est ça,
11 le métier, c'est vraiment de reach out aux
12 communautés aussi, de dire : En ce moment,
13 d'accepter parfois qu'il y a des... t'sé, je veux
14 dire, des professionnels, les psychiatres, les
15 psychologues, les intervenants sociaux qui sont en
16 ville, puis qui ont pas nécessairement l'expertise.
17 Tu peux le dire que t'as pas l'expertise nécessaire
18 au lieu de t'y prendre un peu n'importe comment,
19 puis après, de se faire taper sur les doigts parce
20 qu'on va pas à nos rendez-vous parce qu'on trouve
21 pas que ça nous convient, t'sé? Puis là après, on
22 est comme, "ah mais là, tu... t'as pas voulu
23 t'aider, parce que t'es pas allé à tes rendez-vous."
24 Mais si je suis pas confortable dans ce setting-là,
25 j'ira pas, c'est sûr.

1 **M. JOEY SAGANASH :**

2 Je pense que, au niveau du contexte aussi, dans le
3 contexte des communautés Autochtones ici, c'est sûr
4 que il y a une approche à prendre, puis je pense que
5 c'est de connecter avec les victimes, puis de créer
6 un certain lien de confiance quand t'es un
7 professionnel. Puis souvent, c'est là où ce que on
8 est trop formels dans le travail qu'on amène. On
9 remplit la paperasse...

10 **MME MAÏTÉE LABRECQUE-SAGANASH :**

11 Um-hum.

12 **M. JOEY SAGANASH :**

13 ... on dit qu'est-ce qui s'est passé, tout avant de
14 commencer à connaître une personne, puis de la
15 comprendre, son contexte global aussi. Quand on est
16 en ville, c'est une autre chose. Peut-être que
17 qu'est-ce qui pourrait y avoir comme idée, c'est
18 d'avoir un agent qui justement...

19 **MME MAÏTÉE LABRECQUE-SAGANASH :**

20 Um-hum.

21 **M. JOEY SAGANASH :**

22 ... dédié aux cas Autochtones. Lui, il serait
23 formé, il connaîtrait la réalité des Autochtones en
24 milieu urbain, mais aussi la réalité des Autochtones
25 en communauté. Il aurait un background assez

1 d'expertise où ce que aussi il est capable de
2 connecter, puis de comprendre d'où ces personnes-là
3 viennent, avec quel bagage, right? Puis qu'est-ce
4 qui s'est passé. Mais avant tout, c'est de
5 connaître la personne, puis de pouvoir bien donner
6 le service de support côté qualité, pas côté
7 quantité, right? Moi, j'ai tout le temps vu peut-
8 être une ou deux ou trois personnes par jour, parce
9 que ça me donne plus le temps de connecter. Fait
10 que oui, du travail de proximité, c'est quelque
11 chose qui marche, puis si vous faites du travail de
12 proximité au niveau policier pour...

13 **MME MAÏTÉE LABRECQUE-SAGANASH :**

14 Um-hum.

15 **M. JOEY SAGANASH :**

16 ... des cas comme ça, je pense que la meilleure des
17 choses, c'est d'être dans un endroit confortable
18 avec la personne qui choisit son endroit, right,
19 puis qui connecte avec la personne. Je pense que,
20 après là, après tout ça, t'sé, après avoir fait
21 l'effort, puis c'est pas justement rien une
22 rencontre qui va...

23 **MME MAÏTÉE LABRECQUE-SAGANASH :**

24 Um-hum.

25 **M. JOEY SAGANASH :**

1 ... qui va régler les choses, c'est de pouvoir
2 assister une personne, de la voir deux-trois (2-3)
3 fois, puis de lui montrer qu'il y a un certain lien
4 à construire avec une personne, mais aussi lui
5 donner toutes les opportunités de prendre des
6 décisions.

7 **MME MAÏTÉE LABRECQUE-SAGANASH :**

8 Um-hum.

9 **M. JOEY SAGANASH :**

10 Informer...

11 **MME MAÏTÉE LABRECQUE-SAGANASH :**

12 Um-hum.

13 **M. JOEY SAGANASH :**

14 ... pour qu'ils puissent se diriger vers un service
15 approprié, mais aussi des fois l'accompagnement
16 comme qu'on parlait un peu plus tôt, c'est quelque
17 chose qui aide beaucoup, puis au moins là, on va
18 pouvoir avoir des statistiques qui sont aussi
19 prouvées, puis...

20 **MME MAÏTÉE LABRECQUE-SAGANASH :**

21 Um-hum.

22 **M. JOEY SAGANASH :**

23 ... supportées, parce que ç'a été fait de la bonne
24 manière.

25 **MME MAÏTÉE LABRECQUE-SAGANASH :**

1 Um-hum.

2 **M. JOEY SAGANASH :**

3 Right? En communauté, on voit beaucoup de ça, puis
4 un peu plus tôt, on parlait de membres de la famille
5 en conflit d'intérêts par rapport à des cas qui...
6 t'sé, c'est là où ce que, oui, il faut savoir quand
7 se déconnecter, puis de laisser le dossier aller à
8 quelqu'un, la personne aller à quelqu'un de
9 confiance aussi. Fait que moi, je pense que comme
10 idée, c'est vraiment... premièrement, je pense que
11 le Québec a une responsabilité, puis c'est de créer
12 des liens avec les jeunes Autochtones de la
13 communauté.

14 **MME MAÏTÉE LABRECQUE-SAGANASH :**

15 Um-hum.

16 **M. JOEY SAGANASH :**

17 Puis de créer une confiance, puis de comprendre
18 vraiment qu'est-ce qui se passe dans les
19 communautés. D'ici là, on va pouvoir peut-être
20 travailler sur des approches qui vont marcher un peu
21 plus, puis avoir des jeunes inclus dans la
22 planification de ces approches-là, ça serait une
23 première. C'est sûr que comme que Maitée, elle
24 disait au début, c'est difficile pour des jeunes qui
25 vivent ces traumatismes-là d'en parler, mais de...

1 d'être assez forts pour être en confiance, puis de
2 planifier quelque chose, fait que...

3 **MME MAÏTÉE LABRECQUE-SAGANASH :**

4 Um-hum.

5 **M. JOEY SAGANASH :**

6 ... en tout début, je pense que la première approche
7 à prendre, c'est que le Québec devrait s'asseoir,
8 puis... de planifier une stratégie d'approche, puis
9 de créer un confiance... un lien de confiance avec
10 les jeunes Autochtones, puis de les inclure dans
11 tout ce qu'il y a à faire.

12 Au niveau éducationnel, moi, j'ai grandi en
13 milieu urbain aussi, j'ai été à l'école. Mes
14 parents avaient, comme qu'on dit en anglais,
15 expectations of the school, ils comprenaient dans
16 quel contexte qu'ils étaient. Nous, on est dans un
17 contexte ici dans les communautés où ce que on a
18 grandi ici, on vient d'ici. Moi, je me suis fait
19 poser la question une fois, c'était, "pourquoi que
20 les Chinois puis pourquoi que les Japonais ou les
21 Coréens sont capables de venir ici au Canada...

22 **MME MAÏTÉE LABRECQUE-SAGANASH :**

23 Um-hum.

24 **M. JOEY SAGANASH :**

25 ... puis de... d'avoir une certaine compréhension de

1 qu'est-ce qui se passe puis d'avoir un succès?" Oui
2 mais eux, ils viennent dans un autre pays que chez
3 eux, fait qu'ils vont comprendre que c'est pas comme
4 chez eux ici.

5 **MME MAÏTÉE LABRECQUE-SAGANASH :**

6 Um-hum.

7 **M. JOEY SAGANASH :**

8 Right? Ils vont comprendre qu'il faut qu'ils
9 apprennent les manières d'ici au Canada.

10 **MME MAÏTÉE LABRECQUE-SAGANASH :**

11 Um.

12 **M. JOEY SAGANASH :**

13 Mais nous, on est Autochtones au Canada. Nous
14 autres on vit d'une certaine manière, puis on
15 devrait pas être obligés de faire quelque chose que
16 les autres veulent qu'on fasse. On est chez nous.

17 **MME MAÏTÉE LABRECQUE-SAGANASH :**

18 Um-hum.

19 **M. JOEY SAGANASH :**

20 Fait que d'une manière, au niveau éducationnel, je
21 pense qu'il y a une autre approche à prendre au
22 niveau du ministère de l'Éducation de vraiment
23 connecter avec la population, puis aider les Cris de
24 la Commission scolaire Crie à implanter ou infuser
25 le traditionnel avec qu'est-ce que les jeunes, il

1 faut qu'ils apprennent.

2 **MME MAÏTÉE LABRECQUE-SAGANASH :**

3 Um-hum. Puis les délais d'attente aussi en ville
4 pour tout ce qui est les services en santé mentale.
5 Je le sais pas si vous le savez, mais c'est long.
6 Puis là, la... pour avoir du support, pour avoir...
7 pour finalement avoir accès avec un psychiatre là,
8 il faut que tu rencontres un travailleur social.
9 Après, tu rencontres le psychologue. Après, tu...
10 puis t'sé, c'est de répéter la même histoire tout le
11 temps.

12 **M. JOEY SAGANASH :**

13 Um-hum

14 **MME MAÏTÉE LABRECQUE-SAGANASH :**

15 T'sé, quand... pourquoi vous faites pas un suivi
16 dans vos dossiers? T'sé, je veux dire, le social
17 worker, je lui dis tout en détail, puis j'ai
18 repleuré, puis j'ai... t'sé, pourquoi j'ai encore
19 besoin de refaire ça? Puis après, puis c'est ça,
20 puis là, t'arrives dans le bureau du psychiatre,
21 puis là ils ont tellement de... ils ont tellement...
22 ils sont tellement débordés que "on va essayer ça.
23 Ah, tiens, des pilules", puis c'est "au revoir."
24 Puis t'sé je veux dire, que de se faire garrocher
25 d'un bord puis de l'autre avec des médicaments,

1 puis... parce que c'est de l'essai-erreur beaucoup
2 là. Puis c'est... puis des fois, les... des fois,
3 les effets secondaires sont très déplaisants, tandis
4 que... parce qu'il y a pas cette vision-là,
5 holistique, qu'on a de la santé chez nous.

6 **M. JOEY SAGANASH :**

7 Um-hum.

8 **MME MAÏTÉE LABRECQUE-SAGANASH :**

9 Puis tandis que... pendant que, il y a des longs
10 temps d'attente, s'ils faisaient un appel, mettons,
11 au Cree Health Board ou... pardon, ou les autres
12 organisations dans les autres communautés, il y a
13 des gens qui pourraient prendre en... il y a des
14 gens qui ont du temps de prendre en charge ces
15 dossiers-là. C'est bien plus sécurisant de dire,
16 "hey, ta communauté prend en charge le dossier.
17 Je... tu... c'est ta communauté qui va... ta
18 communauté veut t'aider." C'est très sécurisant de
19 savoir que, il y a une communauté au complet qui
20 nous *backe*, puis que les intervenants qui nous
21 connaissent puis qui veulent notre bien, parce que
22 c'est ça, donc, la communauté, c'est un cercle, s'il
23 y a un maillon qui pète, le cycle peut pas se faire.

24 **M. JOEY SAGANASH :**

25 Um-hum.

1 **MME MAÏTÉE LABRECQUE-SAGANASH :**

2 C'est une responsabilité qu'on a en tant que
3 communauté aussi, de veiller à ce que, il y ait un
4 système qui nous supporte. Puis c'est sécurisant
5 aussi.

6 **M. JOEY SAGANASH :**

7 Puis qu'est-ce que j'ai entendu dire un peu plus tôt
8 Maïtée, nous outiller pour...

9 **MME MAÏTÉE LABRECQUE-SAGANASH :**

10 Um-hum.

11 **M. JOEY SAGANASH :**

12 ... la guérison, oui, on est capables de le faire
13 nous-mêmes, right? C'est d'être validé dans les
14 outils qu'on utilise puis d'avoir un certain
15 financement qui est récurrent, qui va pouvoir aider
16 les jeunes pas seulement que... qu'une guérison,
17 mais de pouvoir bouger puis d'avancer. To move
18 forward in the right direction, right? On a
19 certains jeunes ici dans les communautés qui vivent
20 aussi avec l'impact des grosses corporations qui
21 développent ici dans le Grand Nord. Des parents qui
22 partent pendant des semaines pour travailler.

23 **MME MAÏTÉE LABRECQUE-SAGANASH :**

24 Um.

25 **M. JOEY SAGANASH :**

1 Qui laissent leurs enfants sans structures
2 parentales, sans maternelle, sans paternel qui sont
3 là pour les supporter. Puis après, on pense que les
4 jeunes à l'école, toute va aller bien quand ils
5 habitent avec leurs tantes ou quand ils habitent
6 avec leurs frères ou quoi que ce soit, fait qu'il y
7 a beaucoup d'impact au niveau développement de
8 source naturelle pour les grosses corporations, mais
9 quand on regarde dans nos communautés pour les
10 jeunes, il y a pas de développement pour eux, fait
11 qu'on met un pied de l'avant pour les ressources
12 naturelles, mais...

13 **MME MAÏTÉE LABRECQUE-SAGANASH :**

14 Puis en...

15 **M. JOEY SAGANASH :**

16 ... laisser faire les jeunes qui sont en train de
17 développer avec beaucoup de manque, beaucoup de
18 besoins dans les communautés. C'est sûr que oui, il
19 y a beaucoup de jeunes comme Maitée, puis il y a
20 beaucoup... un peu plus vieux que moi...

21 **MME MAÏTÉE LABRECQUE-SAGANASH :**

22 (Rire)

23 **M. JOEY SAGANASH :**

24 ... (rire) qui travaillent pour aider les jeunes,
25 puis les comprendre, puis d'être capables d'avoir

1 des initiatives qui vont les supporter, mais au
2 niveau du gouvernement provincial, au niveau du
3 Québec complet, on a vraiment besoin de connecter un
4 peu plus, puis de voir vraiment qu'est-ce qui se
5 passe dans les communautés. On est en crise, puis
6 c'est des grosses crises, c'est pas des petites
7 crises, c'est des gros besoins. C'est des personnes
8 qui sont les Premières Nations, des jeunes qui ont
9 pas mal plus de potentiel puis de besoins aussi,
10 pour avoir ce potentiel-là pour pouvoir le
11 développer, puis de grandir bien avec soi-même.
12 Mais c'est des manques d'identité qu'on voit aussi,
13 à cause qu'on n'a pas assez de qu'est-ce que nous on
14 est. Des plumes, t'sé, des artisanats comme ça,
15 c'est pas seulement que de l'art pour nous autres.
16 C'est nous.

17 **MME MAÏTÉE LABRECQUE-SAGANASH :**

18 Um-hum.

19 **M. JOEY SAGANASH :**

20 Ça fait partie de qu'est-ce qu'on fait. Ça fait
21 partie de qui qu'on est, puis les jeunes en ont pas
22 assez dans les communautés, surtout les plus à
23 risques sont surtout ceux-là qui ont pas le
24 privilège d'aller dans le bois, puis aller à la
25 chasse...

1 **MME MAÏTÉE LABRECQUE-SAGANASH :**

2 Um-hum.

3 **M. JOEY SAGANASH :**

4 ... puis d'avoir un grand-parent pour leur montrer
5 vraiment qu'est-ce qui se passe, fait que c'est des
6 besoins, puis c'est des sources d'énergie pour nous.
7 Fait que...

8 **MME MAÏTÉE LABRECQUE-SAGANASH :**

9 Puis t'sé, les jeunes se tournent... t'sé, Joey
10 parlait justement des grosses corporations, puis
11 souvent, t'sé, bon, vu que les jeunes cadrent pas
12 dans leur... encore là dans la vision de réussite
13 très occidentale, ne sont pas capables d'avoir un
14 diplôme post-secondaire, bien, ils vont dire:
15 "Bien, je vas aller travailler à la mine. Je vas
16 faire cent mille par année", mais je... puis ça,
17 j'espère que vous allez vous pencher sur le
18 traitement des femmes autochtones dans les mines,
19 parce que ça aussi, on a une couple d'histoires là-
20 dessus, comment que ces femmes-là sont traitées. On
21 appelle ça des man camps.

22 **M. JOEY SAGANASH :**

23 Um-hum.

24 **MME MAÏTÉE LABRECQUE-SAGANASH :**

25 C'est la même chose pour les... c'est quelque chose

1 qui est décrit en ce moment pour Kindermorgan aussi,
2 parce que c'est des man camps, puis souvent, avoir
3 des femmes autochtones qui sont dans une situation
4 précaire financière, c'est... se font... il y a des
5 histoires de... beaucoup d'histoires d'abus sexuels
6 aussi envers les femmes dans ces milieux-là, puis
7 j'espère que ça, ça va être... ça va... vous allez
8 vous pencher là-dessus aussi.

9 **M. JOEY SAGANASH :**

10 Juste, moi, j'ai juste une chose que je voulais
11 rajouter, ma dernière intervention, c'est que, au
12 niveau de ces crises-là, oui, on a des travailleurs
13 socials, oui, on a des travailleurs communautaires,
14 on a des intervenants sur le terrain, mais je trouve
15 qu'au niveau du travail up stream, right, au niveau
16 du travail de prévention dans les communautés, c'est
17 une réalité qui manque. C'est une ressource qui
18 nous vient pas au niveau financier. Chez les
19 jeunes, on veut plus de travail en amont. On veut
20 plus de prévention de faite culturelle, liée, puis
21 dédiée juste pour les jeunes. Si on continue comme
22 qu'on le fait, c'est rien que le travail dans le
23 curatif, puis essayer de guérir des gens quand on
24 peut prévenir qu'est-ce qui vient, puis moi, je
25 pense que au niveau peut-être de... je sais pas, au

1 niveau du gouvernement pour les jeunes dans les...
2 dans toutes les communautés, c'est d'avoir plus de
3 prévention...

4 **MME MAÏTÉE LABRECQUE-SAGANASH :**

5 Um-hum.

6 **M. JOEY SAGANASH :**

7 ... plus d'outils pour les jeunes, puis éviter pas
8 mal plus de crises à long terme.

9 **MME MAÏTÉE LABRECQUE-SAGANASH :**

10 Um-hum.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Avez-vous d'autres questions? Me Miller?

13 **Me RAINBOW MILLER :**

14 Juste une petite question.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Si vous voulez vous approcher?

17 **Me RAINBOW MILLER :**

18 O.K.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 Juste une petite? Vous pouvez...

21 **Me RAINBOW MILLER :**

22 Juste une petite...

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 ... le faire là-bas?

25 **Me RAINBOW MILLER :**

1 ... question. (rire) Croyez-vous que une clinique
2 de trauma dirigée par des Autochtones et qui
3 incluerait, bon, exemple, des psychologues, et aussi
4 des Elders, t'sé, des gens des deux sphères, serait
5 une réponse là? Elle est peut-être pas une des
6 réponses là, mais ça serait un besoin pour les
7 jeunes et les adultes là, qui vivent des situations
8 de crises.

9 **MME MAÏTÉE LABRECQUE-SAGANASH :**

10 Dans les centres urbains ou dans les communautés?

11 **Me RAINBOW MILLER :**

12 Bien, dans les deux.

13 **MME MAÏTÉE LABRECQUE-SAGANASH :**

14 Les deux? Bien, c'est sûr qu'il y a déjà des
15 structures en place dans les communautés, puis ça,
16 ces structures-là devraient être bonifiées et
17 supportées, first of all. Dans les centres urbains,
18 je pense que oui, ça pourrait aider beaucoup de se
19 retrouver avec des gens qui comprennent notre
20 situation, notre background, mais je pense aussi,
21 t'sé, il faut vraiment se focaliser sur ce que les
22 communautés offrent comme services aussi, parce que
23 c'est... t'sé, c'est beau de mettre tous les
24 Autochtones dans le même panier, mais nos cultures
25 changent, nos langues changent. Les territoires

1 changent aussi, puis nous, on est très connectés à
2 nos territoires, puis ça, c'est important. Puis là,
3 des fois, je trouve que c'est dangereux de mettre
4 tout le monde dans le même panier, "vous êtes
5 Autochtones, puis ils vont vous..." Les Inuits ont
6 pas besoin de la même chose que les Attikameks.

7 **M. JOEY SAGANASH :**

8 Um-hum.

9 **MME MAÏTÉE LABRECQUE-SAGANASH :**

10 On... vivent d'autres sortes de situations aussi.
11 Donc, moi, je pense que vraiment, de bonifier les
12 structures qui sont déjà en place, puis oui,
13 d'offrir ça, puis comme Joey disait tantôt, des
14 endroits aussi dans la communauté où c'est safe
15 d'aller sans nécessairement que tout le monde nous
16 voit, parce que c'est des petites communautés aussi,
17 mais je pense qu'en ville, ça, ça pourrait être
18 quelque chose qui pourrait être mis dans les grands
19 centres au moins. Pas devoir aller au Centre
20 d'Amitié Autochtone, puis de voir juste un social
21 worker, puis that's it.

22 **M. JOEY SAGANASH :**

23 Moi, je pense que ça peut être une ressource qui,
24 oui, justement, qui va aider justement les personnes
25 qui sont en crise, mais aussi, il faut que les gens

1 comprennent c'est quoi, les crises. C'est quoi, le
2 traumatisme. C'est quoi? Il faut qu'il y ait un
3 peu plus de... d'éducation faite par rapport à ça,
4 mais l'éducation faite qui est adaptée à notre
5 culture, puis comme que Maïtée disait un peu plus
6 tôt, le langage est très descriptif, puis quand on
7 parle de santé mentale chez les Cris, ça peut être
8 vu comme un problème, oui, mais ça peut être aussi
9 vu du côté traditionnel comme un plus. Fait que
10 t'sé, ça peut être vu comme spécial.

11 **MME MAÏTÉE LABRECQUE-SAGANASH :**

12 Um-hum.

13 **M. JOEY SAGANASH :**

14 Alors, il faut être vraiment prêt à avoir du
15 matériel adapté pour pouvoir faire ça, mais les
16 centres de crises aussi, c'est super bon pour
17 prévenir beaucoup de choses comme le suicide, puis
18 chez les jeunes dans les communautés, puis le
19 suicide dans les milieux urbains aussi, fait que
20 oui, ça serait quelque chose que... qui serait
21 bonifié comme Maïtée disait par rapport aux Nations,
22 aux personnes qui reçoit le service.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 Ça fait le tour? Me Boucher?

25 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

1 Je n'aurai pas de questions. Merci beaucoup.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Um-hum. Pas d'autres questions? Est-ce que vous
4 aimeriez ajouter quelque chose? Would you...

5 **MME MAÏTÉE LABRECQUE-SAGANASH :**

6 Euh, bien...

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 ... like to add something?

9 **MME MAÏTÉE LABRECQUE-SAGANASH :**

10 I would like to maybe say that I hope that in the
11 future, we will not have to fight this hard for
12 rights that are inherent, because while I'm fighting
13 for my basic human rights, I'm losing time. I have
14 a culture to reclaim, a life to live, and a language
15 to learn. And I should be able to do that instead
16 of fighting for decent housing, and stuff like that,
17 basic human needs...

18 **M. JOEY SAGANASH :**

19 Yes, elementals. I go with her.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 So, I will now thank you very much...

22 **MME MAÏTÉE LABRECQUE-SAGANASH :**

23 Meegwetch.

24 **LE COMMISSAIRE :**

25 ... for having accepted our invitation to share with

1 us.

2 **M. JOEY SAGANASH :**

3 (In the Cree language.)

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 Some parts more difficult than others, but with some
6 hope, that it will improve in the future, and I
7 notice that you repeated that. Indigenous people in
8 Canada, in Quebec are not immigrants. They were
9 there a long time before Europeans arrived. It's
10 not the same for people coming from elsewhere. Um?
11 You have this feeling, I understand what you mean.

12 **M. JOEY SAGANASH :**

13 I think that when we look at a country like Canada
14 or Quebec, we have a responsibility to heal
15 ourselves a lot, right?

16 **MME MAÏTÉE LABRECQUE-SAGANASH :**

17 Um-hum.

18 **M. JOEY SAGANASH :**

19 And what's within our country, and that's our
20 people, First Nations, there's a lot to be given
21 back to our people in terms of healing, and that's
22 us living together as well, and connecting, and
23 making sure we understand what's going wrong before
24 we start doing new things, right? So...

25 **LE COMMISSAIRE :**

1 Um-hum.

2 **M. JOEY SAGANASH :**

3 ... I've always appreciated the fact that yes,
4 there's multicultural settings in Montreal, I've
5 always appreciate to learn from others, but you
6 know, we got to learn from ourselves...

7 **MME MAÏTÉE LABRECQUE-SAGANASH :**

8 Um-hum.

9 **M. JOEY SAGANASH :**

10 ... and we can even learn from animals. We can even
11 learn from, you know, the weather. We're learning
12 as we grow, and...

13 **MME MAÏTÉE LABRECQUE-SAGANASH :**

14 Um-hum.

15 **M. JOEY SAGANASH :**

16 ... I think that, you know, Quebec, Canada, you
17 know, is in the learning, and you know, to move
18 forward from that, and the mistakes.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 So, I hope people in Quebec will understand, people
21 in general will understand that some people were
22 here long before us. So, and we... this has to be
23 considered, and I understand that you want to save
24 your culture, save what you are...

25 **MME MAÏTÉE LABRECQUE-SAGANASH :**

1 Um-hum.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 ... but you want also to share, to be part of what's
4 going on.

5 **M. JOEY SAGANASH :**

6 Yes. I like that.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 I have the feeling it's possible to save your
9 culture, save what you are, and have also sufficient
10 housing, and sufficient quality of life. I think
11 both can be done.

12 I understand that you will like to have more
13 place for youth not only to figure, to show that we
14 consider youth.

15 **M. JOEY SAGANASH :**

16 Um-hum.

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 You want to be really considered.

19 **M. JOEY SAGANASH :**

20 Yes.

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 You want to be heard. So, I wish...

23 **MME MAÏTÉE LABRECQUE-SAGANASH :**

24 Um-hum.

25 **LE COMMISSAIRE :**

1 ... this can be done. I won't repeat all what you
2 said. I may miss the point, ah-ah, somewhere, but I
3 hope people heard what you have said, and that it
4 may be taken in consideration. You ask us to
5 consider some special point. I listen to you. I
6 heard you, and I guess we will take care of that.

7 **MME MAÏTÉE LABRECQUE-SAGANASH :**

8 Um-hum.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 One day, when we'll have... arrived with a report.
11 But it's not necessary to wait for a report for
12 people, authorities listening to you. Many things
13 can be done right now.

14 **M. JOEY SAGANASH :**

15 Um-hum.

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 It's not necessary to have this for... you would
18 like to add something?

19 **M. JOEY SAGANASH :**

20 Yes, she talked about a crisis centre, trauma
21 centre. You know, one of the realities we're having
22 in our communities is there is trauma happening, you
23 know. There is incidents that are happening, and
24 the sad part is we talk about overcrowding is... you
25 can imagine yourself being violated, being totally

1 beaten by someone that's in the same residence as
2 you, and having to deal with all the police, and
3 everything, and then, having to just a few hours
4 later get back in that same environment, and deal
5 with it. So, we're talking about trauma centres,
6 crisis centres. What I really would like to see and
7 emphasized on is the fact that, you know, people
8 that are victims don't have to be going back to
9 where they were victimized, okay. They need to be
10 in a safe space, and one of the big, I guess, answer
11 to that would be to have youth crisis houses as well
12 in all our communities. It would be something that
13 would be benefit for a lot of youth in terms of
14 suicide prevention.

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 Um-hum.

17 **M. JOEY SAGANASH :**

18 So...

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 So, thank you very much for sharing with us. Now,
21 I invite everything to go to the Youth Centre, the
22 new one.

23 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

24 Just maybe before...

25 **LE COMMISSAIRE :**

1 For lunch.

2 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

3 ... just maybe before lunch, Commissioner, if you
4 allow me, Me François Dandonneau that will
5 present...

6 **M. JOEY SAGANASH :**

7 Ah oui.

8 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

9 ... a... not a motion, but une requête, yes, a
10 motion (inaudible) application, thank you, Me
11 Dandonneau. It will take maybe three (3) minutes to
12 five (5) minutes.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 Okay. We'll deal with that. Ah-ah.

15 **Me FRANÇOIS DANDONNEAU :**

16 Mister Commissioner...

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 Welcome, Me...

19 **Me FRANÇOIS DANDONNEAU :**

20 ... thank you.

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 ... Dandonneau.

23 **Me FRANÇOIS DANDONNEAU :**

24 Thank you again. I'm referring to the application
25 for full participant standing that was filed by the

1 Cree Health Board... uh, the Cree Board of Health,
2 and Social Services of James Bay last Friday. So,
3 you were provided with a copy of the application
4 with the supporting affidavit of mister Daniel
5 Saint-Amour, who's the Executive Director. So, we
6 ask this Commission for the Cree Health Board to be
7 given participant status.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Yes. So, it was shown to me. I had the opportunity
10 to read it, and feel safe, I will grant it. (rire)

11 **Me FRANÇOIS DANDONNEAU :**

12 Thank you.

13 **LE COMMISSAIRE :**

14 So, I will just read it, and it will be written next
15 week, further next week when I'll be at the office
16 in Val-d'Or, I will write it, and it will be
17 deposited...

18 **Me FRANÇOIS DANDONNEAU :**

19 Okay.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 ... on our site. So, seeing the application of the
22 Cree Board of Health and Social Services of James
23 Bay for the status of full participant at the Public
24 Inquiry Commission on relations between Indigenous
25 people and certain public services in Quebec,

1 considering the application, the affidavit of mister
2 Daniel Saint-Amour, Executive Director of the
3 applicant, and the representation of Me François
4 Dandonneau, attorney, at the hearing of June
5 eleventh (11th), two thousand eighteen (2018),
6 considering that it appears that the Cree Board of
7 Health and Social Services of James Bay has a
8 significant, and direct interest with respect to the
9 subject of the Commission's inquiry, and is likely
10 to be affected by its final report, considering that
11 the application is well funded, wherefore, I grant
12 the applicant Cree Board of Health and Social
13 Services of James Bay... the status of a full
14 participant before the Public Inquiry Commission on
15 the relations between Indigenous people and certain
16 public services in Quebec with all the rights, and
17 privilege inherent there to for all parts of the
18 Inquiry to be carried out by the Commission. It
19 will be...

20 **Me FRANÇOIS DANDONNEAU :**

21 Thank you, this is much appreciated.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 ... signed in Val-d'Or June eleventh (11th), two
24 thousand eighteen (2018).

25 **Me FRANÇOIS DANDONNEAU :**

1 Thank you.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 So, you're welcome. So, now, it's time for lunch.

4 We'll suspend until...

5 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

6 Until two (2:00)?

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 ... almost one (1:00)...

9 **Me MARIE-JOSÉE BARRY-GOSSELIN :**

10 Maybe until two (2:00)?

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Two (2:00), yes. We'll be back at two (2:00), and
13 you're all welcome for the lunch.

14 SUSPENSION

15 -----

16 REPRISE

17 **LA GREFFIÈRE:**

18 La Commission reprend.

19 **LE COMMISSAIRE:**

20 Oui. So welcome back, bienvenue en cet après-midi

21 de notre première journée des audiences à

22 Mistissini. Alors, Me Bourget, vous prenez la suite

23 de M^e Barry-Gosselin?

24 **Me DONALD BOURGET,**

25 **POUR LA COMMISSION:**

1 Effectivement. Bonjour, Monsieur le Commissaire.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Oui. Je comprends que vous allez nous présenter
4 votre prochain témoin?

5 **Me DONALD BOURGET :**

6 Prochain témoin étant...

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 En français ou en anglais?

9 **Me DONALD BOURGET :**

10 En français, monsieur Martin Papillon, qui est
11 professeur agrégé au Département de science
12 politique de l'Université de Montréal et qui nous
13 fera une présentation générale sur la Convention de
14 la Baie-James et du Nord québécois, donc quel...
15 quel en est le bilan, une présentation générale sur
16 l'historique, l'application et les enjeux aussi que
17 représentent lesdits traités. Et ce sera avec un
18 support PowerPoint qu'on pourrait déposer déjà et
19 coter sous la pièce P-634, sauf erreur.

20 **- PIÈCE COTÉE P-634 -**

21 Alors sans plus attendre, je céderais le
22 plancher et la parole à monsieur Papillon.

23

24

25

1 Martin Papillon
2 Professeur agrégé à l'Université de Montréal,
3 Département de science politique
4 Assermenté

5 -----

6 **M. MARTIN PAPILLON:**

7 Alors merci beaucoup. Je voudrais tout d'abord
8 évidemment remercier la Commission pour l'invitation
9 à venir témoigner. Merci au juge Viens de nous
10 accueillir. Merci aussi à la... à la Nation crie de
11 Mistissini de nous accueillir sur son territoire,
12 territoire d'Eeyou Istchee. C'est un plaisir d'être
13 ici.

14 Je... je vais faire ma présentation en
15 français. Je vais essayer de parler lentement pour
16 les... la traduction. Si jamais je parle trop vite,
17 indiquez, dites-moi-le, ça va me faire plaisir de
18 ralentir.

19 Donc avant de commencer, peut-être me présenter
20 très, très brièvement. Je suis professeur de
21 science politique à l'Université de Montréal. Je
22 travaille depuis maintenant une dizaine d'années
23 environ sur les politiques ou la politique
24 autochtone au Canada et ailleurs. J'ai eu
25 l'occasion de m'intéresser entre autres aux traités

1 modernes, à la mise en oeuvre des traités modernes.
2 La Convention de la Baie-James, comme on sait, c'est
3 le premier traité moderne au Canada, je vais revenir
4 un peu là-dessus. Donc je me suis intéressé à faire
5 une comparaison des différents traités qui ont été
6 signés au Canada depuis la Convention de la
7 Baie-James, principalement dans les territoires
8 nordiques.

9 Je m'intéresse aussi beaucoup aux politiques
10 des provinces canadiennes en matière de
11 réconciliation avec les peuples autochtones, donc ce
12 qui se passe au Québec, évidemment, mais ce qui se
13 passe ailleurs au Canada, pas tellement au niveau
14 fédéral, quoique c'est aussi intéressant, mais aussi
15 ailleurs, en Colombie-Britannique, par exemple, en
16 Saskatchewan, Manitoba, etc., qu'est-ce que les
17 provinces, quel est le rôle des gouvernements
18 provinciaux sur ces questions-là, en lien évidemment
19 avec le rapport, là, sur la Commission vérité et
20 réconciliation qui enjoignait aussi les provinces à
21 travailler sur ces questions-là.

22 Je m'intéresse aussi à la mise en oeuvre de la
23 Déclaration des Nations Unies sur les droits des
24 peuples autochtones, notamment la question du
25 consentement, qui est évidemment le consentement

1 préalable, libre et éclairé, là, qui est une grande
2 question importante, qui est devenue importante au
3 Canada avec les enjeux liés au développement des
4 ressources, aux oléoducs, etc., donc c'est quelque
5 chose qui... sur lesquelles je travaille aussi.

6 Aujourd'hui, ce que je vais faire, c'est que je
7 vais... je vais présenter, je vais... on m'a
8 demandé, là, mon mandat c'était de présenter les
9 grandes lignes de la Convention de la Baie-James,
10 faire un peu un historique, donc je vais rester dans
11 les généralités. Évidemment, ça va me faire plaisir
12 de répondre aux questions dans la... dans la mesure
13 du possible, au mieux de mes connaissances.

14 Je dois dire que les gens qui travaillent
15 quotidiennement ici ou de près ou de loin, là, à la
16 mise en oeuvre de la Convention, avec les
17 institutions de la Convention, seront certainement
18 mieux... mieux placés que moi pour répondre aux
19 questions précises de mécanisme, qu'est-ce qui
20 fonctionne, qu'est-ce qui fonctionne pas, etc. Moi,
21 c'est sûr que j'ai une vision plus générale, plus
22 globale de tout ça, mais ça va me faire plaisir,
23 évidemment, de répondre aux questions s'il y en a
24 des plus précises.

25 Donc mes... ma présentation, là, si on veut

1 peut-être, là, retenir quelques petits points, là,
2 je fais un résumé sur le PowerPoint, là, en fait,
3 hein, les quelques éléments dont je veux parler
4 c'est je veux parler premièrement de l'histoire de
5 la Convention de la Baie-James. Je pense que ce
6 qu'il est important de comprendre c'est que c'est
7 une entente qui s'inscrit à la fois dans la
8 continuité et dans la rupture, c'est-à-dire que
9 c'est important de comprendre que la Convention de
10 la Baie-James fait partie d'une longue tradition au
11 Canada de négociations, d'alliances, de traités avec
12 les Nations autochtones, donc en mille neuf cent
13 soixante-quinze (1975), quand on signe ça, c'est
14 nouveau, mais c'est pas si nouveau que ça, puis je
15 pense que c'est important de comprendre ce
16 document-là dans la lignée de ce qui s'est passé
17 avant, parce qu'il y a une fonction à ce genre de
18 document là, à cette négociation, qu'il est
19 important de comprendre, alors il faut revenir en
20 arrière pour comprendre pourquoi on signe ce genre
21 de traité là, donc je vais revenir en arrière.

22 Il y a aussi évidemment une rupture dans la...
23 les politiques liées aux questions autochtones avec
24 la Convention de la Baie-James et je vais donc en
25 parler. Jusque-là, jusque dans les années soixante

1 ('60), la politique du gouvernement fédéral par
2 rapport aux Autochtones c'était une politique de
3 dire "éventuellement, on n'aura plus besoin de
4 traités, éventuellement, on n'aura plus besoin de la
5 Loi sur les Indiens, éventuellement, on n'aura plus
6 besoin d'un ministère des Affaires indiennes ou des
7 Affaires autochtones parce que les Indiens vont
8 s'assimiler", hein, puis on utilisait encore le
9 terme "Indiens". Et donc, hein, jusque dans les
10 années soixante ('60), soixante-dix ('70), c'était
11 ça la vision, et la vision au niveau des
12 gouvernements provinciaux, entre autres au Québec,
13 c'était beaucoup "les Autochtones, ça relève pas
14 vraiment de nous, hein, ça relève du gouvernement
15 fédéral" et donc il y avait un laisser-faire du côté
16 des provinces et du côté du gouvernement fédéral,
17 aussi un laisser-faire parce qu'on se disait "de
18 toute façon, ils vont s'assimiler éventuellement",
19 et la Convention de la Baie-James fait partie des
20 éléments qui ont forcé un peu les gouvernements à
21 dire, "bien non, finalement, on... ils disparaîtront
22 pas", hein, et donc à changer un peu leur approche,
23 une approche qui est fondée beaucoup plus sur la
24 reconnaissance des Nations autochtones que sur leur
25 disparition. Donc... et donc, je pense que c'est

1 important de garder ça en tête et c'est ce que je...
2 je vais beaucoup insister là-dessus.

3 Les autres éléments dont je veux parler, c'est
4 par rapport plutôt à la mise en oeuvre de la
5 Convention, comment elle a été mise en oeuvre ou
6 comment elle a pas été mise en oeuvre au départ,
7 donc tous les enjeux liés à... à l'apprentissage
8 pour les gouvernements, mais pour les signataires
9 autochtones aussi de qu'est-ce que ça veut dire
10 avoir une relation qui est fondée sur un document
11 comme ça, un document juridique qui fait quand même
12 plus de quatre cents (400) pages, plus de trente
13 (30) chapitres, donc extrêmement complexe, donc
14 qu'est-ce que ça veut dire d'établir une relation
15 sur cette base-là. C'était nouveau pour le
16 gouvernement du Québec, c'était nouveau pour le
17 gouvernement fédéral, c'était aussi nouveau pour les
18 Cris, les Inuits et les Naskapis.

19 Soit dit en passant, juste comme ça, je vais
20 surtout parler de la relation ou en tout cas des
21 institutions liées aux Cris, parce qu'on est en
22 territoire cri, mais évidemment, là, si vous avez
23 des questions par rapport aux Inuits ou Naskapis, ça
24 va me faire plaisir de répondre aussi dans la mesure
25 du possible.

1 Donc, puis le... le dernier point dont je vais
2 traiter, c'est la question des impacts de la
3 Convention de la Baie-James. J'ai dit, bon, la mise
4 en oeuvre a pas été facile au départ, mais ça fait
5 quand même quarante-trois (43) ans, tout près de
6 quarante-trois (43) ans, on est à quelques mois du
7 quarante-troisième anniversaire. Évidemment, il y a
8 beaucoup de choses qui ont changé et je... le
9 message que je vais... que je vais tenter, là, de
10 faire passer c'est que la... bon, la Convention de
11 la Baie-James a eu un impact énorme au niveau,
12 évidemment, juridique, au niveau politique, au
13 niveau de la relation politique entre les nations
14 signataires et le gouvernement du Québec et
15 évidemment le gouvernement fédéral, mais au niveau
16 de ce qui intéresse plus précisément la Commission,
17 c'est-à-dire les services publics, il y a encore
18 énormément de travail à faire.

19 Vous l'avez déjà constaté, je pense, ce matin,
20 vous l'avez sans doute constaté pendant le reste de
21 la semaine ici, il y a encore énormément de choses à
22 faire et donc la Convention de la Baie-James ne
23 règle pas tout. Les institutions, les structures
24 qui ont été mises en place, c'est une structure,
25 c'est pas, hein, ça règle pas tous les problèmes

1 puis on a beau mettre de l'argent, on a beau
2 mettre... créer des structures, tout ça, ultimement,
3 hein, c'est des enjeux profondément humains puis
4 c'est dans la pratique que les choses changent et...
5 donc il y a encore énormément de travail à faire par
6 rapport à ça et donc il faut garder en tête que la
7 Convention de la Baie-James c'est un instrument,
8 c'est pas une fin en soi, et c'est un instrument qui
9 a encore un potentiel à développer à mon avis.
10 Donc... donc voilà en gros, là, ma présentation.

11 Donc sur le... sur le PowerPoint, là, je fais
12 un petit peu l'ordre de tout ça, donc je vais parler
13 un petit peu de l'historique, je vais parler du
14 régime de gouvernance de la Convention, quels sont
15 les éléments importants, les défis de la mise en
16 oeuvre, je vais parler de l'évolution, et enfin, là,
17 je vais traiter un peu de l'impact et je vais
18 conclure peut-être avec une réflexion sur la
19 question de la réconciliation, jusqu'à quel point
20 les traités modernes comme la Convention de la
21 Baie-James sont ou pas des bons outils en... si on
22 vise la réconciliation avec... avec les Nations
23 autochtones. Donc... donc voilà.

24 Donc un peu d'histoire. Je vous ai dit, je
25 vous ai annoncé, je vous ai dit, "il faut voir la

1 Convention de la Baie-James dans la continuité de ce
2 qui s'est passé au Canada", donc revenons au point
3 de départ, si on veut, hein, la rencontre entre les
4 Européens et les Premières Nations qui étaient ici,
5 sur le territoire de l'Amérique du Nord.

6 Les premières rencontres se sont structurées
7 autour d'alliances, de traités, de pactes entre
8 nations, et ça, on... on a tendance parfois à
9 l'oublier, hein, que la relation à l'origine en
10 était une qu'on appelle aujourd'hui de nation à
11 nation, hein, c'est pas pour rien que ce
12 vocabulaire-là est important pour les peuples
13 autochtones. C'est qu'au départ, les premières
14 rencontres étaient des rencontres et les Européens
15 le reconnaissaient. Bon, ils se considéraient
16 supérieurs, c'était pas une relation égale au sens
17 politique, là, mais au... dans la relation, ils
18 acceptaient une dynamique de type diplomatique,
19 hein, une rencontre entre des peuples différents,
20 des nations différentes, donc... et entre des
21 autorités politiques et juridiques différentes, donc
22 il y avait une logique de coexistence, hein, et de
23 partenariat, parce qu'il y avait une dépendance
24 mutuelle sur le territoire. Les Européens avaient
25 besoin des Autochtones pour, hein, pour accéder au

1 territoire, pour survivre au départ, évidemment,
2 mais aussi en termes d'alliance militaire et
3 économique. Donc c'est extrêmement important, et
4 ces traités-là, ces alliances-là, on en connaît
5 quelques-unes, là, il y a la Grande Paix de Montréal
6 dont on a célébré, là, il y a quelques années le
7 deux centième anniversaire, ou trois centième
8 plutôt, c'est...

9 Donc ces traités-là, il y en a eu plusieurs, il
10 y en a eu plusieurs au Canada, il y en a eu
11 plusieurs au Québec, et ces alliances et ces
12 traités-là, il faut pas oublier qu'ils ont encore
13 force de loi au Canada au sens où ils ont encore une
14 valeur au niveau juridique interne, alors c'est pas
15 seulement des ententes du passé qui n'ont plus leur
16 importance, hein, le droit canadien reconnaît la
17 valeur de ces ententes-là. Alors tout ça, c'est ce
18 qui... j'insiste un peu là-dessus, parce que ça me
19 permet de souligner la continuité juridique et
20 politique, hein, qu'il y a derrière ça.

21 Continuer un petit peu sur le contexte
22 historique, hein, suite à la... à la conquête de la
23 Nouvelle-France, la Couronne britannique reconnaît
24 ce processus-là elle-même, hein, les Britanniques
25 aussi, comme les Français, se sont engagés dans des

1 processus de type diplomatique avec les Nations
2 autochtones, et donc, hein, élément important par
3 exemple, la Proclamation royale de dix-sept cent
4 soixante-trois (1763) et le Traité de Niagara
5 l'année suivante qui sont des, hein, la Proclamation
6 royale où le roi de l'époque, le roi d'Angleterre,
7 dit finalement, déclare, hein, "nous allons protéger
8 ce qui s'appelait le Indian territory, hein, le
9 territoire autochtone, et limiter la colonisation de
10 ce territoire-là ou empêcher la colonisation sans
11 notre autorisation". Autrement dit, en faisant ça,
12 ce que fait la Couronne britannique, c'est elle
13 reconnaît en fait que les Autochtones non seulement
14 sont là, existent, sont présents, mais ont capacité
15 juridique, capacité politique et juridique, hein,
16 sur le territoire, donc il leur reconnaît
17 indirectement des droits sur le territoire avec
18 cette Proclamation royale là et c'est à partir de là
19 qu'on... qu'on développe la pratique de négocier
20 avec les Nations autochtones sur le territoire la
21 cession de leurs droits en échange, hein, de
22 compensations et d'une protection pour... pour
23 rendre légitime la colonisation, hein, et ça, ces
24 traités-là, c'est les traités historiques, les
25 traités numérotés qui ont été négociés

1 principalement en Ontario et dans les Prairies au
2 Canada.

3 Au Québec, il y a pas eu de traité numéroté, il
4 y a pas eu de traité de cession, parce qu'on
5 considérait que la cession n'était pas nécessaire,
6 pourquoi, parce que on considérait que la cession
7 avait été faite par la Nouvelle-France et donc
8 c'était le droit français qui s'appliquait avant la
9 conquête, et au moment de la conquête, on a
10 considéré que, à tort à mon avis, mais on a
11 considéré qu'on n'avait pas besoin de faire de
12 traité de cession puisque le territoire avait été
13 cédé par le roi de France plutôt que par les
14 Autochtones.

15 Donc ceci dit, hein, c'est important de se
16 souvenir qu'ici et en territoire Eeyou Istchee, on
17 est en... sur ce qui était à l'époque la terre de
18 Rupert, hein, qui ne faisait pas partie du Québec ou
19 de la Province of Quebec au moment de... de la
20 Proclamation royale de dix-sept cent soixante-
21 trois (1763) et donc on... cette... la question du
22 titre foncier sur le territoire reste entier à
23 l'époque, hein, sur le territoire nordique du
24 Québec.

25 Donc on cesse de négocier des traités à partir

1 des années vingt ('20), mille neuf cent vingt
2 (1920). Pourquoi? Pas parce qu'on considère... pas
3 parce que le droit a changé, pas parce que le régime
4 a changé, mais tout simplement parce que le rapport
5 politique a changé, hein, et on considère qu'on n'a
6 plus besoin de signer des traités, ce n'est plus
7 nécessaire, un peu comme j'ai dit tout à l'heure,
8 parce qu'on arrive à une période où on est convaincu
9 que les Autochtones vont disparaître, vont
10 s'assimiler. C'est ce qu'on appelle la période dure
11 de la colonisation, hein. C'est les politiques des
12 écoles... les pensionnats, c'est les politiques
13 liées, hein, à la Loi sur les Indiens, on impose le
14 régime des conseils de bande, on élimine toutes les
15 formes traditionnelles de gouvernance, toutes les
16 formes traditionnelles de gestion du territoire et
17 des communautés, toutes les pratiques politiques au
18 sein des communautés sont éliminées de force et on
19 s'attend finalement à ce que les Autochtones
20 disparaissent, donc on cesse de négocier des
21 traités, on dit, "ce [n']est plus nécessaire de
22 toute façon". Et ça va durer, hein, jusque dans les
23 années soixante-dix ('70), jusqu'à la Convention de
24 la Baie-James.

25 Donc pour finir mon historique, là, hein,

1 pourquoi on signe un traité en mille neuf cent
2 soixante-quinze (1975), la Convention de la
3 Baie-James, bien en fait, hein, c'est que à partir
4 des années soixante ('60), les Autochtones au Canada
5 se mobilisent de plus en plus pour rappeler au
6 gouvernement fédéral et aussi aux gouvernements des
7 provinces l'existence des traités, les traités
8 historiques.

9 Dans les traités historiques, il y a eu une
10 cession des droits, mais en échange, il y a des...
11 des droits qui ont été reconnus dans les traités,
12 d'un régime de protection, et donc on rappelle aux
13 gouvernements "écoutez, vous avez signé des traités,
14 nous, on a signé des traités, c'est des traités qui
15 ont été signés de nation à nation, on demande au
16 moins le respect de ces traités-là, hein, le respect
17 de nos territoires, le respect des engagements qui
18 ont été pris à notre endroit dans ces traités".
19 Donc il y a une mobilisation politique à l'époque,
20 hein, qui est un peu cristallisée au moment du Livre
21 blanc de mille neuf cent soixante-neuf (1969), hein.
22 Le gouvernement de Pierre Trudeau, donc le père de
23 notre premier ministre actuel, qui, hein, avec son
24 ministre des Affaires indiennes, Jean Chrétien à
25 l'époque, qui proposent un Livre blanc finalement,

1 donc une politique fédérale qui vise à abolir la Loi
2 sur les Indiens, mais aussi à abolir les traités,
3 hein, et dire, "bon, finalement, on peut pas
4 négocier des traités entre citoyens d'un même pays,
5 il faut abolir tout ça, il faut passer à autre
6 chose, il faut se moderniser", hein. Et donc là, la
7 réaction est très forte au sein des communautés
8 autochtones qui ont signé des traités et elle est
9 aussi très forte au sein des communautés autochtones
10 qui n'ont pas négocié de traité et donc pour qui les
11 droits... pour qui la question du droit foncier est
12 encore un peu en suspens, et c'est le cas ici
13 notamment, hein, dans le Nord du Québec.

14 Donc c'est une époque aussi importante puisque
15 c'est une époque de très grande croissance
16 économique, notamment de l'expansion de l'activité
17 économique dans les territoires nordiques,
18 développement des ressources naturelles, et donc,
19 évidemment, l'économie extractive va vers le Nord et
20 atteint des territoires où elle n'était pas jusqu'à
21 présent, les gouvernements commencent à voir
22 l'intérêt de leur territoire nordique, hein, et donc
23 ç'a un impact très certainement.

24 Donc les Autochtones se mobilisent et ça
25 mène... bon, je vais revenir, là, au contexte précis

1 de la Convention de la Baie-James, mais ça amène,
2 entre autres, en mille neuf cent soixante-treize
3 (1973), ça amène à l'arrêt Calder de la Cour
4 suprême. Ça, c'est les Nisga'a de Colombie-
5 Britannique qui ont toujours refusé la souveraineté
6 canadienne sur leur terre, n'ont jamais négocié de
7 traités de cession et ont toujours été
8 historiquement très actifs, entre autres au niveau
9 international pour revendiquer leurs droits. Ils
10 sont allés devant les tribunaux pour faire
11 reconnaître leur droit foncier sur le territoire, ça
12 s'est rendu jusqu'en Cour suprême, et en mille neuf
13 cent soixante-treize (1973), la Cour suprême, dans
14 l'arrêt Calder, la Cour est partagée sur le droit
15 des Nisga'a eux-mêmes, mais la Cour accepte quand
16 même dans cet arrêt-là le principe que les droits
17 ancestraux autochtones peuvent avoir survécu
18 l'affirmation de la souveraineté canadienne, hein,
19 sur les terres, et donc, sur les endroits où il y a
20 pas eu de traité de cession de signé, il est
21 possible que les droits ancestraux autochtones...
22 puis là, elle ne définit pas la nature de ces
23 droits-là, hein, il est possible que les droits
24 ancestraux aient survécu. Donc finalement, ce que
25 la Cour suprême vient dire au gouvernement fédéral

1 et aux provinces c'est "lorsqu'il y a pas de traité
2 de signé, vous devez négocier la cession de ces
3 droits". Donc... et c'est un peu dans cet esprit-là
4 en fait, hein, qu'arrive la Convention de la
5 Baie-James.

6 Le gouvernement fédéral adopte en mille neuf
7 cent soixante-treize (1973) sa première politique de
8 négociation des revendications territoriales et
9 reconnaît finalement, hein, que la pratique des
10 traités doit se poursuivre, donc on fait un virage à
11 cent quatre-vingts degrés (180°) par rapport au
12 Livre blanc de mille neuf cent soixante-neuf (1969)
13 et on dit, "non, effectivement, il faut continuer à
14 négocier des traités et il faut mettre en oeuvre les
15 traités qui ont déjà été signés".

16 Au Québec donc, pendant cette période-là, au
17 Québec il y a évidemment l'expansion territoriale
18 vers le Nord, c'est la Révolution tranquille dans
19 les années soixante ('60), hein, Hydro-Québec qui
20 est... l'étatisation, là, de l'hydroélectricité. Le
21 projet du développement hydro... du potentiel
22 hydroélectrique du Nord est dans les livres et c'est
23 évidemment Robert Bourassa qui annonce en mille neuf
24 cent soixante et onze (1971) ce qu'on a appelé le
25 "projet du siècle". Et là, j'ai pris la peine avant

1 de venir ici de relire le discours de Robert
2 Bourassa avant, au moment de l'annonce du projet, et
3 c'est un discours qu'un politicien aujourd'hui ne
4 ferait jamais, hein.

5 Dans ce discours-là, on parle de la conquête de
6 vastes territoires à conquérir, hein, pour le
7 bénéfice du peuple du Québec et on parle de
8 richesses infinies à exploiter, etc. C'est tout à
9 fait fascinant, je vous invite à relire ce
10 discours-là. Évidemment, il est pas question ni des
11 Cris, les Inuits ou des Naskapis ou des autres
12 Autochtones sur le territoire, on oublie
13 complètement en fait, hein, qu'il y a des gens qui
14 habitent ici. Évidemment, il y a des
15 non-Autochtones aussi, mais on pense au
16 développement économique du Québec et on voit ça
17 comme un territoire un peu vierge, hein, à
18 conquérir, donc c'est vraiment dans un esprit
19 colonial qu'on annonce le développement
20 hydroélectrique de la Baie-James. Alors évidemment,
21 les Autochtones, les Cris entre autres, mais
22 plusieurs autres aussi se mobilisent, s'opposent au
23 projet, et la première chose qui est soulignée,
24 qu'il est important de souligner, là, c'est... je
25 mets... sur mon PowerPoint je parle d'un petit

1 détail et c'est pas un petit détail en fait, là,
2 hein, c'est que en dix-huit cent
3 quatre-vingt-dix-huit (1898) et en mille neuf cent
4 douze (1912), quand le territoire du Québec est
5 étendu jusqu'au Nord, là, il y a deux (2) lois
6 d'extension des frontières du Québec, donc
7 l'ancienne terre de Rupert, finalement, là, qui...
8 qui est étendue vers le Nord, donc quand le Québec
9 gagne juridiction, si on veut, sur ce territoire-là,
10 dans la Loi il est prévu, il est reconnu que, hein,
11 le... il est important de régler la question du
12 droit foncier des Autochtones sur le territoire, et
13 donc le Québec, dans cette loi-là, qui est une loi
14 fédérale, s'engage, hein, à régler cette
15 question-là.

16 Ça n'a jamais été fait et ça va avoir
17 évidemment une importance puisque les Autochtones se
18 mobilisent, l'Association des Indiens du Québec
19 prend le leadership de cette mobilisation-là au
20 départ et vont devant les tribunaux. Alors il y a
21 une demande... une demande en nullité par rapport à
22 la Loi qui... habilitante, là, qui a créé la Société
23 de développement de la Baie-James, une demande en
24 nullité qui est déposée à la Cour du Québec, la Cour
25 supérieure du Québec, et une demande en injonction

1 pour faire cesser les travaux qui ont déjà commencé,
2 hein. Dès mille neuf cent soixante-douze (1972),
3 les travaux de... de développement, là, pour... les
4 travaux de construction des routes vers les... bien,
5 ce qui va devenir les barrages, là, est déjà
6 commencé. Et assez rapidement, en novembre mille
7 neuf cent soixante-treize (1973), donc le juge
8 Malouf de la Cour supérieure du Québec ordonne
9 l'arrêt des travaux en réponse à la demande
10 d'injonction interlocutoire et ce jugement va être
11 rapidement renversé en appel, mais il est suffisant
12 pour semer le doute, hein, pour semer l'incertitude,
13 et évidemment, l'incertitude a des coûts économiques
14 importants. On est en pleine... pleine phase de
15 développement du projet hydroélectrique, donc
16 l'incertitude que crée la question des droits
17 autochtones sur le territoire est suffisante pour
18 amener Québec à accepter de négocier, hein.

19 Québec, là, Hydro-Québec aussi, là – je fais
20 des raccourcis un peu là – et donc on accepte de
21 s'asseoir, on accepte de négocier, et on négocie au
22 départ avec les avocats de l'Association des Indiens
23 du Québec, mais rapidement, les négociations sont
24 dans l'impasse, pourquoi, parce que l'Association
25 des Indiens du Québec veut négocier en fait pour

1 l'ensemble des... des Autochtones du Québec, et les
2 Cris qui voient les travaux avancer sur leur
3 territoire, c'est les Cris qui sont le plus
4 directement affectés, ils sont un peu pressés, hein,
5 parce que là, l'injonction là, la suspension des
6 travaux a été renversée, donc les travaux se
7 poursuivent et donc l'impact concret là, sur le
8 territoire commence à se faire sentir, alors les
9 Cris veulent négocier aussi et veulent négocier
10 rapidement, hein, donc ça crée un climat propice à
11 la négociation intensive et rapide. Les Inuits se
12 joignent à la négociation par la suite, et très,
13 très rapidement, en quelques mois, on signe une...
14 une entente, donc une entente de principe en
15 novembre mille neuf cent soixante-quatorze (1974) et
16 l'entente finale est signée en mille neuf cent
17 soixante-quinze (1975).

18 Donc tout ça, là, en dedans de deux (2) ans, on
19 a négocié le premier traité moderne au Canada.
20 J'insiste là-dessus parce de nos jours, ces
21 traités-là prennent plusieurs années et voire même
22 plusieurs décennies à négocier, hein, et celui-là,
23 on n'avait pas de modèle sinon les traités
24 historiques, là, qui dataient de près de cent (100)
25 ans, donc on n'avait... on n'avait pas de modèle et

1 on a négocié ça très, très, très rapidement.
2 Rapidement peut-être en partie sans se rendre compte
3 de l'impact que ça pouvait avoir tout ça, hein. On
4 était pressé, donc... donc, bon, ç'a donné ce que
5 ç'a donné. Mais on était pressé aussi, ce qui fait
6 qu'on a négocié quelque chose que probablement on
7 négocierait jamais encore aujourd'hui – je vais y
8 revenir là-dessus. La Convention de la Baie-James
9 est unique à plusieurs niveaux et peut-être que ce
10 caractère-là particulier de la Convention découle en
11 partie de la rapidité de la négociation et du fait
12 que c'était la première, on savait pas trop où on
13 s'en allait et donc on a négocié quelque chose, ma
14 foi, d'assez original.

15 Les Naskapis se joignent, en fait, pas à la
16 Convention de la Baie-James, négocient leur propre
17 convention, la Convention du Nord-Est du Québec en
18 mille neuf cent soixante-dix-huit (1978). Les
19 dispositions sont assez semblables, là, j'insisterai
20 pas là-dessus, je vais plutôt me concentrer sur la
21 Convention de la Baie-James, mais ça me fera plaisir
22 de répondre aux questions sur cette Convention du
23 Nord-Est aussi.

24 Donc en conclusion de mon... de ma présentation
25 générale, si on veut, du contexte, hein, pourquoi...

1 pourquoi négocier un traité, hein? En fait, puis
2 ça, je pense que c'est important de le saisir, on
3 négocie pas pour les mêmes raisons, hein, les
4 intérêts des parties sont pas les mêmes. Vous allez
5 dire "c'est normal, c'est toujours comme ça dans une
6 négociation", effectivement, mais c'est le cas aussi
7 pour ce traité-là, hein.

8 Pour les gouvernements et en particulier pour
9 le gouvernement du Québec, la Convention de la
10 Baie-James c'est un règlement hors cour d'un litige,
11 hein, on est en... on est en litige, c'est un
12 règlement hors cour, on veut régler un problème par
13 rapport à la question des droits autochtones, entre
14 autres le droit foncier sur le territoire. On veut
15 la certitude juridique, hein, on veut être sûr que
16 lorsqu'on... lorsque les barrages vont être
17 construits, lorsqu'on va ouvrir, comme disait Robert
18 Bourassa, le territoire au développement, par
19 exemple au développement minier, qu'il y ait une
20 certitude juridique sur le territoire, hein, et
21 c'était ça l'objectif du gouvernement. Le reste, le
22 développement économique et social, la protection
23 culturelle, oui c'est important, mais c'est pas ça
24 le plus important pour le gouvernement, hein, c'est
25 la certitude juridique afin de favoriser le

1 développement économique du territoire.

2 Pour les signataires autochtones, évidemment,
3 c'est plus que ça, hein. Le développement
4 hydroélectrique, il a des impacts importants et on
5 veut dorénavant avoir notre mot à dire sur ce qui se
6 passe sur le territoire. On [ne] veut plus avoir à
7 subir cette annonce de Robert Bourassa sans les
8 consulter, sans les aviser, sans même les
9 mentionner, qu'il va avoir un harnachement des
10 rivières, qu'il va avoir des inondations, que des
11 communautés vont être déplacées, on [ne] veut plus
12 avoir à subir, à se voir imposer un mode de
13 développement qui est pas nécessairement celui qu'on
14 a choisi, donc on veut reprendre contrôle sur le
15 territoire un peu, hein. C'est ce qu'on va appeler,
16 hein, ce qu'on appelle aujourd'hui
17 l'autodétermination, la capacité de décider par
18 nous-mêmes de notre futur, du futur de notre
19 territoire, hein, ce qui est une raison, à mon avis,
20 tout à fait rationnelle.

21 C'est aussi pour les Autochtones une... le...
22 dans la logique des traités historiques dont j'ai
23 parlé tout à l'heure, et c'est pour ça que j'en ai
24 parlé, c'est aussi l'idée d'établir une relation de
25 type politique avec les gouvernements, hein, plutôt

1 que de se voir imposer une législation, la Loi sur
2 les Indiens, par exemple, dans le cas des Cris,
3 hein, ou de se voir imposer des régimes ou des
4 mesures ou un système d'éducation, un système de
5 santé, etc., qui viendrait du Québec et du fédéral,
6 c'est d'être capable d'établir une relation de type
7 politique et de contrôler un peu les outils
8 justement de notre développement, hein, donc avoir
9 ce type de relation qui est pas une relation
10 verticale, mais qui est plutôt horizontale avec les
11 gouvernements, de nation à nation comme on dit
12 aujourd'hui, hein. C'est un objectif dès le départ
13 des signataires autochtones aussi.

14 Et enfin, hein, évidemment, il y a la question,
15 hein, de l'affirmation des droits, donc avoir des
16 droits sur le territoire, donc avoir une protection,
17 un régime de protection juridique sur le territoire,
18 non seulement pour avoir un mot à dire, comme j'ai
19 dit, mais pour s'assurer, par exemple, qu'on puisse
20 continuer à pratiquer les activités traditionnelles
21 de chasse, pêche et piégeage sur le territoire.
22 Donc ça, c'était les objectifs.

23 Évidemment, on voit qu'il y a des objectifs
24 différents, hein. Ça veut pas dire... Ces choses-là
25 se retrouvent dans l'entente, mais on met évidemment

1 l'accent sur les éléments importants différents
2 selon notre perspective, et ces différentes
3 perspectives, pour le gouvernement, on peut dire, je
4 simplifie un peu, là, c'est pas... c'est plus
5 complexe que ça, mais on peut dire que pour les
6 gouvernements, il y a une vision plus instrumentale
7 de la Convention de la Baie-James, c'est un
8 instrument de développement économique du
9 territoire. Pour les Autochtones, on a une vision
10 qu'on pourrait dire beaucoup plus organique.
11 Pourquoi organique? Parce que c'est un document qui
12 établit une relation politique qui est amenée à
13 évoluer, qui est amenée à grandir, à se développer,
14 donc on voit ça comme quelque... un peu comme une
15 constitution, si on veut, hein, ça constitue une
16 relation, hein, et ça, c'est important à comprendre
17 pour la suite des choses. Et ça, bien, cette
18 différence d'interprétation là va avoir un rôle à
19 jouer important.

20 Donc petit détour avant de poursuivre sur la
21 Convention de la Baie-James elle-même, les traités
22 modernes. Évidemment, la Convention de la
23 Baie-James c'était le premier de ce qu'on appelle
24 les traités modernes. Il y en a eu depuis vingt-six
25 (26) de signés au Canada, hein. Au Québec, c'est le

1 seul pour l'instant. On est en processus de
2 négociation ailleurs, entre autres avec les Innus,
3 mais c'est le seul au Québec. Il y en a eu
4 vingt-six (26) ailleurs, hein. Sur le PowerPoint,
5 là, je présente la carte qui est la carte fédérale.
6 Là, je m'excuse, je viens de me rendre compte que la
7 carte est une carte en anglais. Ma présentation est
8 en français. J'espère que ça pose pas de problème.

9 Donc, hein, on voit les traités modernes au
10 Canada. En rouge, hein, c'est le Nunavut, donc,
11 hein, le... là il y a l'accord sur le Nunavut qui a
12 créé le territoire du Nunavut par la suite, hein,
13 mais il y en a d'autres, principalement au Yukon,
14 Territoires du Nord-Ouest, en Colombie-Britannique
15 entre autres, et au Labrador. Ces traités-là
16 s'inspirent en partie de la Convention de la
17 Baie-James, mais la... mais pas complètement. Il y
18 a plusieurs éléments de la Convention de la
19 Baie-James qui ne se retrouvent pas sur ces
20 traités-là, dans ces traités-là, entre autres au
21 niveau du régime... du régime environnemental, de
22 protection de l'environnement, la participation des
23 Autochtones dans le processus d'évaluation est
24 différente. Au niveau du développement économique
25 et social, le chapitre de la Convention de la

1 Baie-James sur le développement économique et social
2 se retrouve nulle part ailleurs.

3 Autre élément important de comparaison, je
4 ferai pas là, l'inventaire de tout ça, mais c'est à
5 titre d'information, les autres traités, à partir de
6 mille neuf cent quatre-vingt-quinze (1995), le
7 gouvernement fédéral accepte de négocier directement
8 dans les traités des ententes d'autonomie
9 gouvernementale, ce qu'il a refusé de faire avec la
10 Convention de la Baie-James.

11 Le régime de gouvernance de la Convention de la
12 Baie-James est un régime d'autonomie qu'on appelle
13 administrative, alors que dans plusieurs autres
14 traités, notamment avec les Nisga'a en
15 Colombie-Britannique, qui étaient derrière l'arrêt
16 Calder, là, ils ont négocié un traité en mille neuf
17 cent quatre-vingt-dix-huit (1998), ils ont une
18 protection, une autonomie gouvernementale à
19 l'intérieur du traité. Vous allez dire "pourquoi
20 c'est important?". Bien, c'est important parce que
21 les droits reconnus au traité sont protégés par
22 l'article 35, et là, dans le PowerPoint c'est 35.2,
23 mais c'est 35.1, c'est une faute de frappe, là,
24 hein, l'article 35.1 de la Loi constitutionnelle de
25 mille neuf cent quatre-vingt-deux (1982), donc les

1 droits qui sont reconnus au traité sont protégés par
2 la Constitution, donc ils ne peuvent pas être
3 abrogés unilatéralement par les gouvernements, et
4 donc, évidemment, lorsque le... le régime
5 d'autonomie gouvernementale est dans les traités,
6 bien là, ça protège ce régime-là par rapport aux
7 législations fédérales et provinciales.

8 Les droits qui sont reconnus à la Convention de
9 la Baie-James sont d'ailleurs aussi protégés par
10 l'article 35, là. Il y a eu quelques décisions des
11 tribunaux en ce sens. Je le donne en exemple parce
12 que c'est peut-être la plus importante, là, Québec
13 contre Moses en deux mille dix (2010), qui
14 reconnaissait à ce sujet, hein, la protection
15 constitutionnelle de certains éléments de la
16 Convention de la Baie-James.

17 Donc une autre particularité de la Convention
18 de la Baie-James par rapport aux autres traités
19 modernes, rapidement, c'est que la Convention de la
20 Baie-James a été principalement négociée par le
21 gouvernement du Québec, le gouvernement fédéral
22 s'est joint à la négociation, et donc il y a une
23 couleur québécoise particulière à la Convention de
24 la Baie-James qui ne se retrouve pas ailleurs. Les
25 autres provinces, les autres territoires ne sont pas

1 aussi proactifs dans la négociation, et donc, hein,
2 le Québec cherche à occuper son territoire à
3 l'époque et cherche à prendre responsabilité, si on
4 veut, à la fois pour le territoire, mais aussi pour
5 les populations, et donc, la Convention de la
6 Baie-James donne une responsabilité ou reconnaît à
7 Québec une responsabilité particulière beaucoup plus
8 importante que ne le fait les autres traités par
9 rapport aux autres provinces ou par rapport aux
10 gouvernements des territoires, que ça soit au Yukon
11 ou Territoires du Nord-Ouest. Et ça, c'est vrai
12 pour les Inuits qui sont pas sous la Loi sur les
13 Indiens, mais c'est aussi vrai pour les Cris, et je
14 vais y revenir un peu parce que ça a une importance,
15 parce que la question des rapports fédéraux
16 provinciaux par rapport à la Convention de la
17 Baie-James est importante aussi. Donc ça termine,
18 là, mon historique.

19 Là, maintenant, ce que je voudrais faire, c'est
20 entrer un peu dans le coeur, c'est-à-dire de décrire
21 le régime de gouvernance de la Convention de la
22 Baie-James et son caractère un peu unique. Pour ce
23 faire, je pense que je ferai pas le détail de tous
24 les chapitres parce qu'on serait encore ici demain
25 matin, c'est pas mon intention, mais il y a quelques

1 éléments qu'il me semble important, là, de
2 souligner, qui peuvent être pertinents pour les
3 travaux de la Commission.

4 Tout d'abord, la question de la certitude
5 juridique, hein. Je vous ai dit tout à l'heure la
6 Convention de la Baie-James a été signée par les
7 gouvernements, en particulier à Québec, hein, pour
8 assurer la certitude par rapport à à qui appartient
9 le territoire, qui a des droits sur le territoire,
10 etc., et la certitude juridique, on la retrouve à
11 l'article 2.1 de la Convention, hein, qui est
12 l'article pour le... qui est sans doute le plus
13 controversé, hein, de ce traité-là, où dans le cadre
14 *dequel*, hein, les Inuits et les Cris, hein, et là,
15 je cite, là:

16 « Cèdent, renoncent, abandonnent et
17 transportent par les présentes tous leurs
18 revendications, droits et titres et
19 intérêts autochtones quels qu'ils soient –
20 hein – sur les terres. »

21 Pourquoi c'est controversé? Évidemment parce
22 que, comme j'ai dit, là, cette Convention-là a été
23 signée rapidement, c'était la première, on n'avait
24 pas d'autres exemples. Ce qu'on a fait, c'est qu'on
25 a copié le modèle des traités historiques, des

1 anciens traités, hein, mais aujourd'hui, là,
2 rappelez-vous, on est avant mille neuf cent
3 quatre-vingt-deux (1982), donc on est avant la
4 reconnaissance des droits ancestraux dans la
5 Constitution canadienne, on est avant toutes les
6 décisions de la Cour suprême qui donnent substance à
7 ces droits-là, hein, donc cet article-là aujourd'hui
8 est très controversé, pourquoi, parce qu'on se pose
9 la question "est-ce qu'on peut céder, abandonner,
10 hein, et transposer comme ça nos droits ancestraux?
11 Est-ce que des droits fondamentaux, on peut y
12 renoncer?", hein. Et je vous pose la question, j'ai
13 pas la réponse, mais je vous pose la question parce
14 que c'est une question importante à laquelle, hein,
15 la... la Convention de la Baie-James propose ça,
16 mais évidemment, c'est une des raisons pour
17 lesquelles beaucoup de Nations autochtones refusent
18 de négocier des traités aujourd'hui, hein, ou
19 refusent les conditions dans lesquelles les traités
20 sont négociés présentement. C'est ce qui explique
21 beaucoup la longueur des négociations ailleurs,
22 hein, cette... cette tension-là entre la volonté des
23 gouvernements d'avoir une certitude sur le
24 territoire pour favoriser le développement
25 économique et le refus par principe, et avec des

1 bonnes raisons à mon avis, des Autochtones de dire,
2 "on va céder nos droits", hein, "on va abandonner
3 nos droits".

4 Alors depuis, il y a toutes sortes de formules
5 qui ont été essayées, hein. Plutôt que de céder les
6 droits, on reconnaît des droits, on suspend
7 l'application des droits ancestraux, etc., il y a
8 toutes sortes de formules dans d'autres traités qui
9 ont été essayées, hein, mais on n'a pas encore réglé
10 ce problème-là, la question de la certitude versus
11 les droits, hein. Il y a une tension continuelle,
12 là, qui est encore présente même encore aujourd'hui
13 lorsqu'on négocie des traités modernes.

14 En échange de cette cession-là, les Cris et les
15 Inuits reçoivent deux cent vingt-cinq millions de
16 dollars (225 M\$) de l'époque, donc de mille neuf
17 cent soixante-quinze (1975). C'est beau... ça
18 paraissait beaucoup à l'époque. Aujourd'hui,
19 c'est... pour avoir cédé ses droits sur le
20 territoire, évidemment, la valeur, hein, des
21 richesses sur le territoire, c'est pas... c'est pas
22 énormément d'argent, on se rend bien compte, étant
23 donné la taille du territoire et l'importance que ça
24 a eu dans l'histoire.

25 Continuons donc la description un peu du

1 contenu de la Convention. L'élément, un élément
2 extrêmement important de cette Convention-là c'est
3 le régime foncier qui est établi, les fameuses
4 terres de catégorie I, II, III. J'irai pas dans les
5 détails, là, mais je me concentre sur les Cris ici.
6 Donc trois (3) catégories de terres, les terres de
7 catégorie I, catégorie II, catégorie III.

8 Les terres de catégorie I, hein, c'est les
9 terres, euh... et là, il y a les catégories IA qui
10 sont de compétence fédérale et IB qui sont de
11 compétence provinciale. IA, en fait, c'est les
12 réserves, hein, c'est l'équivalent des réserves, et
13 IB, c'est en fait autour de réserves, c'est un
14 territoire un peu plus large, mais qui est... qui
15 est du domaine public, là, québécois. Donc... et
16 donc, sur ces terres de catégorie I, les Cris se
17 voient reconnaître un droit d'usage exclusif, hein,
18 mais ce sont des terres qui demeurent sous
19 compétence fédérale et provinciale partagée, hein.

20 Terres de catégorie II, donc droit exclusif de
21 chasse, pêche, piégeage, il y a les mécanismes de
22 cogestion qui s'appliquent, je vais y revenir, mais
23 il y a pas de droit foncier, donc il y a pas de
24 droit, évidemment, sur les ressources naturelles, il
25 y a pas de droit... il y a pas de droit de propriété

1 sur le territoire.

2 Catégorie III, ce sont des terres du régime
3 public québécois où les Autochtones ont des droits
4 non exclusifs, y compris à la participation,
5 l'administration et la mise en valeur du territoire.

6 Ça, c'est la Convention de la Baie-James, assez
7 rapidement, en sursimplifiant un peu. Ce qu'on va
8 voir, c'est qu'évidemment c'est... cette
9 structure-là qui est un peu particulière va
10 évidemment créer des enjeux, parce que là, les
11 questions de compétence et d'entre... chevauchement
12 des compétences sur les terres devient rapidement
13 problématique.

14 Autre élément important au départ pour les
15 Autochtones, pour les Cris en particulier c'était
16 sans doute le plus important, régime de protection
17 des activités traditionnelles de chasse, pêche et
18 piégeage, y compris un programme de soutien du
19 revenu pour les Autochtones qui souhaitent
20 poursuivre le mode de vie traditionnel. Donc
21 quand... un soutien du revenu, parce qu'évidemment,
22 on est dans les années soixante-dix ('70), hein, et
23 on voit déjà poindre à l'horizon, mais c'était déjà
24 présent, là, hein, le fait que bon, le mode de vie
25 traditionnel sur la terre, bon, les jeunes qui s'y

1 intéressent un peu moins, il y a... on cherche à
2 avoir des revenus, etc., un emploi, la valeur, hein,
3 des activités de chasse, piégeage, etc., bon, la
4 valeur économique qui est en déclin, mais on veut
5 poursuivre ces activités-là, et il y a des très
6 bonnes raisons à ça, c'est que c'est intimement lié,
7 et là, les Cris qui viendront témoigner, là, peuvent
8 vous le dire mieux... certainement mieux que moi,
9 hein, il y a évidemment un lien intime entre la
10 pratique de ces activités-là et l'identité, la
11 culture, etc., donc de maintenir ce lien-là, c'est
12 extrêmement important, et la Convention de la
13 Baie-James prévoit tout un régime de soutien du
14 revenu pour ceux qui souhaitent maintenir cette
15 activité-là.

16 Évidemment, il y a aussi le régime d'évaluation
17 des impacts environnementaux et sociaux qui est très
18 important. On crée un ensemble de comités qui sont
19 à la fois consultatifs, comités d'évaluation,
20 comités d'examen, donc quand c'est... pour faire
21 simple, là, c'est un... en fait, c'est l'équivalent
22 du BAPE, finalement, mais en territoire
23 conventionné, et là, il y a plusieurs régimes qui se
24 chevauchent, hein, il y a un régime d'évaluation
25 fédéral, régime d'évaluation provincial, il y a des

1 comités conjoints.

2 Là, les chiffres que je vous mets sur le
3 PowerPoint, là, les quatre, quatre, quatre (4/4/4),
4 deux, deux, deux (2/2/2), ça, c'est la composition.
5 Donc les comités tripartites cris, fédéral,
6 provincial, la composition quatre (4) Cris, quatre
7 (4) *fédéraux*, quatre (4) *provinciaux*, comité
8 d'évaluation environnementale, deux, deux, deux
9 (2/2/2), et les comités d'examen environnementaux,
10 donc là qui sont vraiment ceux qui font les examens,
11 les études d'impact, là, hein, là c'est fédéral et
12 provincial séparé, et là, on voit, là, trois (3)
13 Québec, deux (2) Cris, trois (3) *fédéraux*, deux (2)
14 Cris, donc c'est pas paritaire ceux-là.

15 Ces modèles de cogestion du territoire, hein,
16 sont importants puisqu'ils permettent aux Cris et
17 aux Inuits, là – dans le cas des Inuits, il y a
18 l'équivalent, là –, permettent à... de participer,
19 hein, à la gestion du territoire, ils permettent
20 d'avoir un mot à dire sur les... la planification,
21 évidemment, de l'aménagement du territoire, mais
22 aussi sur lorsqu'il y a des projets, hein, qui sont
23 proposés, d'avoir un mot à dire sur l'évaluation de
24 ces projets-là. Ceci dit, ces comités-là ont des
25 pouvoirs. Dans le cas des Cris, des pouvoirs de

1 recommandation, c'est pas des pouvoirs exécutoires.
2 Il y a une exception dans le cas des Inuits, là,
3 mais dans le cas des Cris, ce sont des pouvoirs de
4 recommandation, alors évidemment, le... le
5 législateur et l'autorité réglementaire a pas
6 obligation de suivre les recommandations de ces
7 comités-là.

8 Maintenant, si on va un peu plus loin, si on
9 parle des services publics en tant que tels, j'irai
10 pas encore une fois dans les détails, là, je fais un
11 grand portrait, il y a une série d'institutions qui
12 sont créées par la Convention de la Baie-James. Au
13 niveau de l'administration locale, les conseils de
14 bande qui existaient déjà qui étaient sous la Loi
15 sur les Indiens, hein, continuent à avoir
16 compétence, là, administrative sur tout ce qui est
17 en fait, là, les services municipaux, mais je dis
18 services municipaux plus parce que c'est plus large
19 que ça, mais le gouvernement fédéral adopte en mille
20 neuf cent quatre-vingt-quatre (1984) la Loi sur les
21 Cris et Naskapis, donc qui soustrait les Cris et les
22 Naskapis de la Loi sur les Indiens, donc c'est un
23 régime législatif, là, différent pour les Cris et
24 les Inuits en vertu de la Convention de la
25 Baie-James.

1 L'Administration régionale crie, ARC, qui est
2 créée également et qui relève, bon, qui a été créée
3 par une loi ici provinciale et qui s'occupe des
4 services pour les... pour les terres de catégorie
5 IB, donc les terres sous compétence provinciale, et
6 terres de catégorie II, et là, cet organisme-là
7 offre, en fait, une gamme de services au départ
8 assez restreints, mais qui a continué à grandir à
9 mesure que les Cris et les Inuits négociaient des
10 ententes avec les gouvernements, et cette
11 Administration régionale crie va devenir, en fait,
12 une espèce d'administration, de gouvernement
13 régional sans s'appeler un gouvernement régional –
14 éventuellement, ça va changer de nom, comme on va
15 voir – qui finalement gère pour l'ensemble des
16 communautés beaucoup des services, hein, qui... donc
17 beaucoup des services, par exemple les services de
18 garderie, d'aide à l'enfance, etc., vont passer par
19 l'Administration régionale crie. L'Administration
20 régionale Kativik au Nunavik, hein, fait un peu la
21 même chose pour les Inuits.

22 Il y a évidemment la Commission scolaire crie
23 qui relève de Québec, mais qui a un régime
24 législatif particulier, hein, et le Conseil régional
25 cri de la santé et des services sociaux, encore une

1 fois, qui relève de Québec, mais qui a un mandat
2 particulier. Les deux (2), hein, la Commission
3 scolaire et le Conseil régional cri de la santé et
4 services sociaux, ce sont des organismes qui sont à
5 la fois miroir, là, des organismes équivalents
6 ailleurs au Québec, mais qui ont un rôle
7 particulier.

8 Dans la Convention de la Baie-James, c'est bien
9 précisé, hein, ils ont un rôle particulier au niveau
10 de leur... bien, de leur finalité, finalement, qui
11 est aussi, hein, d'adapter les services accessibles
12 à l'ensemble de la population du Québec à la réalité
13 autochtone, à la réalité des communautés, et donc
14 ils ont des pouvoirs, certains pouvoirs, entre
15 autres au niveau de la Commission scolaire, au
16 niveau des programmes, de la langue d'enseignement,
17 etc., que d'autres commissions scolaires n'ont pas,
18 hein. Donc... et enfin, bon, l'administration de la
19 justice, là, relève du gouvernement du Québec, il y
20 a des services adaptés. Il est prévu dans la
21 Convention de la Baie-James de créer un corps
22 policier régional cri. Ça ne sera pas mis en oeuvre
23 avant les années deux mille (2000), là, cette
24 disposition-là, mais maintenant, il existe, donc...

25 Et derrière tout ça, ou derrière tout ça ou

1 devant, là, ça dépend de la perspective qu'on a, il
2 y a le Grand Conseil des Cris. Le Grand Conseil des
3 Cris qui est en fait, hein, le bras politique, donc
4 c'est le... la... le Grand Conseil des Cris, c'est
5 une corporation, hein, qui négocie, qui a négocié au
6 nom des Cris la Convention de la Baie-James, Makivik
7 est l'équivalent du côté des Inuits, hein, et le
8 Grand Conseil des Cris a agi, et ce qui fait la
9 particularité du Grand Conseil des Cris, c'est que
10 le Conseil est fusionné, hein, les membres du Grand
11 Conseil des Cris qui sont des élus de chaque
12 communauté est fusionné avec le conseil de
13 l'Administration régionale crie, donc on a un bras
14 politique et on a un bras administratif, et c'est ce
15 qui fait que ça ressemble un peu dès le départ à un
16 gouvernement. Alors même si on n'appelle pas ça un
17 gouvernement, même si le gouvernement du Québec veut
18 pas appeler ça un gouvernement régional, on hésite,
19 on est encore dans les années soixante-dix ('70)
20 dans une logique de centralisation bureaucratique et
21 on hésite à déléguer ou à reconnaître un pouvoir
22 important aux Autochtones, mais le fait qu'il y ait
23 un pouvoir politique et administratif qui soit
24 fusionné *de facto* dans la pratique va donner aux
25 Cris et aux Inuits, mais principalement aux Cris en

1 raison de cette fusion-là, un pouvoir et une
2 capacité politique importante.

3 Au niveau... donc pour terminer, là, sur le
4 portrait d'ensemble de la Commission, de la
5 Convention, au niveau de la gouvernance du
6 territoire et des ressources, la Convention permet
7 la participation autochtone à la gestion du
8 territoire, mais comme j'ai dit, c'est surtout un
9 rôle consultatif, et ça crée évidemment beaucoup de
10 tensions, parce que à l'occasion, évidemment, le
11 gouvernement fait des choix qui sont pas
12 nécessairement conséquents avec ce qui a été la
13 recommandation ou ce qui serait le souhait
14 évidemment des communautés, en particulier sur les
15 terres des catégories II et III, avec l'extension de
16 la... de l'exploitation de la foresterie, mais aussi
17 évidemment des mines en territoire cri entre autres,
18 ça crée beaucoup de tensions, hein. Avec le temps,
19 on a... on a énormément de conflits, conflits qui se
20 retrouvent souvent devant les tribunaux au niveau de
21 la gestion du territoire et des ressources, on
22 pourra y revenir.

23 Au niveau de la gouvernance des services, la
24 Convention prévoit, comme j'ai vu, comme j'ai dit,
25 là, un régime de type... d'autonomie administrative,

1 c'est-à-dire qu'on crée des administrations qui sont
2 gérées par les Cris, les Inuits, mais qui sont sous
3 compétence, sous autorité du gouvernement
4 provincial, donc le ministre, hein, responsable
5 continue à avoir une autorité importante sur ces
6 organismes-là et entre autres au niveau, hein, des
7 budgets, et c'est ce qui va créer beaucoup de
8 tensions, comme on va voir.

9 C'est un régime aussi, c'est important de le
10 dire, c'est un régime hybride, il y a une part
11 d'autorité fédérale, il y a une part de
12 responsabilité fédérale au niveau financier aussi.
13 Par exemple, la commission scolaire, le financement
14 est partagé quarante-cinquante (40-50) Québec...
15 quarante soixante (40-60), pardon, Québec-Ottawa,
16 même chose au niveau des Inuits, mais la proportion
17 est inversée. Donc, hein, ça crée une
18 responsabilité conjointe, c'est un régime hybride,
19 et comme on sait, dans les régimes fédéraux comme le
20 Canada, souvent c'est quand il y a... quand il y a
21 superposition de responsabilités, plutôt que de
22 créer une surgouvernance, ça crée une
23 sous-gouvernance, pourquoi, parce que chacun des
24 gouvernements dit, "c'est l'autre qui est
25 responsable". On veut pas... on veut pas prendre la

1 responsabilité, pourquoi, parce que ça coûte quelque
2 chose, hein, et donc ça crée des... des aspérités,
3 hein, des trous, finalement, dans la gouvernance, et
4 c'est un peu ce qui s'est passé avec la Convention
5 de la Baie-James au départ, chaque gouvernement
6 disait, "ah, c'est l'autre qui est responsable de
7 ça".

8 Autre élément important aussi, je pense, à
9 dire, c'est cette... dans cette hybridité-là de la
10 Convention de la Baie-James, c'est qu'il y a un
11 pouvoir local important au niveau des communautés,
12 mais il y a aussi, et c'est ça qui est important à
13 mon avis, il y a une forte intégration régionale.

14 La particularité ou une des... un des résultats
15 de la Convention de la Baie-James, qui était pas
16 écrit dans la Convention du tout, hein, mais ça
17 s'est développé comme ça et ça c'est un... c'est à
18 la fois un choix, je pense, stratégique des Cris et
19 des Inuits, mais c'est aussi une évolution logique
20 un peu, c'est qu'il y a eu une très forte
21 intégration régionale et c'est ce qui fait la force
22 des Cris et des Inuits au niveau politique et au
23 niveau de la capacité de gérer les programmes, tout
24 ça, c'est que c'est pas des... c'est pas des petites
25 communautés séparées, ils sont ensemble, hein, au

1 niveau de la gestion du territoire, des services,
2 etc., et cette cohésion-là, qui est pas toujours
3 facile, il y a des conflits, vous pourrez poser la
4 question aux responsables cris et inuits, hein, il y
5 a des conflits, c'est certain, mais ils ont réussi à
6 se maintenir ensemble, et ça, ça fait qu'ils
7 parlent, quand ils parlent au gouvernement du
8 Québec, au gouvernement fédéral, ils réussissent la
9 plupart du temps à parler d'une seule voix et donc
10 ils réussissent à établir une relation de nation à
11 nation avec une seule voix, et ça, bien c'est la
12 structure de la Convention de la Baie-James qui a en
13 partie permis ça, hein. C'était pas écrit, ça, dans
14 la Convention, mais c'est ce qui a... ça... la
15 création des organismes régionaux a facilité ça,
16 hein, et c'est important, je pense, ça.

17 Mise en oeuvre. Les attentes sont très
18 élevées, mais on se retrouve, hein, je vous l'ai dit
19 dès le départ, c'est le premier traité moderne,
20 c'est un traité unique, il y a rien de semblable au
21 Québec, évidemment, au Canada, et je dirais dans le
22 monde, hein. C'est vraiment un truc, là, unique, et
23 les gouvernements, tant au fédéral qu'au provincial,
24 n'ont pas l'expérience de ce type d'entente là et
25 les Autochtones non plus d'ailleurs, évidemment, et

1 on adopte les lois nécessaires à la mise en oeuvre,
2 mais une fois que les lois sont adoptées, à la fin
3 des années soixante-dix ('70), au début des années
4 quatre-
5 vingt ('80), en fait, c'est *business as usual*, au
6 sens où on ne change pas nos pratiques, on ne change
7 pas le mode de financement des services, on ne
8 change pas la façon d'aborder les services aux
9 communautés, on ne change pas la façon d'entrer en
10 relation avec les communautés autochtones
11 signataires. On continue, les structures
12 administratives sont les mêmes, la façon de penser
13 de l'État québécois, mais de l'État fédéral aussi,
14 là, par rapport au territoire conventionné demeure
15 la même. On crée pas un bureau de mise en oeuvre de
16 la Convention de la Baie-James. D'ailleurs, on
17 avait oublié, et ça, c'est un oubli important, on
18 avait oublié d'avoir un plan de mise en oeuvre,
19 hein.

20 Quand on signe quelque chose comme ça,
21 normalement, la mise en oeuvre, la signature, c'est
22 la moitié, hein, l'autre moitié c'est la mise en
23 oeuvre, même c'est probablement plus que la moitié,
24 hein, et on a simplement oublié d'avoir un plan de
25 mise en oeuvre ou un plan de suivi, hein, et donc...

1 bon, il y a la Commission crie-naskapie qui a été
2 créée au niveau fédéral pour s'assurer de la mise en
3 oeuvre de la Loi crie-naskapie, mais il y a pas,
4 pour la Convention elle-même, là, hein, entre autres
5 au niveau du gouvernement du Québec, il y avait pas
6 de... pas de mécanisme pour s'assurer qu'on
7 respectait bien nos engagements, que les budgets
8 étaient adéquats, qu'on adaptait les services tel
9 que convenu, etc., etc. Aucun mécanisme. Donc
10 c'est *business as usual*, pas de structure, même pas
11 de comité, même pas de, hein, même pas de ministre
12 responsable, pas de... pas de bureau de
13 fonctionnaires responsables de la mise en oeuvre de
14 la Convention de la Baie-James, hein. Bon,
15 évidemment, il y a des gens, là, qui sont... qui
16 sont responsables des programmes, mais il y a pas de
17 coordination interne au niveau du gouvernement de
18 tous les services, donc en déficience importante au
19 niveau de la mise en oeuvre et ça crée des
20 problèmes, hein, et le principal problème que ça
21 crée, c'est au niveau du financement, hein. Les
22 services qui sont créés, le développement économique
23 et social, les engagements au niveau des
24 infrastructures, etc., il y a pas de nouveaux
25 argents, il y a rien, il y a... donc on n'arrive

1 pas, évidemment, à remplir nos engagements.

2 C'est important et ce problème-là est amplifié
3 parce qu'on est à l'époque, hein, fin des années
4 soixante-dix ('70), début des années quatre-vingt
5 ('80), où les communautés nordiques vivent des
6 changements importants. Des changements importants
7 entre autres au niveau démographique, importante
8 croissance démographique, changement du mode de vie,
9 hein. J'ai parlé de l'importance du mode de vie
10 traditionnel, mais on est à une époque, évidemment,
11 où ça change beaucoup, ça.

12 L'arrivée des routes change les pratiques
13 aussi, la consommation arrive, évidemment, les
14 jeunes sont exposés à des modes de vie différents,
15 etc., donc il y a d'importants changements dans les
16 communautés. Le développement du territoire,
17 évidemment, les barrages, ça change complètement le
18 rapport au territoire, ç'a un impact évidemment
19 social, ç'a un impact au niveau de la santé, un
20 impact au niveau sanitaire dans les communautés,
21 etc., etc., l'emploi, bon. On pourrait y aller, là,
22 on pourrait continuer comme ça. C'est un... tout ça
23 pour dire c'est un moment où les... les sociétés
24 sont en changement, donc on a besoin de soutenir ce
25 changement-là, on a besoin d'infrastructures. Si ce

1 n'est qu'au niveau sanitaire, hein, il y a des
2 crises au niveau de la santé publique importantes
3 dans les communautés crées entre autres, là, dans
4 les années quatre-vingt ('80), hein, et... et là, il
5 y a une déception par rapport aux Cris, chez les
6 Cris et les Inuits par rapport à la Convention de la
7 Baie-James parce que... surtout chez les Cris, là,
8 on vit l'impact des barrages hydroélectriques, on
9 vit l'impact de tout ça et les bénéfices sont pas
10 évidents, là, hein.

11 On voit pas beaucoup de bénéfices, donc
12 l'espèce d'entente où on renonce un peu à nos droits
13 ancestraux en échange de ce qui est prévu dans le
14 traité, cette espèce de... ce traité-là, donc ce
15 pacte-là, finalement, on voit pas le côté positif,
16 là, hein. Et ce conflit-là, je résume, là, mais ce
17 conflit-là perdure en fait, en gros, jusque dans les
18 années deux mille (2000), hein. Et même encore
19 aujourd'hui, là, c'est pas évident, mais je dirais
20 qu'il y a un changement important à partir des
21 années deux mille (2000), hein, parce que
22 évidemment, à force de mobilisation, à force de
23 contestation, à force de poursuites devant les
24 tribunaux, hein, le Grand Conseil des Cris, Makivik
25 sont les bras politiques, là, des Cris et les

1 Inuits, finalement arrivent peu à peu à changer les
2 pratiques au niveau des gouvernements.

3 C'est important d'en parler, parce que ce qui
4 arrive en fait, là, tranquillement, c'est que la
5 Convention de la Baie-James évolue, finalement,
6 hein. On la met en oeuvre de plus en plus, mais il
7 y a une évolution aussi des mécanismes de
8 gouvernance du régime administratif, etc., pour
9 évidemment l'adapter aux exigences contemporaines,
10 hein, ça fait quand même quarante-trois (43) ans, et
11 à partir des années deux mille (2000), on modernise,
12 si on peut dire, on n'a jamais... on l'a jamais
13 complètement mis en oeuvre, mais on modernise un peu
14 en vertu de... en raison, là, des changements
15 importants, et ce qui arrive en fait, c'est que *de*
16 *facto*, en pratique donc, les organismes cris, inuits
17 occupent le terrain.

18 Qu'est-ce que je veux dire par là c'est que,
19 par exemple, la commission scolaire, la Commission
20 sur la santé, l'Administration régionale crie,
21 l'Administration régionale Kativik, le Grand Conseil
22 des Cris, hein, prennent de plus en plus de place
23 dans la gestion des services, de l'administration,
24 le développement territorial, etc., occupent
25 finalement la place que les gouvernements n'occupent

1 pas par leur absence, hein. Je vous ai dit, les
2 gouvernements sont un peu absents, veulent pas trop
3 s'en mêler, ça coûte cher, etc., bien les... la
4 logique, il y a une logique de prise en charge par
5 soi-même de ce qui se passe qui émerge, hein, et ça
6 fait qu'on occupe le terrain, on occupe l'espace de
7 *facto*, hein, et cette occupation-là de l'espace au
8 niveau des services est concrétisée et formalisée à
9 travers une série d'ententes, des ententes de nature
10 politique et administrative avec les gouvernements.

11 Dans le PowerPoint, je vous donne quelques
12 exemples, là, d'ententes qui ont été signées, mais
13 il y en a plusieurs autres. Les ententes sur les
14 services de la petite enfance et la famille avec les
15 Cris, là, en deux mille trois (2003),
16 l'Administration régionale, ententes sur
17 l'administration des services de justice en deux
18 mille sept (2007), création de service de police
19 cri, finalement, en deux mille onze (2011), entente
20 sur le financement des services de police, il y en a
21 eu une série d'ententes sur le financement, la
22 dernière date de deux mille quatorze (2014), là, qui
23 doit terminer en deux mille dix-huit (2018) si je me
24 trompe pas, ententes sur les services de santé en
25 deux mille douze (2012).

1 Alors toutes ces ententes-là, qu'est-ce que ça
2 fait finalement? Premièrement, on s'entend sur le
3 financement, donc on cherche à avoir un financement
4 adéquat pour répondre aux besoins, hein, de façon
5 cohérente avec le pacte qui a été signé, là, en
6 mille neuf cent soixante-quinze (1975), donc on
7 s'entend pour un financement adéquat et on s'entend
8 aussi pour reconnaître aux autorités administratives
9 cries et inuites, hein, une marge de manoeuvre pour
10 développer les services qui correspondent à leurs
11 besoins, donc on donne une certaine flexibilité,
12 hein. Donc ces ententes-là sont importantes.

13 Il y a aussi donc une cumulation d'ententes
14 comme ça qui viennent pas, soit dit en passant,
15 modifier la Convention de la Baie-James, hein.
16 C'est des ententes qui viennent préciser un peu le
17 rôle des organisations qui ont été créées avec la
18 Convention de la Baie-James, mais c'est pas des
19 modifications du pouvoir de ces... de ces
20 structures-là en vertu de la Convention.

21 Autre série d'ententes, et ceux-là, on en
22 entend plus parler parce que politiquement elles
23 sont plus visibles, elles ont peut-être un impact
24 politique aussi plus important, série d'ententes,
25 là, je vais me concentrer sur les Cris ici, là, mais

1 il y a aussi des ententes avec les Inuits qui sont
2 importantes, alors série d'ententes de nature
3 politique sur, entre autres, la mise en oeuvre de la
4 Convention de la Baie-James, mais aussi sa
5 modernisation.

6 La première est sans doute la plus connue,
7 c'est la fameuse Paix des braves de deux mille deux
8 (2002), hein, Paix des braves avec Québec, et il y a
9 aussi des ententes, là, subséquentes avec Québec et
10 avec Hydro-Québec, hein. La Paix des braves, en
11 fait, qui émerge en fait d'un conflit autour de la
12 foresterie, entre autres, hein, il y a eu des
13 poursuites devant les tribunaux, et les Cris qui
14 cherchent à avoir un mot à dire plus important sur
15 la gestion du territoire, sur l'aménagement du
16 territoire, entre autres au niveau de la foresterie,
17 hein, donc... et aussi conflit qui est devant les
18 tribunaux aussi, là, sur les responsabilités de
19 Québec en matière de financement et mise en oeuvre
20 du chapitre sur le développement économique et
21 social, chapitre de la Convention de la Baie-James
22 sur le développement économique et social. Donc il
23 y avait des engagements de Québec, c'était pas très
24 précis ce qu'il y avait dans la Convention de la
25 Baie-James. Les Cris disent, "bon, vous aviez des

1 engagements, des investissements à faire au niveau
2 du développement économique et social que vous avez
3 jamais faits".

4 Donc, hein, processus de négociation, puis à
5 l'époque, hein, c'est un gouvernement du Parti
6 québécois. On se souvient qu'en deux mille
7 (2000)... en mille neuf cent quatre-vingt-quinze
8 (1995), au moment du référendum québécois sur
9 l'accession à la souveraineté, les Cris, entre
10 autres, avaient pris beaucoup de place au niveau des
11 médias, avaient dit, "nous, la souveraineté du
12 Québec, on n'en veut pas", hein. Ils ont... il y a
13 eu un référendum qui a été organisé. Le
14 gouvernement du Parti québécois se retrouve avec une
15 situation où la tension avec les Cris au niveau
16 politique est problématique, hein. Il y a un enjeu
17 économique et social, mais il y a aussi un enjeu
18 politique, et Bernard Landry, qui est à l'époque le
19 premier ministre, là, saisit bien ça et donc on va
20 négocier une entente de nation à nation, donc en...
21 la... la négociation, là, opère à très haut niveau,
22 une entente, justement, là, qui d'une part permet de
23 régler les nombreux litiges qui sont alors devant
24 les tribunaux, création d'un régime forestier unique
25 en territoire cri, on autorise... les Cris

1 autorisent ou s'engagent à autoriser le projet
2 Eastmain, bon, les projets Eastmain et Rupert, donc
3 développement hydroélectrique en territoire cri,
4 hein. Les Cris obtiennent la prise en charge du
5 chapitre sur le développement économique et social
6 et communautaire, là, dans les communautés en
7 échange d'un financement de Québec. On négocie une
8 redevance sur les ressources naturelles, ce qui
9 était pas dans la Convention de la Baie-James. Donc
10 on négocie une redevance. Investissements en
11 formation, emploi, etc., notamment au niveau de la
12 formation et de l'emploi pour l'accès aux emplois en
13 foresterie, mines, etc., donc des emplois liés à
14 l'économie régionale. Et aussi, on crée des
15 mécanismes pour favoriser une relation de nation à
16 nation, donc des comités, hein, des comités cris,
17 Cris-Québec, hein, au plus haut niveau, où les chefs
18 cris et des ministres se rencontrent de façon
19 périodique pour discuter des problèmes, hein, et
20 donc la création de mécanismes de communication,
21 hein, et de conciliation, de coordination, ce qui
22 avait été pas... ce qui était pas prévu au moment de
23 la signature de la Convention de la Baie-James,
24 comme je vous avais dit. Donc on crée une relation
25 politique, hein, avec la Paix des braves, c'est très

1 important.

2 Le graphique, là, c'est trop petit, là, pour
3 voir, mais je... c'est un graphique qui vient du
4 rapport annuel du Grand Conseil des Cris deux mille
5 seize, deux mille dix-sept (2016-2017). C'est la
6 répartition pour deux mille seize, deux mille
7 dix-sept (2016-2017) des... de l'argent en vertu de
8 la Paix des braves qui est transféré aux différents
9 organismes cris et où ça va cet argent-là. C'est
10 assez intéressant à regarder, là, je vous invite
11 à... je vous inviterais à regarder en détail. Donc
12 première entente importante.

13 Deuxième entente importante avec Québec, plus
14 récente, l'entente sur la gouvernance dans le
15 territoire d'Eeyou Istchee Baie-James. Alors c'est
16 une entente qui met à jour la gouvernance
17 territoriale sur les terres de catégories II et III
18 où la responsabilité, hein, c'est d'abord le
19 gouvernement du Québec qui a une responsabilité, et
20 donc avec cette entente-là, on clarifie un petit peu
21 le rôle des Cris sur le territoire, on crée donc le
22 gouvernement de la Nation crie qui remplace
23 l'Administration régionale crie dans la gestion, là,
24 des pouvoirs de type municipaux, mais aussi la
25 gestion, l'administration des services sur les

1 terres de catégorie II, et on crée en fait, c'est
2 un... on crée un peu l'équivalent d'un conseil
3 régional des élus en termes de pouvoir, les anciens
4 conseils *régionaux* des élus, c'est un peu
5 l'équivalent qu'on crée au niveau du Québec.
6 Évidemment, c'est... pour les Cris, c'est beaucoup
7 plus important que ça.

8 Pour les terres de catégorie III, on crée
9 encore une expérience unique qui existe pas
10 ailleurs, on crée un gouvernement paritaire, le
11 gouvernement régional Eeyou Istchee Baie-James,
12 hein. Paritaire, pourquoi, parce que c'est un
13 gouvernement où les Cris et les Jamésiens, donc les
14 municipalités régionales, là, sont représentés de
15 façon paritaire pour la gouvernance des terres de
16 catégorie III sur le territoire de la...
17 conventionné, notamment pour ce qui est des plans
18 d'aménagement du territoire, les services
19 municipaux. Donc c'est un gouvernement qui remplace
20 ce qui était avant la municipalité de la Baie-James,
21 et là, les Cris ont un rôle direct. Alors qu'avant
22 ils avaient pas un rôle dans la gestion du
23 territoire sur les terres de catégorie III, là,
24 maintenant ils ont un rôle direct. Donc, hein,
25 c'est un... encore une fois une expérience

1 intéressante de... de mise en commun, si on veut,
2 hein, des autorités, des mécanismes d'autorité, là,
3 municipale au niveau provincial et cri.

4 On continue. Consolidation, évolution. Au
5 niveau fédéral aussi il y a des ententes qui sont
6 importantes qui sont négociées dans les années deux
7 mille (2000) qui mettent à jour un peu la Convention
8 de la Baie-James.

9 Première entente concernant une nouvelle
10 relation entre le gouvernement du Canada et la
11 Nation crie d'Eeyou Istchee, deux mille huit (2008).
12 Alors ça aussi c'est un peu le pendant de la Paix
13 des braves du côté fédéral, hein. C'est un
14 règlement sur la mise en oeuvre de la Convention, et
15 là, le gouvernement fédéral s'engage notamment au
16 niveau financier, hein, à ajuster le financement
17 des... des services, là, qui sont... qui sont
18 financés par le gouvernement fédéral, notamment au
19 niveau, hein, des conseils... des conseils de bande,
20 là, les conseils de nation qui gèrent, là,
21 l'ensemble des services municipaux, au niveau des
22 infrastructures aussi, et on s'engage à négocier la
23 modernisation de la gouvernance crie, ce qui va
24 mener à la plus récente entente qui date de deux
25 mille sept (2007), deux mille dix-sept (2017),

1 pardon, l'entente sur la gouvernance de la Nation
2 crie et Constitution crie.

3 Alors qu'est-ce que c'est, finalement, c'est
4 une réorganisation de la gouvernance sur les terres
5 de catégorie IA, donc les réserves, là, l'équivalent
6 des réserves, donc qui sont sous compétence
7 fédérale, c'est les communautés elles-mêmes, là, et
8 là, ce qu'on fait qui est encore intéressant, mais
9 là, ça vient tout juste, là, d'être adopté, donc
10 c'est tout récent, la mise en oeuvre de ça, là, je
11 pourrai pas commenter, mais, hein, donc on remplace
12 la Loi sur les Cris et Naskapis, donc la Loi qui
13 date de mille neuf cent quatre-vingt-quatre (1984).
14 Donc chez les Cris maintenant, hein, la... toute la
15 gouvernance des communautés opère à partir d'une
16 structure, on adopte une Constitution crie, donc une
17 constitution interne dont tous les pouvoirs qui sont
18 liés au gouvernement local, là, maintenant c'est les
19 Cris qui peuvent eux-mêmes définir comment,
20 finalement, ces pouvoirs-là sont organisés, hein, au
21 niveau interne. On reconnaît pas de nouveaux
22 pouvoirs, on reconnaît pas de pouvoirs additionnels
23 au gouvernement cri, mais la façon de gérer,
24 d'organiser ces pouvoirs-là, c'est les Cris qui
25 peuvent déterminer eux-mêmes comment le faire. On

1 change, on donne un pouvoir législatif plutôt que
2 réglementaire à ces entités-là, et donc ça, ça aussi
3 c'est non négligeable, là.

4 Et donc, on sait pas encore comment ça va
5 fonctionner tout ça, mais vous voyez bien que
6 l'optique, hein, c'est de consolider l'autonomie
7 gouvernementale, autonomie gouvernementale qui au
8 départ dans la Convention de la Baie-James était
9 partielle, surtout administrative, donc c'était un
10 pouvoir qui était délégué par les autorités
11 fédérales et provinciales. Là, maintenant, de plus
12 en plus on commence à parler d'un pouvoir de nature
13 véritablement gouvernementale. C'est un pouvoir qui
14 demeure fragmenté, fédéral, provincial, régional,
15 local, etc., mais, hein, on construit tranquillement
16 un appareil gouvernemental assez complexe qui permet
17 aux Cris, hein, d'exercer *de facto* de plus en plus
18 d'autorité sur le territoire, mais aussi sur les
19 services qui sont offerts aux citoyens.

20 Donc si je fais un bilan de tout ça, là,
21 l'évolution de la Convention de la Baie-James, tout
22 ça, ce qu'on voit, c'est que ç'a beaucoup évolué
23 avec le temps, hein, et les gouvernements ont été un
24 peu forcés de s'adapter. C'est pas les
25 gouvernements qui ont été les acteurs du changement

1 ici, c'est les Cris et les Inuits, à travers leur
2 mobilisation, qui ont, si on veut, maximisé le
3 potentiel de la Convention de la Baie-James pour
4 transformer un peu leur rapport au gouvernement,
5 transformer aussi leur capacité d'intervenir sur les
6 enjeux économiques et sociaux, sur la gestion du
7 territoire, de l'environnement, sur leur territoire,
8 hein.

9 Évidemment, il y a un impact juridique
10 important à ça. En territoire conventionné, il y a
11 une convention, il y a une série d'accords par la
12 suite qui s'appliquent qui ont... qui ont une
13 importance, hein, et ce régime-là peut pas être
14 modifié sans le consentement des partenaires, alors
15 déjà en partant, les gouvernements sont limités dans
16 leur capacité de transformer de façon unilatérale le
17 type de relation qui existe ici. Il y a un
18 partenariat qui se crée de par la nature même de
19 l'entente, hein, qui a... dont la partie, là, de
20 reconnaissance de droits, entre autres, est protégée
21 par la Constitution.

22 Il y a évidemment un impact au niveau politique
23 et institutionnel. J'en ai parlé un peu, là, mais
24 c'est vraiment la... je pense que c'est vraiment un
25 des éléments à retenir de ma présentation, hein,

1 cette idée de construction, hein, d'une entité
2 politique régionale, la Nation crie.

3 En mille neuf cent soixante-quinze (1975),
4 l'idée même d'une Nation crie sur le territoire, ça
5 existait pas vraiment, puis ça n'enlève pas la
6 valeur de ça, hein, ça n'enlève pas la légitimité
7 politique de ce qui existe maintenant, mais en mille
8 neuf cent soixante-quinze (1975), on parlait pas de
9 la Nation crie, hein. C'est quelque chose qui
10 est... c'est un produit de l'histoire récente, mais
11 c'est un produit de l'histoire récente extrêmement
12 important. Même chose chez les Inuits, hein. Et
13 donc, hein, ces entités-là qui existent maintenant,
14 ces entités politiques là sont devenues
15 incontournables, sont devenues des partenaires, et
16 ce serait impensable au niveau politique, comme j'ai
17 dit au début, hein, d'annoncer un projet comme la...
18 le développement de la Baie-James sans avoir le
19 consentement des Cris ou des Inuits sur le
20 territoire, hein. Politiquement, ce serait
21 impensable aujourd'hui.

22 Quand il y a un développement minier qui se
23 fait sur le territoire, on l'a vu avec l'uranium, le
24 faire sans le soutien des Cris, c'est presque
25 impossible. Juridiquement, c'est pas complètement

1 impossible, mais politiquement, c'est impossible
2 maintenant, hein, parce que le coût de tout ça en
3 termes de poursuites, en termes d'opposition, etc.,
4 mais en termes... le coût pour la relation serait
5 considérable, hein, donc *de facto*, on a vraiment un
6 partenariat politique qui est... qui s'est
7 développé.

8 Au niveau économique, l'impact de la Convention
9 est aussi évidemment important. Il faut pas se
10 leurrer, la Convention de la Baie-
11 James a coûté cher, continue à coûter cher au
12 gouvernement, mais ce coût-là est minime comparé aux
13 avantages qu'ont entraîné la certitude juridique et
14 politique, hein. Le fait d'ouvrir le territoire, le
15 fait de permettre le développement hydroélectrique
16 du territoire, le développement minier, le
17 développement forestier, évidemment, l'intérêt pour
18 le Québec est là, hein, et il faut tenir compte de
19 ça. Quand on parle du coût de la Convention, des
20 services, etc., on dit, "ah, ça coûte plus cher
21 qu'ailleurs", etc., etc. Oui, mais attendez un
22 instant, là, hein, les bénéfices pour le Québec sont
23 énormes aussi, hein, donc dans le fond, le coût de
24 tout ça est tout à fait, à mon avis, un peu relatif.

25 Et au niveau social et culturel, il y a aussi

1 la Convention de la Baie-James, mais évidemment le
2 développement qui a été permis grâce à la Convention
3 de la Baie-James a eu un impact important sur les
4 communautés. Je pense qu'il y en a plusieurs qui
5 vont vous en parler cette semaine. Au niveau, par
6 contre, des services de santé et d'éducation, de
7 logement, etc., là, le bilan est plus mitigé, je
8 dirais, et je voudrais terminer avec ça puisque
9 c'est l'objet principal de vos réflexions.

10 Je veux terminer un peu en faisant un bilan
11 général de la... de la situation. Je vais
12 simplement vous donner des chiffres, je vais pas
13 aller dans les détails, parce que je suis pas un
14 expert de santé et d'éducation, quoi que ce soit.
15 Donc les gens qui sont... qui gèrent les services,
16 qui sont sur le terrain sont beaucoup mieux placés
17 que moi pour parler, là, des enjeux concrets, mais
18 je vous donne juste des chiffres pour voir un peu
19 le... est-ce que la Convention de la Baie-James a eu
20 un impact positif ou négatif sur la qualité de vie
21 dans les communautés. Et là, je me sers de données
22 qui viennent entre autres du gouvernement fédéral,
23 de Statistique Canada, mais aussi du ministère de la
24 Santé et des services sociaux.

25 Le gouvernement fédéral, Affaires autochtones,

1 là, en fait, a développé un index du bien-être des
2 communautés pour comparer les communautés
3 autochtones et non autochtones au Canada, alors
4 c'est avec des données, là, diverses, puis dans
5 l'index, il y a des... il y a différents
6 indicateurs, revenu, éducation, logement, accès au
7 marché du travail, puis moi, j'ai rajouté santé dans
8 l'index. J'ai reconstruit l'index, j'ai rajouté
9 santé parce que je trouvais que c'était important.
10 Je rajouterais beaucoup d'autres choses, hein. Sur
11 la qualité de vie, c'est pas juste des trucs
12 économiques, il y a aussi beaucoup d'autres choses,
13 mais on n'a pas toujours les données, hein, ou les
14 données sont pas toujours comparables, donc c'est
15 pas facile à comparer, mais ceux-là, au moins on les
16 a, on peut comparer.

17 Et là, ce que je vous donne ici, là, c'est des
18 chiffres, là, hein, c'est une comparaison entre le
19 Québec non autochtone, puis là, c'est un index,
20 hein, c'est sur cent (100), donc c'est pas des...
21 c'est pas un... c'est pas le nombre, c'est pas, par
22 exemple, le revenu, c'est un... c'est construit, là,
23 c'est... on renvoie le revenu sur un... c'est une
24 formule mathématique, là, pour renvoyer sur cent
25 (100) pour pouvoir comparer, hein. Et donc, si on

1 compare... disons que cent (100) c'est excellent et
2 zéro (0) c'est très mauvais, hein, si on compare en
3 termes de revenu, on voit les différences, les
4 différences sont là, mais moins importantes, mais
5 quand même, il faut relativiser ça, parce
6 qu'évidemment, le coût de la vie est beaucoup plus
7 élevé ici et encore plus du côté des Inuits, donc,
8 hein, le fait que le revenu est relativement élevé,
9 il faut faire attention.

10 J'ai ajouté à titre de comparaison les Innus,
11 donc j'ai mis toutes les communautés innues, les
12 données pour comparer. Pourquoi c'est intéressant
13 de comparer? Évidemment, parce que les Innus ont
14 pas signé de traité, ont pas de Convention de la
15 Baie-James, ont pas l'équivalent, donc ils sont sur
16 le régime par défaut, si on veut, de la Loi sur les
17 Indiens, donc on voit un peu les différences.

18 En termes d'éducation, il y a encore une
19 différence énorme, hein. L'éducation, là, les
20 données, les... l'indice et le taux de diplômes de
21 secondaire et le taux d'accès à l'université, donc
22 le pourcentage de la population qui ont un diplôme
23 universitaire et secondaire, donc c'est un indice
24 composite, et là, on voit, les différences sont
25 assez importantes.

1 Au niveau du logement, encore des différences
2 très importantes. Au niveau de l'accès au marché du
3 travail encore une fois, ça, c'est le taux d'emploi
4 et le taux de chômage. Au niveau de la santé, on
5 voit encore des différences importantes.

6 IBC, qu'est-ce que c'est, c'est le... l'indice
7 composite. C'est si on met tout ça ensemble puis on
8 fait une espèce de calcul de tout ça, si on met un
9 indice, là, qui tient compte du revenu, l'éducation,
10 logement, marché du travail, santé, si on fait une
11 comparaison. En tout cas, tout ça pour dire, hein,
12 que lorsqu'on regarde ça, on se rend compte au
13 niveau des chiffres que la Convention de la
14 Baie-James c'est pas une panacée, ça n'a pas réglé
15 tous les problèmes au sein des communautés.

16 Si on compare avec les Innus, qui n'ont pas de
17 convention, donc qui n'ont pas la structure
18 administrative équivalente, les commissions
19 scolaires, etc., hein, on voit que les Cris et les
20 Inuits sont... s'en tirent un peu mieux à certains
21 niveaux, hein, mais la différence est pas radicale,
22 hein, et donc, ça me permet, ça, de faire un peu de
23 nuances par rapport à l'impact au niveau économique
24 et social de la Convention.

25 Ma dernière diapo, je prends le même indice

1 agrégé, donc tous les indicateurs ensemble, puis je
2 compare dans le temps, puis là, je prends les
3 recensements jusqu'à deux mille onze (2011) – j'ai
4 pas les chiffres de deux mille seize (2016), je m'en
5 excuse, là, j'ai les chiffres jusqu'en deux mille
6 onze (2011) – et là, on compare la population non
7 autochtone du Québec, donc la ligne en haut, donc
8 l'évolution de l'index de bien-être, donc santé,
9 éducation, etc., là, pour la population non
10 autochtone au Québec, on voit que ça augmente un
11 peu. Orange, c'est les Cris, bleu, c'est les... le
12 Nunavik, puis là, c'est pas les Inuits au Nunavik,
13 c'est l'ensemble du Nunavik, donc ça comprend les
14 non-Inuits au Nunavik, parce qu'il y a pas moyen de
15 faire la différence au niveau des statistiques,
16 et... et les autres... j'ai mis les autres Premières
17 Nations au Québec dans l'ensemble.

18 Alors ce qu'on voit, c'est que les Cris et les
19 Inuits, en mille neuf cent quatre-vingt-un (1981),
20 étaient en bas de peloton, si on veut, là, c'est pas
21 une course, évidemment, là, mais en bas de peloton.
22 Avec la mise en oeuvre de la Convention jusqu'en
23 quatre-vingt-onze ('91), on voit qu'il y a un
24 rattrapage important qui est effectué, donc ça
25 semble avoir un impact, là, parce que entre

1 quatre-vingt-un ('81) et quatre-
2 vingt-onze ('91), c'est le début de la mise en
3 oeuvre, là, c'est la création des commissions
4 scolaires, etc., et après ça, ça plafonne un peu,
5 puis à partir de deux mille un (2001), quand on
6 commence à négocier les ententes dont j'ai parlé,
7 là, les ententes sur la gouvernance, la Paix des
8 braves, etc., on voit que ça recommence un peu à
9 augmenter.

10 Est-ce qu'il y a une relation de cause à effet,
11 je sais pas, hein. Là, moi, je suis en...
12 politologue, je suis en science sociale. Il faut
13 bien faire attention, les statistiques, hein, on
14 peut pas dire "c'est en raison de la Convention de
15 la Baie-James qu'il y a ça", mais si on regarde ça,
16 c'est quand même intéressant de voir qu'il y a une
17 corrélation, hein. Donc... mais encore une fois, on
18 est loin du reste du Québec, on est loin du Québec
19 non autochtone. Les enjeux sont là, hein.

20 Les enjeux dont vous entendez parler, dont vous
21 avez entendu parler ce matin, vous allez continuer à
22 en entendre parler, hein, puis vous avez entendu
23 tout au long, je pense, des audiences de la
24 Commission, là, elles sont présentes ici aussi
25 malgré l'intérêt, là, malgré la particularité de la

1 Convention de la Baie-James, elle a pas tout réglé
2 de toute évidence.

3 Rapidement, parce que je voudrais bien
4 conclure, impact et bilan au niveau des services
5 publics. Je ne rentrerai pas dans les détails,
6 parce qu'encore une fois, là, je me répète, mais
7 c'est... je pense qu'il y a des gens qui sont
8 beaucoup mieux placés que moi pour parler des enjeux
9 quotidiens de la gestion des services publics, les
10 problèmes, mais ce qu'on voit régulièrement dans la
11 littérature à ce sujet, que je consulte, hein, il y
12 a des enjeux qui reviennent continuellement. Là,
13 j'en nomme quelques-uns, il y en a d'autres, mais
14 j'en nomme quelques-uns parce que ils me semblent
15 ceux... c'est ceux qui ressortent le plus souvent et
16 c'est des enjeux que vous avez sans doute déjà
17 entendus ailleurs, hein.

18 Premièrement, la première chose à dire c'est
19 que il y a une complexité inhérente à tout ça, parce
20 qu'il y a des enjeux qu'on peut dire croisés, hein.
21 Les enjeux en matière de santé, d'éducation, d'accès
22 à la justice, d'emploi, etc., se superposent, hein,
23 et rendent tout ça compliqué, parce qu'il y en a qui
24 disent, "bon, il faut investir massivement en
25 éducation, c'est ça la solution", mais si on a des

1 problèmes de logement, si on a des problèmes de
2 santé, d'abus de drogues, par exemple, ou des
3 problèmes au niveau de l'accès à des... à de
4 l'alimentation de qualité, bien c'est sûr que
5 l'éducation c'est difficile, hein. Si on investit
6 massivement dans les programmes d'éducation, mais on
7 règle pas les problèmes de santé et de logement, par
8 exemple, bien ça sert à rien. Même chose avec la
9 justice, hein. On a beau avoir le meilleur système
10 de justice, le plus sensible à la réalité, mais si
11 on continue en amont à avoir des problèmes au niveau
12 des jeunes, des problèmes d'emploi, etc., bien le...
13 on a beau avoir le meilleur système de justice, ça
14 va pas régler le problème, hein.

15 Fait qu'il y a une complexité inhérente à ça
16 qui est extrêmement difficile, hein, et ce qui fait
17 qu'il faut avoir une approche globale à tout ça. Il
18 faut pas avoir une approche... il faut évidemment
19 être ciblé, il faut répondre à des besoins
20 particuliers, mais il faut aussi être capable de
21 prendre un peu de recul puis de dire, "il y a un...
22 il faut, il faut prendre le problème par plusieurs
23 bouts à la fois, hein, de façon systématique". Ça,
24 c'est la première chose.

25 Deuxième chose, au niveau de la croissance

1 démographique, hein. Je vous ai pas donné de
2 statistiques démographiques, là, mais évidemment, la
3 croissance de la population est importante, hein.
4 C'est des... les populations criées, inuites, c'est
5 des jeunes, des communautés très jeunes, beaucoup
6 plus jeunes que l'ensemble du Québec, hein, et donc
7 il y a cette croissance démographique crée des
8 enjeux importants. C'est une bonne chose pour les
9 communautés, évidemment, hein, d'avoir beaucoup de
10 jeunes, mais... mais ça crée des enjeux, ça crée des
11 pressions au niveau des infrastructures, au niveau
12 du logement entre autres, mais ça crée aussi des
13 enjeux au niveau économique. Ça prend des emplois,
14 hein, ça prend de l'activité économique, et donc,
15 pour ces jeunes, si on veut que les jeunes restent
16 dans les communautés, qu'ils quittent pas, bien ça
17 prend quelque chose, ça prend une vie économique, et
18 ça, c'est un enjeu important.

19 Adapter les services au milieu. Ça,
20 j'insisterai pas là-dessus parce que ça c'est
21 quelque chose, je pense, que vous allez entendre
22 souvent, vous avez sûrement entendu beaucoup jusqu'à
23 maintenant. Et donc là... les organismes, hein, qui
24 ont été créés, la commission scolaire, service de
25 santé et service de justice, évidemment, c'est dans

1 leur mandat d'adapter les services publics au
2 milieu, mais il y a un... le défi demeure, hein.
3 Le défi demeure, pourquoi, parce que d'une
4 part, l'adaptation des services demande une certaine
5 flexibilité au niveau de Québec, au niveau des
6 ministères, hein. Pour être capable d'adapter les
7 services, il faut être flexible, il faut être
8 capable de répondre rapidement, il faut surtout pas
9 avoir une approche uniforme à tout ça, hein. La
10 réalité est pas la même chez les Innus, chez les
11 Cris, chez les Inuits, il y a une diversité, même au
12 sein même d'une communauté à l'autre il y a des
13 variations importantes. Il faut une flexibilité, il
14 faut être capable d'adapter à la réalité, et pour
15 ça, ça prend des canaux de communication,
16 évidemment, hein, ça prend des mécanismes pour dire
17 "bon, on a besoin de ça, on a besoin de ci, etc., il
18 faut être capable de répondre", puis ça prend à
19 Québec des gens qui comprennent ça et qui sont prêts
20 à adapter les services qui existent, qui sont prêts
21 à adapter les règlements, qui sont prêts à adapter
22 les mécanismes qui existent, hein, pour répondre aux
23 besoins particuliers, et ça, même après
24 quarante-trois (43) ans de Convention de la
25 Baie-James c'est encore difficile.

1 Autre élément un peu lié à ça :
2 l'autochtonisation. Qu'est-ce que ça veut dire
3 l'autochtonisation? C'est un grand mot pour dire...
4 dans le fond, hein, c'est la présence autochtone,
5 Cris, Inuits et autres, là, dans les services, hein,
6 que l'enseignement soit fait et donné par des Cris,
7 par et pour des Cris, par des Inuits pour des
8 Inuits, c'est-à-dire de former les gens à la
9 prestation de services. C'est beaucoup mieux que ce
10 l'était, évidemment, mais il y a encore un enjeu.
11 Pourquoi c'est un enjeu? Bien, parce que quand
12 c'est des non-Autochtones qui donnent les services,
13 c'est pas qu'ils sont moins bons ou meilleurs ou
14 quoi que ce soit, mais il y a deux (2) enjeux.

15 Premièrement, il y a l'enjeu culturel,
16 évidemment, mais il y a aussi l'enjeu de la
17 rétention, hein. C'est pas facile de garder les
18 gens. Alors évidemment, au niveau de la santé, par
19 exemple, quand les infirmières ou les médecins,
20 hein, se succèdent à un rythme rapide ou même au
21 niveau de l'administration de la justice, hein, les
22 services correctionnels, etc., les policiers, quand
23 il y a une succession de gens qui viennent du Sud ou
24 du Moyen-Nord qui arrivent dans les communautés puis
25 là ils repartent, hein, on n'arrive pas à établir un

1 lien de confiance, on n'arrive pas à établir une
2 connaissance du milieu, c'est toujours à
3 recommencer, hein, et ça c'est un problème, et moi,
4 j'appelle ça l'autochtonisation. Pourquoi? Bien,
5 c'est... c'est que c'est d'abord des gens dans les
6 communautés qui offrent les services, donc ça...
7 c'est en lien avec la formation, l'éducation, etc.,
8 et c'est aussi en lien avec la... la qualité des
9 emplois qui sont offerts aux gens dans les
10 communautés. Stabilité du personnel, là, c'est...
11 c'est ce que c'est. Bon.

12 Et dernier enjeu dont j'aimerais parler, c'est
13 la question de la complexité et du chevauchement.
14 Qu'est-ce que c'est? Bien, c'est que premièrement
15 il y a un chevauchement fédéral, provincial, qui est
16 responsable de quoi. J'en ai parlé au début, hein,
17 ça crée des problèmes, ç'a créé dès le départ des
18 problèmes dans la Conven... la mise en oeuvre de la
19 Convention. C'est beaucoup mieux maintenant, parce
20 que les Cris et les Inuits ont travaillé très fort
21 pour clarifier les responsabilités des
22 gouvernements, mais c'est encore un enjeu, hein, qui
23 est responsable de quoi, qui est l'interlocuteur des
24 Cris et des Inuits en matière de... dans certains
25 domaines, principalement au niveau par exemple de la

1 gestion du territoire, de l'environnement, mais
2 aussi au niveau des services locaux et municipaux.
3 Donc il y a une question de chevauchement, il y a
4 une question de coordination de tout ça à trois (3),
5 hein. C'est une relation tripartite. Bon,
6 tripartite, là, Cris-Inuits-fédéral, euh... pardon,
7 Cris-Québec-fédéral, Inuits-fédéral-provincial.

8 C'est des relations tripartites, hein, et il y
9 a... et paradoxalement, il y a très peu de
10 mécanismes tripartites, c'est surtout des mécanismes
11 bilatéraux, Cris-fédéral, Cris-
12 province. Peut-être que le fédéral et la province,
13 le gouvernement provincial, auraient avantage à se
14 parler un petit peu plus sur ces questions-là.
15 Donc... donc ça, c'est des enjeux, je dirais, de
16 complexité, là, de gouvernance qui ont été un peu
17 créés par la Convention de la Baie-James.

18 Il y a évidemment toute la complexité du
19 système d'administration régional local dont j'ai
20 parlé. Là, on superpose beaucoup d'organismes, de
21 structures. C'est compliqué, hein. Vu l'extérieur
22 en tout cas, là, c'est très compliqué. J'ai pas osé
23 faire un organigramme de tout ça, parce que je pense
24 que je serais encore en train d'essayer de le faire,
25 hein. C'est pas facile à... de s'y retrouver.

1 Évidemment, cette complexité-là au niveau
2 administratif, ça simplifie pas les choses, hein,
3 mais comme je vous ai dit, c'est une construction
4 historique, c'est-à-dire qu'on a... on a rajouté des
5 couches à mesure, hein, et donc c'est... maintenant
6 c'est difficile de revenir en arrière, là. On peut
7 pas défaire tout ça et repartir à zéro (0), donc il
8 faut construire avec ce qu'on a, on n'a pas le
9 choix, mais ça rajoute un défi particulier, je
10 dirais, hein.

11 Pour conclure, comme j'ai dit, la Convention de
12 la Baie-James a eu un effet important, a transformé
13 les rapports politiques, économiques, sociaux.
14 C'est pas une panacée, il y a encore des défis
15 importants, ça règle pas tous les enjeux, mais je
16 veux conclure avec une citation de la Commission sur
17 la vérité et réconciliation et j'ai presque envie
18 d'en... d'en rajouter une par rapport à la
19 Déclaration des Nations Unies sur les droits des
20 peuples autochtones, mais dans ma présentation il y
21 en a juste une, donc je vais parler de celle-là en
22 premier.

23 La Commission vérité et réconciliation qui dans
24 sa conclusion dit un peu, hein, l'impact le plus
25 important des politiques du passé, des pensionnats,

1 mais des... des pratiques d'assimilation, etc., de
2 discrimination, ce que la Commission a appelé le
3 génocide culturel, hein, vous vous souvenez, par
4 rapport aux Autochtones, bon, évidemment, il y a un
5 impact au niveau social, il y a un impact au niveau
6 culturel, il y a un impact... il y a énormément
7 d'impacts, mais il y a quelque chose qui est très
8 important, c'est que le lien de confiance avec
9 l'État – là elle fait référence, la Commission, à
10 l'État fédéral, à la société canadienne dans son
11 ensemble, mais ça s'applique aux provinces aussi, ça
12 s'applique au Québec aussi à mon avis – le lien de
13 confiance avec l'État a été détruit, hein, et pour
14 la Commission, la... la réconciliation, la
15 *guérison*, la guérison, pardon, passe par la
16 reconstruction de ce lien de confiance là, et je
17 pense qu'elle a raison, hein.

18 La capacité d'une société de guérir, de se
19 réconcilier suite à un épisode comme ça, qui
20 continue encore aujourd'hui, hein, la première chose
21 à faire c'est de rétablir le lien de confiance, et
22 ça, ce lien de confiance là passe beaucoup par les
23 mécanismes de négociation, hein, par les mécanismes
24 de construction de la coexistence, c'est-à-dire les
25 partenariats qui sont créés pour la coexistence sur

1 le territoire. On reconnaît l'existence des Nations
2 autochtones, hein, on reconnaît leur présence, on
3 reconnaît leur légitimité, leur rôle à jouer au
4 niveau économique et social, au niveau de la gestion
5 du territoire. Comment on le fait, ça? Bien, c'est
6 avec des ententes, hein, et ces ententes-là, comme
7 la Convention de la Baie-James, comme la Paix des
8 braves, comme les autres ententes, sont extrêmement
9 importantes pour ça, hein, puis on le voit, ça donne
10 une dynamique différente dans la relation, hein, et
11 c'est un peu sur ça que je veux conclure, parce que
12 peut-être que dans le fond c'est là où au départ la
13 Convention de la Baie-James a pas permis de rétablir
14 le lien de confiance parce que elle a pas été mise
15 en oeuvre ou en tout cas telle qu'elle avait été
16 compris par les Autochtones, mais depuis les années
17 deux mille (2000), on voit un changement important.
18 C'est peut-être un peu trop optimiste ce que je vais
19 dire, je sais pas, mais on voit très certainement un
20 changement important et ce lien de confiance là est
21 peut-être, je dis bien peut-être, en train de se
22 rétablir peu à peu grâce à la succession d'ententes,
23 hein, et c'est peut-être là le succès de tout ça,
24 hein, c'est que on est en train... toujours en train
25 de construire quelque chose d'unique, de complexe,

1 mais qui... mais qui, je pense, augure relativement
2 bien pour l'avenir. Voilà.

3 **LE COMMISSAIRE:**

4 Avez-vous des questions?

5 **Me DONALD BOURGET:**

6 Quelques questions, Monsieur le Commissaire.

7 **LE COMMISSAIRE:**

8 Allez.

9 **Me DONALD BOURGET:**

10 Entre autres, je... je fais du millage sur ce que
11 vous venez de dire en fin de présentation. Avez-vous
12 l'impression qu'effectivement la pensée
13 gouvernementale de mille neuf cent soixante-quinze
14 (1975) lors de la négociation du traité... premier
15 traité de... de la Baie-James et du Nord québécois a
16 évolué par rapport à ce que... ce qu'on... ce qui
17 semblait être une jalousie de sa juridiction, de ses
18 pouvoirs, est-ce que on est vraiment rendu ailleurs
19 aujourd'hui?

20 **M. MARTIN PAPILLON:**

21 J'ai terminé sur une note optimiste. Je vais
22 essayer de continuer à être optimiste, tout en... en
23 gardant une dose de... de réalisme, disons.

24 C'est certain que le gouvernement du Québec est
25 très jaloux de ses compétences sur son territoire,

1 hein, historiquement, pour des très bonnes raisons.
2 On est dans une fédération, on est dans une
3 fédération où le Québec, hein, se considère lui-même
4 comme une nation distincte avec un territoire, donc
5 le... la relation historique, là, au territoire est
6 très importante et donc c'est sûr que le Québec
7 demeure très jaloux de ses compétences et très
8 frileux par rapport à la reconnaissance d'autres
9 formes de souveraineté ou d'autorité sur son
10 territoire, hein.

11 Alors c'est pas facile, c'était pas facile en
12 mille neuf cent soixante-quinze (1975) et c'est
13 encore pas facile aujourd'hui, mais ce que démontre,
14 par exemple, la Paix des braves et les autres
15 ententes qui ont été négociées, au niveau
16 administratif comme au niveau politique, c'est que
17 le gouvernement du Québec a aussi un... les
18 autorités et Québec, là, au niveau politique, mais
19 aussi au niveau de l'administration publique, hein,
20 il y a un côté pragmatique à tout ça. C'est que on
21 a beau affirmer notre autorité, si on affirme notre
22 autorité puis il y a continuellement des problèmes,
23 le lien de confiance est brisé, les problèmes dans
24 les communautés se reproduisent, continuent, etc.,
25 on n'arrive pas à développer le territoire parce

1 qu'il y a des conflits au niveau des compétences,
2 des juridictions, il y a des conflits au niveau
3 environnemental, il y a des mobilisations, on va
4 devant les tribunaux continuellement, etc., le
5 gouvernement se rend bien compte qu'il y a rien à
6 gagner à ça, hein. Donc de nier la présence
7 autochtone sur le territoire, ça mène à rien, et ça,
8 le gouvernement, je pense, s'en est rendu compte.

9 Certains gouvernements, bon, certains partis
10 politiques plus que d'autres, je dirais peut-être,
11 mais... pour des raisons politiques, mais ça peut
12 varier, là, d'un gouvernement à l'autre, mais en
13 général, je dirais qu'on a accepté la présence
14 autochtone sur le territoire, on l'a reconnue
15 d'ailleurs, hein, et... et toute la... bien,
16 l'existence même de la Commission ici renvoie à
17 cette réalité-là, cette prise de conscience qu'il y
18 a une réalité complexe, difficile, différente qui...
19 puis il faut l'approcher de façon différente, hein.

20 Donc je pense que cette prise de conscience là
21 est beaucoup plus présente maintenant qu'elle
22 l'était en mille neuf cent soixante-quinze (1975).
23 Maintenant, est-ce que tous les problèmes sont
24 réglés? Non, comme j'ai dit tout à l'heure, hein.
25 Je pense que le... le gouvernement du Québec a

1 encore beaucoup à faire. Et là, je parlais de la
2 Convention de la Baie-James, mais je peux peut-être
3 élargir un petit peu, là.

4 Au niveau des mécanismes de sa relation avec
5 les Nations autochtones, hein, le Secrétariat aux
6 affaires autochtones est un... une structure qui à
7 mon avis... je veux pas critiquer le Secrétariat,
8 ils font du... ils font du bon travail, ils font...
9 mais ils font ce qu'ils peuvent, là, ils sont
10 sous-financés, ils ont pas énormément de pouvoir ou
11 d'influence au niveau du gouvernement, c'est un...
12 c'est une structure qui est un peu dépassée, à mon
13 avis.

14 Le gouvernement fédéral est en train de changer
15 sa façon de voir sa relation avec les Autochtones,
16 la Colombie-Britannique l'a fait dans les années
17 deux mille (2000), beaucoup de provinces maintenant
18 sont en train de moderniser tout ça et d'établir des
19 mécanismes de relation beaucoup plus sophistiqués
20 que ce qui existe au niveau du gouvernement du
21 Québec.

22 Moi, ce que ça m'envoie comme message, que le
23 gouvernement du Québec prend pas cette dimension-là
24 de la relation vraiment, c'est... c'est que c'est
25 pas pris au sérieux, c'est pas si important que ça,

1 alors que pourtant c'est extrêmement important, et
2 donc... donc, non, il y a encore du travail à faire
3 à mon avis. C'est mieux que c'était, mais il y a
4 encore beaucoup de travail à faire.

5 **Me DONALD BOURGET:**

6 Quand vous parlez de modernisation des mécanismes
7 de... de négociation ou de discussion avec les
8 autorités autochtones, avez-vous des suggestions
9 concrètes, là, d'un type de modèle qui serait à
10 suivre?

11 **M. MARTIN PAPILLON:**

12 Bien, évidemment, les modèles sont toujours
13 dépendants de la réalité dans laquelle on est. Au
14 Québec, hein, la réalité c'est qu'il y a la
15 Convention de la Baie-James et donc il y a les Cris,
16 les Inuits, mais aussi, bon, les Naskapis dont j'ai
17 pas parlé beaucoup, là, qui sont conventionnés, donc
18 qui sont régis par un régime particulier. Les
19 autres Nations autochtones, hein, opèrent dans
20 des... dans des... principalement sous le régime de
21 la Loi sur les Indiens. Il y en a certaines nations
22 qui sont très jaloux de leur souveraineté, de leur
23 autorité, je parle par exemple des Mohawks, entre
24 autres, mais il y en a d'autres, hein, d'autres un
25 peu moins. Il y en a qui ont... bon, la langue joue

1 aussi, ceux qui sont plutôt francophones,
2 anglophones, ça joue. Donc il y a des réalités très
3 différentes au niveau de la situation géographique
4 aussi évidemment, économique, donc c'est sûr qu'il y
5 a pas un moyen, il y a pas un mécanisme. Je pense
6 que ça prend de la flexibilité. Ceci dit, hein, il
7 y a des choses qui peuvent être faites. Exemple
8 concret : avoir une structure au sein du
9 gouvernement... Je vais vous donner deux (2)
10 exemples. Là, j'invente rien puis c'est pas des
11 solutions à tout casser pour tout régler les
12 problèmes, mais c'est deux (2) exemples de choses
13 qui peuvent être faites.

14 Avoir au sein du gouvernement une structure
15 qui... puis ça peut être le secrétaire aux affaires
16 autochtones qui a un rôle bonifié, là, une structure
17 qui permet de filtrer systématiquement les actions
18 gouvernementales d'une lentille réconciliation
19 autochtone ou droits autochtones, hein. Qu'est-ce
20 que ça veut dire ça concrètement, c'est de dire
21 quand le gouvernement fait quelque chose, bien qu'il
22 y a quelqu'un au sein du gouvernement qui dise,
23 "attention, ministère des Transports, attention,
24 ministère de je sais pas quoi, ce que vous êtes en
25 train de faire, ça peut avoir un impact sur la

1 Convention de la Baie-James, ça peut avoir un impact
2 sur les engagements du gouvernement fédéral et du
3 gouvernement provincial par rapport à la Déclaration
4 des Nations Unies. C'est pas consistant avec les
5 grands principes de la réconciliation", etc., etc.
6 Donc avoir une espèce d'organisme, là, qui rappelle
7 au gouvernement qu'est-ce que c'est avoir une
8 relation avec les Autochtones.

9 **LE COMMISSAIRE:**

10 Et là, je comprends qu'on va s'engager dans la voie
11 de la Déclaration sur les peuples autochtones des
12 Nations Unies?

13 **M. MARTIN PAPILLON:**

14 Oui.

15 **LE COMMISSAIRE:**

16 Est-ce qu'on peut avoir vos...

17 **M. MARTIN PAPILLON:**

18 Hein? Pardon?

19 **LE COMMISSAIRE:**

20 Est-ce qu'on peut avoir votre... votre pensée sur
21 cette question-là?

22 **M. MARTIN PAPILLON:**

23 Sur cette Déclaration-là?

24 **LE COMMISSAIRE:**

25 Oui.

1 **M. MARTIN PAPILLON:**

2 Oui. Bien, justement, je voulais en parler puis
3 c'était...

4 **LE COMMISSAIRE:**

5 Oui.

6 **M. MARTIN PAPILLON:**

7 ... pas dans ma présentation...

8 **LE COMMISSAIRE:**

9 Vous disiez...

10 **M. MARTIN PAPILLON:**

11 ... donc j'ai oublié.

12 **LE COMMISSAIRE:**

13 Et ça vous a échappé.

14 **M. MARTIN PAPILLON:**

15 Donc je vous remercie de me le... de me le rappeler.
16 La Déclaration, la mise en oeuvre de la Déclaration,
17 hein, de... c'est pas... c'est une Déclaration...

18 **LE COMMISSAIRE:**

19 Oui.

20 **M. MARTIN PAPILLON:**

21 ... mais qui évidemment, bon, je pense que vous avez
22 déjà eu des témoignages sur la... la valeur
23 juridique de ça, bon, tout ça, bon, donc je
24 rentrerai pas dans ces détails-là, mais au niveau
25 politique, ce qui est intéressant de la Déclaration

1 c'est que c'est devenu une espèce de charte
2 internationale pour les Autochtones, hein, et donc
3 la force morale de ce document-là est extrêmement
4 importante, et la Commission sur la vérité et
5 réconciliation d'ailleurs l'a reconnu, ça. Elle a
6 dit, "écoutez, là, c'est ça, c'est ça qu'il faut
7 regarder. Les grands principes qui sont établis là,
8 c'est ça qui devrait nous inspirer pour repenser nos
9 relations".

10 Donc... donc, oui, c'est tout à fait important,
11 puis moi, à mon avis, le gouvernement du Québec
12 devrait prendre ça au sérieux, hein, parce que les
13 Autochtones le prennent au sérieux. Donc si ce
14 n'est que par respect pour ses partenaires, hein, le
15 gouvernement du Québec devrait prendre cette
16 Déclaration-là au sérieux. De dire "c'est une
17 déclaration, ça n'a pas... ça modifie pas nos lois",
18 etc., c'est pas à mon avis une approche
19 constructive, hein.

20 **LE COMMISSAIRE:**

21 (Inaudible).

22 **M. MARTIN PAPILLON:**

23 C'est peut-être vrai en droit, hein. Pardon?

24 **LE COMMISSAIRE:**

25 Oui, j'allais vous demander, est-ce que on peut

1 penser plus à l'Assemblée nationale qu'au
2 gouvernement comme tel?

3 **M. MARTIN PAPILLON:**

4 Bien, les deux (2).

5 **LE COMMISSAIRE:**

6 Comme geste de réconciliation, si...

7 **M. MARTIN PAPILLON:**

8 Oui. Oui. Oui, c'est ça. Il y a... je pense qu'il
9 y a...

10 **LE COMMISSAIRE:**

11 Si on avait un geste d'une seule voix à l'Assemblée
12 nationale, ça...

13 **M. MARTIN PAPILLON:**

14 Un geste de réconciliation qui pourrait être
15 important, hein, et d'ailleurs, c'est... c'est pas
16 juste au Québec, là, au Canada aussi, mais parlons
17 du Québec, là, effectivement, hein, une... en mille
18 neuf cent quatre-vingt-cinq (1985), l'Assemblée
19 nationale a reconnu... c'est en quatre-vingt-cinq
20 ('85), hein, que l'Assemblée nationale a reconnu les
21 onze (11) Nations autochtones au Québec, donc il y a
22 déjà eu une déclaration de reconnaissance, hein,
23 mais elle est datée, et si on regarde le texte, là,
24 hein, on reconnaît le droit à l'autonomie
25 gouvernementale, mais dans le contexte des

1 compétences du Québec, etc., donc on... on remballe
2 tout ça un peu. Le droit a évolué, la Déclaration
3 était pas là à l'époque.

4 Effectivement, une déclaration de l'Assemblée
5 nationale qui reconnaîtrait, hein, l'importance et
6 la valeur de la Déclaration comme guide pour les
7 relations entre les peuples autochtones, les Nations
8 autochtones et le Québec, ce serait important, mais
9 ça, c'est un geste symbolique. C'est un geste
10 symbolique important qui peut être structurant,
11 hein, mais c'est un geste symbolique.

12 Dans les mécanismes comme tels, comment on
13 traduit ça en pratique, il y a ce que je viens de
14 vous dire, là, une structure qui permettrait un peu,
15 là, comme de... j'aime pas l'idée de surveiller le
16 gouvernement, mais dans le fond c'est un peu ça, là,
17 un chien de garde un peu, mais il y a aussi un autre
18 élément qui me semble important, c'est... ce serait
19 de développer des mécanismes ou de développer
20 davantage les mécanismes paritaires, les mécanismes
21 avec les Autochtones, un peu comme il y a avec la
22 Paix des braves, mais de développer ces
23 mécanismes-là de façon plus systématique,
24 c'est-à-dire que... que les organisations
25 autochtones, les Nations autochtones aient plus

1 facilement et plus rapidement accès au niveau
2 politique pour régler les problèmes et que ces
3 mécanismes-là soient formalisés.

4 Là, ils existent, sont souvent un peu *ad hoc*,
5 il y en a qui existent, là, mais ils ont pas... ils
6 ont... ils ont pas une import... l'importance
7 qu'elles devraient avoir à mon avis, et un des... un
8 des rôles de ces mécanismes-là à mon avis ce serait,
9 hein, de définir un plan d'action pour la mise en
10 oeuvre des grands principes de la Déclaration, hein.
11 Ces... hein, ce plan d'action là devrait être... pas
12 être déterminé par Québec unilatéralement,
13 évidemment, il devrait être codéterminé avec les
14 Nations autochtones et ça devrait être fait à
15 travers un mécanisme paritaire comme ça à mon avis.
16 Ça, c'est des deux (2) exemples, hein.

17 Au niveau de la Conv... de la Déclaration, moi,
18 je m'intéresse beaucoup à la question du
19 consentement – j'en ai parlé un petit peu au début,
20 là. Je me permets de rajouter que dans la
21 Déclaration, hein, il y a le droit au consentement
22 préalable, libre et éclairé, qui est un des
23 principes importants de la Déclaration, que les
24 Autochtones, lorsque leurs droits sont affectés par
25 des décisions du gouvernement, que ce soit au niveau

1 des ressources, mais aussi au niveau de la
2 législation, l'article 19 de la Déclaration, là,
3 parle aussi du droit des Autochtones au consentement
4 lorsque les règlements, les législations viennent
5 affecter l'exercice de leurs droits, donc c'est
6 beaucoup plus large que juste la question des
7 ressources.

8 Encore une fois, comment on fait ça? On
9 développe des mécanismes de codécision avec les
10 Nations autochtones, hein. Ce que ça veut dire,
11 c'est que l'Assemblée nationale, le gouvernement,
12 mais l'Assemblée nationale accepte que sa
13 souveraineté soit concrètement partagée. Alors ça
14 veut pas dire qu'on... on élimine toute souveraineté
15 de l'Assemblée nationale sur les territoires
16 autochtones, c'est pas ça que ça veut dire, mais ça
17 veut dire que lorsqu'on développe des mécanismes,
18 lorsqu'on développe des projets de loi, lorsqu'on
19 développe des règlements, lorsqu'on développe des
20 politiques qui peuvent affecter entre autres les
21 droits des Cris et des Inuits sous la Convention,
22 mais les autres aussi, hein, que les Autochtones
23 aient le droit non seulement d'être consultés, mais
24 de participer à la décision, c'est-à-dire d'être des
25 décideurs sur les enjeux qui les concernent.

1 Ça, là, ça va prendre un changement de culture
2 énorme au niveau des gouvernements pour arriver à
3 faire ça, mais je suis prêt à parier que dans trente
4 (30) ans on va être beaucoup plus avancé sur cette
5 question-là qu'on l'est maintenant. Ça sera
6 peut-être pas parfait, là, ça m'étonnerait, mais on
7 va avoir accepté le principe très certainement,
8 parce que c'est à mon avis incontournable.

9 **Me DONALD BOURGET:**

10 Si on n'est pas encore rendu là, est-ce qu'on est
11 encore dans un mode, là, de mobilisation, de
12 contestation judiciaire pour faire des gains ou on a
13 quand même évolué dans une certaine mesure?

14 **M. MARTIN PAPILLON:**

15 Bien, je... il va en avoir encore des contestations
16 judiciaires c'est certain, hein. Je pense que c'est
17 inévitables, puis là, je suis pas... je suis pas
18 devin, là, je peux... je peux pas savoir, mais...
19 mais c'est sûr qu'il risque de continuer à en avoir.
20 La Fédération canadienne, des contestations
21 judiciaires, il y en a toujours, hein.

22 Donc si on prend le... si on fait une analogie
23 puis on dit la Convention de la Baie-James c'est un
24 peu la constitution fédérale entre le... les...
25 Hein, ma thèse de doctorat il y a dix (10) ans, là,

1 parlait justement de fédéralisme par traités, hein.
2 Si on voit ça comme ça un peu, bien c'est sûr qu'il
3 va continuer à avoir des conflits qui vont se
4 retrouver devant les tribunaux. Les tribunaux sont
5 un peu les arbitres des conflits lorsqu'on n'arrive
6 pas à les régler au niveau politique. Ceci dit,
7 hein, les mécanismes qui ont été mis en place, entre
8 autres avec la Paix des braves et autres, là,
9 permettent de minimiser, je pense, la multiplication
10 des conflits. On peut pas les éviter complètement,
11 mais on peut au moins minimiser, on peut tenter de
12 régler les conflits avec ces mécanismes-là en... en
13 amont, hein, avant que ça aille devant les
14 tribunaux, ou même quand ça va dans les tribunaux,
15 devant les tribunaux, bon, là on est un peu forcé de
16 prendre ça au sérieux, donc là on... ces
17 mécanismes-là peuvent permettre un règlement hors
18 cour de ces... de ces conflits-là plus
19 difficilement.

20 Donc, oui, il va y avoir encore des... des
21 batailles judiciaires, mais je pense que les
22 gouvernements sont aujourd'hui beaucoup plus au fait
23 de la réalité et de la Convention par rapport à ce
24 que j'ai dit tout à l'heure, là, où on pensait que
25 c'était *business as usual*. Là, je pense que c'est

1 beaucoup plus difficile de dire ça maintenant.
2 C'est pas encore parfait, comme j'ai dit, hein, il y
3 a encore des problèmes au niveau de la structure,
4 là, de la gestion de tout ça, mais on... c'est
5 beaucoup plus facile d'éviter les conflits que ce
6 l'était au départ.

7 **Me DONALD BOURGET:**

8 Vous avez dans votre présentation mentionné que
9 éventuellement il y avait... les relations étaient
10 beaucoup plus bipartites que tripartites, alors que
11 effectivement il y a deux (2) paliers de
12 gouvernement...

13 **M. MARTIN PAPILLON:**

14 Oui.

15 **Me DONALD BOURGET:**

16 ... et les autorités autochtones qui peuvent être
17 impliqués. Est-ce qu'il y a des relations aussi
18 bipartites provincial-fédéral par rapport au
19 financement, entre autres, ou au processus
20 décisionnel conjoint ou on n'est pas rendu là?

21 **M. MARTIN PAPILLON:**

22 Bien, il y a des... évidemment, il y a des
23 communications, là, il y a des échanges, mais il y a
24 pas de mécanismes... Bon, là il y a des organismes
25 tripartites au niveau, là, de... dans certains

1 domaines, mais par exemple, au niveau de
2 l'éducation, tout ça, le gouvernement fédéral
3 transfère des fonds à Québec, hein, et c'est Québec
4 qui administre les fonds pour la commission
5 scolaire, donc il y a pas de... le gouvernement
6 fédéral joue pas un rôle actif en ce qui a trait à
7 l'éducation des Cris. Ceci dit, il y a des
8 programmes fédéraux que les Cris ou les Inuits
9 peuvent aller chercher ou les Cris, les Inuits
10 peuvent aller chercher des fonds fédéraux, là,
11 évidemment, donc... mais il y a pas... il y a pas de
12 mécanisme conjoint fédéral-provincial sur la mise en
13 oeuvre de la Convention de la Baie-James en tant que
14 telle, hein. Il y a un partage des compétences et
15 il y a... chacun est dans... de son côté.

16 Tout à l'heure je vous ai dit ça rend les
17 choses un peu complexes. Il y en a certains qui
18 vont dire c'est une bonne chose, dans le fond, parce
19 que ça permet aux Cris et aux Inuits d'aller
20 chercher des deux (2) côtés, hein, et dans le fond,
21 c'est peut-être aussi bien comme ça.

22 Personnellement, à mon avis, je pense qu'on
23 aurait avantage à rendre ça un peu plus tripartite,
24 si ce n'est que pour coordonner un peu plus, pour
25 faciliter les négociations, tout ça, mais pas dans

1 tous les domaines, encore une fois, parce qu'il y a
2 certains domaines où... par exemple, en matière de
3 santé ou de services sociaux, c'est... le partenaire
4 des Cris et des Inuits, c'est le Québec, pour des
5 bonnes raisons, hein, les services sont là,
6 l'expertise est là, tout ça. Donc le gouvernement
7 fédéral, évidemment, a intérêt à financer et tout
8 ça, mais il a pas... au niveau de la... du contenu
9 des services offerts, le gouvernement fédéral a
10 pas... à mon avis, a pas intérêt, ni le Québec ni
11 les Cris auraient intérêt à ce que le gouvernement
12 fédéral commence à s'en mêler un peu plus, là.

13 **Me DONALD BOURGET:**

14 Vous avez mentionné dans le cadre de l'entente sur
15 la gouvernance de la Nation crie et la Constitution
16 crie de deux mille dix-sept (2017) de pouvoir
17 législatif...

18 **M. MARTIN PAPILLON:**

19 Hum, hum.

20 **Me DONALD BOURGET:**

21 ... alors versus un pouvoir purement réglementaire.

22 **M. MARTIN PAPILLON:**

23 Oui.

24 **Me DONALD BOURGET:**

25 Jusqu'où va ce pouvoir législatif? Donc on parle de

1 pouvoir d'instaurer des lois.

2 **M. MARTIN PAPILLON:**

3 Oui. Oui. Bien... il y a beaucoup de juristes dans
4 la salle, donc je vais faire attention à ce que je
5 dis. Non, c'est pas... c'est pas délicat, mais
6 c'est juste que évidemment, le pouvoir législatif
7 demeure à l'intérieur de ce qui est reconnu, hein.
8 Le gouvernement fédéral demeure l'organe,
9 l'organisme souverain, hein, donc le... le
10 gouvernement fédéral reconnaît un pouvoir dans
11 certains champs qui sont quand même assez
12 restreints, puis c'est des champs qui sont les mêmes
13 que dans la Loi sur les Cris et Naskapis, donc c'est
14 les services municipaux, l'environnement, etc., bon,
15 les services de nature plus locale.

16 Ce qui a changé, qui est important, c'est que
17 dans la Loi sur les Cris et Naskapis comme dans la
18 Loi sur les Indiens, sur les... la Loi sur les
19 Indiens d'ailleurs, hein, les conseils de bande, le
20 ministre avait un pouvoir d'approbation et de
21 désapprobation donc, hein, des... des règlements,
22 des by-laws qui sont adoptés. Là, c[e n]'est plus
23 le cas. Donc le ministre n'a plus à approuver et ne
24 peut plus, hein, [n']a plus... n'a plus un pouvoir
25 de réserve, si on veut, là, sur la compétence des

1 gouvernements locaux à l'intérieur, tant et aussi
2 longtemps que ça demeure à l'intérieur des
3 compétences qui sont des pouvoirs qui sont reconnus.
4 C'est ça la différence puis c'est pour ça qu'on
5 appelle ça un pouvoir législatif, c'est qu'il y a
6 pas quelqu'un qui vient ratifier après ça, hein.
7 Ils sont les derniers, ils sont la dernière
8 autorité. En autant que ça demeure dans les champs
9 de compétence qui leur sont reconnus, c'est la
10 dernière autorité. C'est ça la différence, hein.

11 C'est quand même non négligeable, à mon avis.
12 Au quotidien, est-ce que ça change quelque chose? Le
13 ministre était pas continuellement en train
14 d'invalider des règlements des... des gouvernements
15 cris, là, on s'entend, donc... mais c'est quand même
16 une avancée importante si ce n'est que si on
17 comprend la nature politique de la relation, hein,
18 parce que là, on... ce qu'on fait, c'est qu'on sort
19 un peu de la tutelle fédérale, hein, avec ça.

20 Il y a dans des... d'autres traités modernes
21 qui ont été signés au Canada, entre autres les
22 Nisga'a et quelques autres, hein, il y a des
23 pouvoirs législatifs beaucoup plus vastes qui ont
24 été reconnus aux gouvernements autochtones, hein.
25 Les Nisga'a ont compétence, par exemple, sur

1 l'éducation, hein, et donc là, les lois Nisga'a en
2 matière d'éducation ont force de loi au Canada et
3 les gouvernements fédéral et provincial peuvent pas
4 imposer leur législation sur les Nisga'a, même au
5 niveau de l'éducation. Donc la province de
6 Colombie-Britannique, si elle adopte une... si elle
7 modifie sa loi sur l'éducation, ça s'applique pas
8 aux Nisga'a, hein, et les Nisga'a ont leur propre
9 cadre législatif au niveau de l'éducation.

10 Donc, là on n'a pas ça dans la Convention de la
11 Baie-James, mais... mais la dernière modification,
12 là, au niveau de l'entente de deux mille dix-sept
13 (2017) ouvre la voie à ça au niveau fédéral. Québec
14 est très, très, très réticent à ouvrir cette
15 porte-là dans ses champs de compétence. Je vous
16 invite à poser la question aux gens de Québec,
17 pourquoi.

18 **Me DONALD BOURGET:**

19 J'ai compris, et vous me corrigez si je me trompe,
20 de votre présentation que la protection du
21 territoire, les... du mode de vie traditionnel, la
22 chasse, la pêche, la trappe, était aussi sinon plus
23 importante que l'accession financière. Avez-vous un
24 commentaire à cet égard?

25 **M. MARTIN PAPILLON:**

1 Oui. Bien, en... de ce que je comprends,
2 j'étais évidemment pas là en mille neuf cent
3 soixante-quinze (1975) quand la Convention de la
4 Baie-James a été négociée, mais les témoignages
5 qu'on a, les écrits qui ont été faits là-dessus
6 soulignent l'importance pour les Cris à l'époque du
7 régime de protection, hein, de chasse, pêche
8 piégeage, régime de soutien du revenu, mais aussi
9 garantie au niveau des droits et aussi le régime
10 d'évaluation des impacts, tout ça ça va un peu
11 ensemble, là, hein, puis l'idée c'était de protéger
12 le mode de vie traditionnel, comme j'ai dit.
13 C'était effectivement très important et ç'a été et
14 ça continue d'être important.

15 Je me trompe peut-être, puis ça, je pense que
16 les Cris eux-mêmes peuvent mieux répondre que moi à
17 ça, avec le temps, avec la croissance démographique,
18 les changements dans les communautés et tout ça, la
19 question, évidemment, bon, du financement des
20 services, mais aussi la question du développement
21 économique, donc la formation, la question de
22 l'accès à... au développement économique, donc à...
23 aux richesses du territoire, si on veut, le partage
24 des ressources, hein, c'est-à-dire participer à la
25 foresterie, mines, etc., donc que ça se fasse, ça,

1 dans le respect de l'environnement, de... du milieu
2 de vie, du mode de vie, mais qu'on puisse aussi en
3 bénéficier, c'est devenu au moins sinon plus
4 important, hein, dans les communautés. Ç'a été ça à
5 mon avis les principales sources de conflits au
6 niveau historique, hein.

7 Grande baleine, hein, le projet hydroélectrique
8 Grande-Baleine, les mines, etc., la foresterie, ç'a
9 été ça les grands conflits et ça continue encore
10 aujourd'hui à être une source de tensions
11 constantes. Pourquoi? Parce que les Cris veulent
12 contrôler. Ils veulent pas l'empêcher, hein.
13 Textuellement, là, la politique minière crie, les
14 Cris, le Grand Conseil des Cris a adopté une
15 politique minière, hein, la politique minière
16 commence en disant... l'ancien chef, l'ancien grand
17 chef Matthew Coon Come, dans le préambule de la
18 politique minière, dit, "nous ne sommes pas contre
19 le développement minier. Nous voulons du
20 développement minier, mais nous voulons qu'il se
21 fasse à des conditions qui soient acceptables pour
22 nous – consentement, hum – et nous voulons y
23 participer, nous voulons en bénéficier". Ça me
24 semble tout à fait raisonnable. Donc c'est...
25 maintenant, c'est beaucoup ça l'enjeu.

1 **Me DONALD BOURGET:**

2 Y a-t-il une explication, et vous répondez si vous
3 êtes en mesure de le faire, là, sur le... les
4 différences au niveau de l'indice du bien-être entre
5 par exemple les Inuits et les Cris, qui sont tous
6 deux (2) signataires de la Convention de la
7 Baie-James?

8 **M. MARTIN PAPILLON:**

9 Est-ce qu'il y a des différences entre les Cris et
10 les Inuits?

11 **Me DONALD BOURGET:**

12 Oui.

13 **M. MARTIN PAPILLON:**

14 Bien...

15 **Me DONALD BOURGET:**

16 De soixante-neuf (69) à soixante et un pour cent
17 (61 %), là, si j'ai bien...

18 **M. MARTIN PAPILLON:**

19 Oui. J'ai remis...

20 **Me DONALD BOURGET:**

21 (Inaudible) bonne mémoire.

22 **M. MARTIN PAPILLON:**

23 ... sur le PowerPoint, là, les... les données
24 comparées, là. Il y a des différences,
25 effectivement. Comment expliquer ces

1 différences-là? Contexte géographique différent,
2 évidemment, hein. Les communautés inuites sont
3 évidemment plus isolées. Il y a une moins grande
4 activité économique dans la région, dans les régions
5 inuites. La transition au niveau du mode de vie
6 aussi, hein. Les Inuits, dans les années soixante
7 ('60), soixante-dix ('70), étaient encore beaucoup
8 nomades, les Cris, déjà moins, donc il y a aussi
9 une... il y a... ç'a très certainement un impact,
10 hein, la... le choc, si on veut, de la
11 sédentarisation, du trans... de la transformation
12 économique, sociale, culturelle est extrêmement
13 important chez les Inuits, et pas seulement au
14 Québec, hein, ailleurs. Les Inuits ailleurs au
15 Canada aussi c'est vrai, là. J'ai pas de données
16 comparées avec le Nunavut, mais c'est... la
17 situation est semblable, hein, ou sinon pire. Donc
18 c'est pas... c'est pas... je pense que la... c'est
19 des réalités qui sont difficilement comparables. On
20 peut pas... on peut pas comparer une communauté
21 crie, une communauté inuite et dire, bon, laquelle
22 qui réussit le mieux. C'est des réalités très
23 différentes, hein.

24 Donc effectivement, il y a des différences, on
25 les note, mais je pense qu'il y a plusieurs

1 explications à ces différences-là qui sont pas
2 nécessairement liées à la Convention de la
3 Baie-James en tant que telle ou la... l'efficacité,
4 si on veut, des commissions scolaires d'un côté ou
5 de l'autre. Je pense qu'il y a d'autres facteurs
6 qui jouent que ça, à mon avis. Je me trompe
7 peut-être, là, mais je pense que... je pense que
8 c'est ça.

9 **LE COMMISSAIRE:**

10 Je pense pas.

11 **M. MARTIN PAPILLON:**

12 Oui.

13 **Me DONALD BOURGET:**

14 J'ai pas d'autres questions, Monsieur le
15 Commissaire.

16 **LE COMMISSAIRE:**

17 Des questions, Me Miller?

18 **Me RAINBOW MILLER:**

19 Non, merci, Monsieur le Commissaire.

20 **LE COMMISSAIRE:**

21 Non. Me Boucher?

22 **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

23 J'aurai pas de questions, merci beaucoup.

24 **LE COMMISSAIRE:**

25 Bon. Alors, Monsieur Papillon, je vais vous

1 remercier d'avoir accepté notre invitation de venir
2 nous entretenir sur la Convention de la Baie-James
3 et du Nord québécois.

4 Si je retiens ce que vous mentionnez au début,
5 que la Convention s'inscrit dans la continuité des
6 traités historiques, c'est plus qu'une transaction
7 foncière, c'est une entente constitutive d'une
8 relation politique durable, une entente imparfaite,
9 dites-vous, dont la mise en oeuvre fut laborieuse
10 même si ça s'est fait rapidement après le litige
11 qui... qui est survenu avec la lancée des travaux de
12 la Baie-James et le jugement Malouf qui a suivi,
13 mais il y a une évolution qui est... puis les
14 impacts sont considérables au point... au plan
15 politique, économique et social, mais si j'ai bien
16 compris, il reste beaucoup à faire encore.

17 **M. MARTIN PAPILLON:**

18 Oui, effectivement. Donc je vous remercie de
19 m'avoir écouté. J'espère que je vous ai pas trop
20 ennuyés avec des détails techniques ou des choses
21 historiques qui parfois peuvent sembler un peu
22 abstraites par rapport à la réalité très humaine des
23 témoignages que vous entendez parfois et qui sont,
24 j'allais dire, peut-être plus importants que le
25 mien, mais en même temps, je pense qu'il faut garder

1 en tête que tout ça renvoie aussi à des mécanismes
2 de gouvernance, à une histoire, tout ça, donc de
3 mettre en contexte tout ça, je pense que c'est
4 important aussi puis j'espère que j'ai au moins
5 placé quelques... quelques jalons pour ça.

6 **LE COMMISSAIRE:**

7 Non, c'est important, parce que dans le fond, il
8 faut être conscient, puis vous l'avez répété, les
9 communau... les Nations sont pas toutes au même
10 point, sont pas toutes dans la même situation. On
11 voyait l'exemple frappant entre les Inuits et les
12 Cris à la fin de votre témoignage. Les communautés
13 elles-mêmes sont différentes, et parmi les
14 différences, bien il y a des gens qui sont
15 conventionnés, d'autres le sont pas, il y a des
16 juridictions qui sont différentes. Bref, on n'est
17 pas dans le territoire du mur à mur.

18 **M. MARTIN PAPILLON:**

19 Non, tout à fait. Oui.

20 **LE COMMISSAIRE:**

21 Et surtout pas.

22 **M. MARTIN PAPILLON:**

23 Oui.

24 **LE COMMISSAIRE:**

25 Alors ça... votre témoignage nous rend encore plus

1 conscients de cet aspect...

2 **M. MARTIN PAPILLON:**

3 Oui.

4 **LE COMMISSAIRE:**

5 ... et nous amène à penser aux... aux différences,
6 et toujours avec l'objectif quand même d'améliorer
7 le sort des gens, d'améliorer les relations entre
8 les Autochtones et pas rien que les services publics
9 visés par l'enquête, mais soyons réalistes, là, il
10 faut penser à l'ensemble, il faut penser aux
11 relations entre l'ensemble de la population du
12 Québec et les Autochtones. Il faut penser à
13 l'éducation à faire dans notre population, la
14 formation des gens qui donnent des services publics.

15 T'sé, on se pose parfois la question comment
16 les gouvernements peuvent adopter des politiques qui
17 vont favoriser l'amélioration de ces relations-là si
18 les gens dans la population en général comprennent
19 pas qu'il y a des problèmes, les voient pas, en sont
20 pas conscients. Difficile à vendre à des gens qui
21 sont pas prêts à acheter.

22 Bon, en tout cas, je pense tout haut,
23 excusez-moi. Mais... mais sur ce, je vais vous
24 remercier encore et je vais vous souhaiter bon
25 succès dans vos travaux. S'il vous vient des idées,

1 t'sé, on pense à un comité de suivi après les
2 travaux de la Commission.

3 **M. MARTIN PAPILLON:**

4 Ça s'inscrit dans la logique de ce que je disais,
5 hein, l'importance de la mise en oeuvre,
6 l'importance du suivi.

7 **LE COMMISSAIRE:**

8 Bien, c'est ça. T'sé, la Convention des... la
9 Déclaration des Nations Unies c'est un élément, mais
10 la mise en oeuvre est un autre. D'ailleurs, on a vu
11 au gouvernement fédéral il y a eu adoption, et là,
12 on est à l'aspect mise en oeuvre...

13 **M. MARTIN PAPILLON:**

14 Oui.

15 **LE COMMISSAIRE:**

16 ... qui a passé en troisième lecture, le projet
17 C-262 de... présenté par le député Saganash, un
18 député de la région d'ailleurs. Alors il reste le
19 Sénat. Maintenant, ce qui serait souhaitable, c'est
20 un... avec l'Assemblée nationale au Québec, c'est
21 d'une seule voix, pas que les gens gagnent des
22 points ou en perdent en adoptant une position ou une
23 autre.

24 **M. MARTIN PAPILLON:**

25 Oui.

1 **LE COMMISSAIRE:**

2 Si on peut arriver à un sentiment général de
3 réconciliation.

4 **M. MARTIN PAPILLON:**

5 Oui.

6 **LE COMMISSAIRE:**

7 C'est ça qui serait souhaitable.

8 **M. MARTIN PAPILLON:**

9 Oui. Tout à fait.

10 **LE COMMISSAIRE:**

11 Bon, bien sur ce, je pense que on va ajourner à
12 demain matin. Aviez-vous des... vouliez-vous
13 produire une pièce, le PowerPoint?

14 **Me DONALD BOURGET:**

15 Le PowerPoint avait déjà été déposé d'entrée de jeu.
16 La...

17 **M. MARTIN PAPILLON:**

18 Il est déjà déposé.

19 **Me DONALD BOURGET:**

20 La pièce 9.

21 **M^e SYLVIE MOREAU :**

22 Ah, 634, oui.

23 **Me DONALD BOURGET:**

24 Oui.

25 **LE COMMISSAIRE:**

1 O.K. Alors merci et à demain. Neuf heures trente
2 (9 h 30) ou neuf heures (9 h)?

3 **M. MARTIN PAPILLON:**

4 Merci. Meegwetch.

5 **LE COMMISSAIRE:**

6 Neuf heures trente (9 h 30)? Très bien. Alors
7 bonne... bonne fin de journée, à demain.

8 **Me DONALD BOURGET:**

9 Merci à vous, Monsieur le Commissaire. Bonne fin de
10 journée.

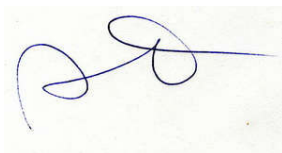
11 =====

12
13 Nous, soussignées, **Ann Montpetit** et **Karine Bédard**,
14 sténographes officielles, certifions que les pages qui
15 précèdent sont et contiennent la transcription exacte et
16 fidèle des notes recueillies au moyen de l'enregistrement
17 mécanique, le tout hors de notre contrôle et au meilleur
18 de la qualité dudit enregistrement, le tout conformément
19 à la loi;

20
21 Et nous avons signé :



Karine Bédard, s.o.



Ann Montpetit, s.o.b